

Faire avec le sol pour hybrider le modèle alimentaire provençal

Le cas du Massif des Alpilles et de la Plaine du Comtat

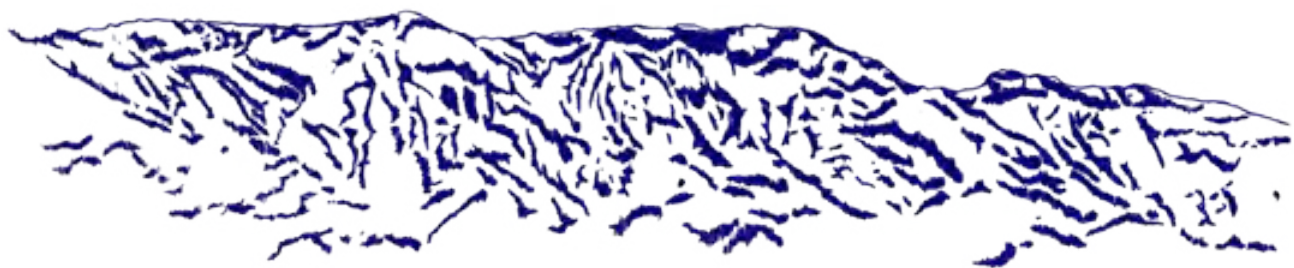
Gaspard Bégué
Mémoire de fin d'étude // 2019-2020

INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
DU COMPTAT



« Dans ce contexte climatique, l'alimentation détruit notre environnement. Il faut redonner aux agriculteurs la maîtrise du sol en maîtrisant la folie de l'industrie agroalimentaire qui n'est sous aucun contrôle réel. »



LEXIQUE

PAT : Projet Alimentaire Territoriale

PAC : Politique Agricole Commune

MIN : Marché d'Intérêt National

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

PETR : Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CCBVA : Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

ACCM : Arles - Crau - Camargue - Montagnette

SICAS : Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales

ASA : Association Syndicale Autorisée

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

BASIC : Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne

PARCEL : Pour une Alimentation Résiliente, Citoyenne et Locale

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

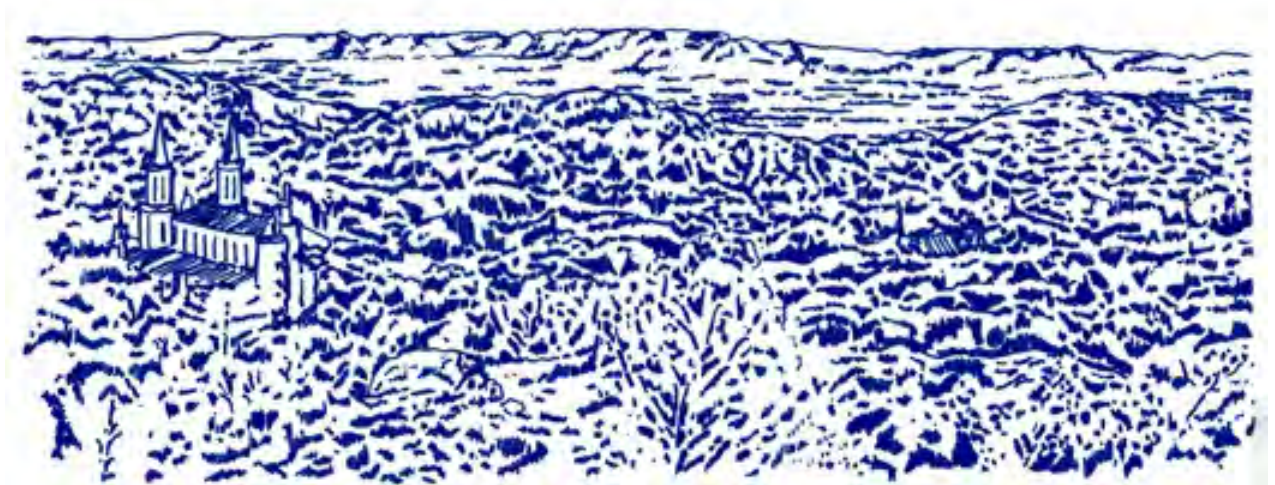
SAU : Surface Agricole Utile (surface valorisée par une activité agricole)

COMPOSITION DU JURY & PROFESSEURS ENCADRANTS

Marc Claramunt // Président de jury _ Paysagiste DPLG _ Paysagiste conseil de l'Etat
Enseignant à l'ENP de Blois en Atelier de Projet CPEP 1
Gérant de l'atelier Phusis et membre co-fondateur de la revue Pages Paysages

Sylvain Morin // Ingénieur-paysagiste ENP Blois _ Paysagiste-conseil de l'État
Enseignant à l'ENP de Blois en Atelier de Projet CPEP 2
Membre co-fondateur de l'Atelier Alterne et de la revue de paysage Openfield

Christophe Le Toquin // Photographe indépendant
Enseignant de Photographie (CPEP, DEP)
Chargé de communication INSA Centre Val de Loire



décembre 2019 //
vue depuis la Montagnette et ses boisements denses — à gauche l'Abbaye Saint-Michel-de-Frigolet — au fond le massif des Alpilles



septembre 2019 // rencontre avec Bruno Dunand, oléiculteur, pendant l'événement « Les Alpilles à Croquer »

Ce mémoire de fin d'études tente de dresser une analyse du lien entre le paysage et l'alimentation sur le territoire du massif des Alpilles et de la plaine du Comtat.

J'entends là par paysage, l'espace dans lequel nous habitons et évoluons ainsi que son rapport au contexte naturel et historique. Outre les notions de paysage auxquelles ce terme peut renvoyer telles que la définition amenée lors de la Convention européenne du paysage en 2002 : *Paysage* désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Je veux aussi composer avec la notion de pays qui est étudié par Henri Cuenca dans le chapitre *Approche du concept de paysage* tiré de *La théorie du paysage en France* (1974-1994). L'approche du peintre y est réellement différente de celle du paysan. Cette complémentarité entre l'espace perçu et l'espace vécu est une source d'interrogation et le choix des Alpilles n'y est pas anodin. Massif calcaire et pratiques agricoles y ont été peints par Vincent Van Gogh puis décrits par Jean Giono entre la fin du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle. Les deux y ont apposé une image totalement différente. L'un portant la lumière et la couleur à son extrême, peignant des paysages vifs et vivants à l'imaginaire fort, l'autre en décrivant un paysage rustique et terreux balayé par le mistral, où la nature y est cruelle et destructrice. Cet ensemble crée un paysage complexe qui m'a inspiré. J'ai ainsi envie d'y transcrire ma Provence.

Le terme *alimentation* se définirait succinctement comme ce qui nous nourrit quotidiennement. Ce qui définit ce que nous sommes et le territoire dans lequel nous vivons. Chaque paysage raconte des lieux et des façons d'habiter. Il conviendrait donc de définir des manières de nous alimenter. Cette alimentation, qui a aujourd'hui tendance à s'uniformiser, me pose question vis-à-vis du lien que nous entretenons avec le sol comme ressource nourricière. Dans cette logique interviennent aussi les termes de *local* et de *proximité* qui seront développés par la suite. Cette entrée sur le mémoire dresse un premier portrait des intérêts personnels sur la suite de mon travail.

SOMMAIRE

INTRODUCTION P.10

L'alimentation comme point d'origine d'une réflexion

Le Massif des Alpilles comme entrée sur le territoire

RESSENTI PHOTOGRAPHIQUE // D'un territoire perçu à un paysage vécu P.20

01 // UNE PROVENCE QUI SE DISTINGUE PAR SA SITUATION ET SON CLIMAT P.28

L'art de cuisiner à la provençale, une histoire riche à l'identité forte

Un massif sur lequel s'adosse la vallée du Rhône

Une entité qui s'inscrit dans le contexte du Luberon

Une ressource en eau visible qui tend à manquer

Le grand territoire des Alpilles : des modes d'habiter différents à l'entrée des Bouches-du-Rhône

Des pratiques pastorales qui lient les territoires

Conclusion intermédiaire : Quelle place pour l'agriculture et les pratiques humaines dans un territoire diversifié ?

CHRONOLOGIE // Une appropriation progressive des ressources du terrain P.52

02 // UN TERRITOIRE PRIS EN ÉTAU ENTRE AVIGNON, ARLES ET SALON-DE-PROVENCE P.56

Une agriculture qui se spécifie et s'intensifie pour se maintenir

Un enrichissement qui rend le territoire vulnérable

Trois communes symboles des dynamiques spatiales

Une attractivité touristique qui influence les stratégies territoriales

Des systèmes logistiques tirés vers le grand territoire européen

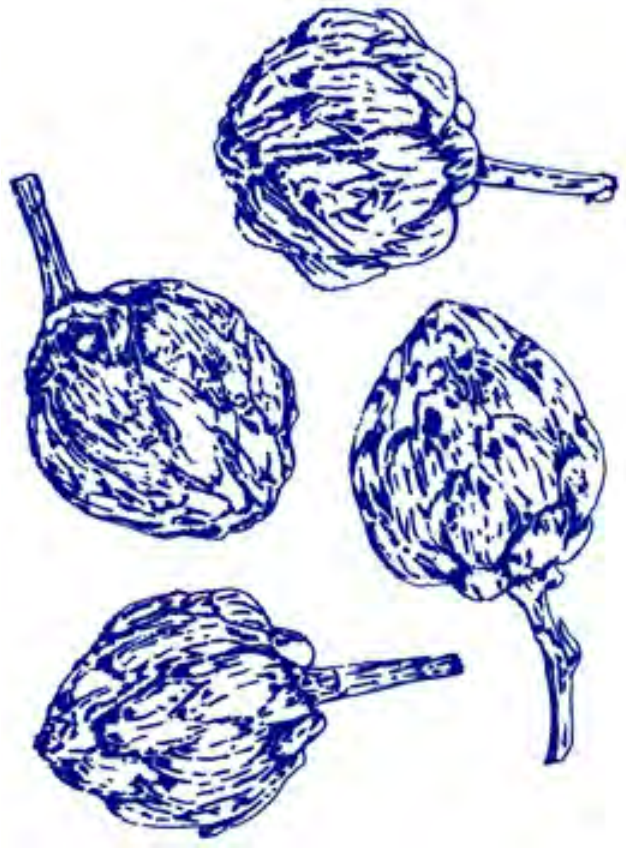
Conclusion intermédiaire : Quelle place pour l'agriculture comtadine dans le système métropolitain d'Avignon ?

échelle des plaines	03 // LA PLAINE DU COMTAT, UN PAYSAGE HYPER-PRODUCTIF P.78 Un territoire maraîcher par excellence Une plaine arboricole qui se maintient contre les pressions spatiales Un fort potentiel de développement alimentaire local Conclusion intermédiaire : D'un paysage intensif à un paysage résilient, comment tisser le lien entre le sol, les ressources et les acteurs ?
	04 // UN TERRITOIRE ENTRE PLAINE ALLUVIALE ET COTEAUX SECS P.90 Une situation entre plaine maraîchère et plaine céréalière Maillane, une commune ancrée dans sa plaine Graveson, des pratiques agricoles en décroissance Conclusion intermédiaire : Quel rapport au socle pour mutualiser les actions et favoriser l'intelligence collective ?
échelle communale	05 // VERS UN NOUVEAU RAPPORT AU SOL DANS CE PAYSAGE PRODUCTIF P.104 Vers une pluralité de modèles agricoles Des évolutions urbaines à anticiper et maîtriser Vers une évolution des outils réglementaires Des actions thématiques pour agir sur le socle À Maillane, une friche productive pour lier deux communes À Graveson, un mas provençal pour revenir aux usages passés Le cadre provençal de Montagnette pour un système alternatif
	OUVERTURE // Récits d'usages P.122
	BIBLIOGRAPHIE P.128

L'alimentation comme point d'origine d'une réflexion

Comme l'a mentionné Gilles Fumey dans son ouvrage *Géopolitique de l'alimentation* (Éd. Sciences humaines. 2008), l'alimentation est un moyen d'expression d'une *géographicit  * (*L'homme et la terre*.   ric Dardel. 1952) au sens o   elle est l'un des moyens les plus forts « d'  tre au monde » ¹ [...] le lien le plus intime entre tout   tre et le monde. Le lien entre alimentation et espace est pos  . C'est de cette posture que j'ai abord   la question alimentaire sur le grand territoire des Alpilles, en repartant du sol comme ensemble de conditions assurant la p  rennit   des installations humaines, et ce, en lien   troit avec les enjeux climatiques actuels. C'est ainsi par cette question d'  tre au monde que s'incarnent le sol et son r  le nourricier. Ceci en revenant sur les enjeux de l'agriculture mentionn   dans l'article 31 de la loi de programmation n   2009-967 du 3 ao  t 2009 : « *la vocation premi  re de l'agriculture est de r  pondre aux besoins alimentaires de la population, et ce, de fa  on accentu  e pour les d  cennies    venir* ».

Le premier constat fort est   tabli par Marcel Mazoyer et Laurence Roudart dans leur ouvrage *Histoire des agricultures du monde, Du n  olithique    la crise contemporaine* (  d. Points. 2002.) : « Il faut prendre en compte le fait majeur que pr  s de trois quarts des individus sous-aliment  s du monde sont des ruraux. Des ruraux parmi lesquels on trouve, tr  s majoritairement, des paysans particuli  rement mal   quip  s, mal situ  s et mal lotis, ainsi que des ouvriers agricoles, des artisans et des commer  ants vivants    leur contact et aussi pauvres qu'eux. »



1. Notion « d'  tre au monde » d  velopp  e par Heidegger en 1926 dans son ouvrage *  tre et temps* et repris par Michel Collot en 1988 dans son ouvrage *L'horizon fabuleux* o   il est question du traitement de l'horizon comme   l  ment ins  parable de notre «   tre au monde ». Dans le contexte alimentaire, je m'inspire du sens litt  ral de cette notion pour en faire   merger la fonction de tout individu dans son acte nourricier.



À partir des années 50, des structures telles que le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), ou l'OMC (Organisation mondiale du commerce), par la suite, gèrent la distribution des denrées et veillent à baisser les droits de douane pour faciliter les échanges. À ce moment, les intermédiaires entre producteurs et consommateurs augmentent, entraînant la hausse des prix, elle-même contre-balancée par des économies d'échelles permettant à un système économique de trouver une stabilité. À partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, on assiste à l'affirmation d'un modèle de production et d'échanges agro-industrialisés caractérisé par une production de masse soutenue par la PAC (Politique agricole commune). Dans ce contexte-là, on tend vers un détachement du sol où la ressource nourricière n'est pas produite pour répondre à un besoin précis, mais fournir au maximum au plus vite, quelle que soit l'échelle de production et commercialisation. On entre dans un système agricole qui se financiarise, régi par une pensée économique gouvernante.

On ne peut cacher les bénéfices du système agro-industriel dans le contexte où il est apparu (besoin de nourrir un grand nombre de personnes dans une période de tensions gouvernementales, sociales et économiques difficiles). Il a efficacement réduit les coûts des aliments et amélioré leur qualité bactériologique ainsi que leur accessibilité. En revanche, il est important de noter que ce système n'a pas de pérennité dans le contexte contemporain de dérèglements climatiques et de pression foncière et sociale qui pèse sur les agriculteurs. Une mutation doit être initiée.



les fruits et légumes provençaux

Revenons à la question du système alimentaire, définie par Malassis comme «la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer leur nourriture» (*Nourrir les hommes*, 1994). De ces systèmes monospécifiques apparus dans les années 1960 basés sur des structures agro-industrielles monopolisant les marchés est née une forme d'alternative de production qui évolue sur des marchés plus restreints et s'organise autour de systèmes économiques moins volatiles. L'article de Stéphane Fournier et Jean-Marc Touzard propose d'appeler ces deux systèmes des *systèmes alimentaires concrets*¹. Dans ce sens, ils avancent l'idée que cette dualité doit aujourd'hui être repensée pour faire apparaître une organisation hybride, plus complexe, mais aussi plus stable dans le contexte présent. La sécurité alimentaire passerait par une mixité des systèmes reconnue et soutenue à l'aide de dispositifs de gouvernance adaptés. Cette hypothèse aurait pour enjeu de proposer une meilleure gestion des intérêts individuels de chaque acteur sur la chaîne alimentaire, mais aussi de créer une dynamique pérenne qui répondrait aux problématiques climatiques.

Dans cette logique de mixité et d'hybridation de systèmes, je pose l'hypothèse qu'il serait aussi intéressant de proposer une mixité des espaces entre milieu urbain et milieu rural, où la strate périurbaine aurait pour rôle de gérer au mieux les pressions spatiales mettant en opposition activités agricoles et urbanisation. Dans cette dualité, seraient aussi questionnés leurs impacts sur la biodiversité et les ressources du territoire.

Il y a actuellement une prise de conscience collective de la nécessité de transformer notre alimentation et de l'intégrer à des réflexions environnementales et durables. Les actions des CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) en sont un exemple flagrant par leur volonté de sensibiliser et de mettre en accord pensée et actes avec les politiques publiques et les habitants.

D'un autre côté de la table, les changements se font aussi ressentir. Preuve en est aujourd'hui, les distinctions au dernier guide Michelin où la qualité environnementale, la gastronomie durable et la cuisine de terroir sont valorisées². Dans ce cadre, l'établissement L'Oustau de Baumanière aux Baux-de-Provence a récupéré sa troisième étoile perdue en 1990. Ces dernières années le chef Glenn Viel et son équipe avaient agrandi le potager du restaurant, créé un verger et implanté une ferme pédagogique. Il n'est pas le seul dans cette dynamique à penser la nécessité d'adapter la cuisine selon les priorités de notre temps. Christophe Haye (La Maison d'à côté) à Montlivault, à quelques kilomètres de Blois, lui aussi distingué pendant cette cérémonie par une deuxième étoile, possède son jardin potager et veille à valoriser les produits du terroir en travaillant avec des producteurs locaux. Il prône dans le même temps une cuisine durable et cherche à la développer pour tous à travers des ateliers pédagogiques et d'autres événements culinaires.

Un quartier de tomate en vérité sans défaut, découpé à la machine dans un fruit d'une symétrie parfaite. La chair périphérique, compacte et homogène, d'un beau rouge de chimie, est régulièrement épaisse entre une bande de peau luisante et la loge où sont rangés les pépins, jaunes, bien calibrés, maintenus en place par une mince couche de gelés verdâtre le long d'un renflement du cœur. Celui-ci d'un rose atténué légèrement granuleux, débute, du côté de la dépression inférieure, par un faisceau de veines blanches, dont l'une se prolonge jusque vers les pépins — d'une façon peut-être un peu incertaine. Tout en haut, un accident à peine visible s'est produit : un coin de pelure, décollé de la chair sur un millimètre ou deux, se soulève imperceptiblement.

Extrait de *Les Gommages*, A. Robbe-Grillet. Paris. Éd. de Minuit, 1953

1. Fournier S., Touzard J.M. – *La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ?* Revue VertigO. Volume 14 Numéro 1. 2014

2. *Au guide Michelin 2020, moins de stars, mais une gastronomie durable et du terroir*, article du journal *Le Monde*, janvier 2020

Le massif des Alpilles comme entrée sur le territoire

Le territoire des Alpilles m'a intrigué dès mes premières études. Les recherches élémentaires m'ont rapidement amené sur un territoire de Provence par volonté de découverte de cette culture et par connaissance d'une gastronomie riche et très ancrée dans les mœurs. Une forte influence italienne se dégageait de ces lieux. Le choix précis du massif des Alpilles s'est confirmé au fur et à mesure de l'avancement des recherches. Une roche calcaire très lumineuse, caractéristique des éléments émergeant des plaines, qui surligne les grands paysages environnants des plaines du Comtat et de La Crau. On y découvre petit à petit une succession d'éminences rocheuses parsemées sur le territoire qui brisent la monotonie de ses grandes plaines.

Ma première approche cartographique m'a permis de mieux comprendre l'importance de ce massif dans la composition et l'organisation du territoire depuis le nord et Avignon jusqu'au sud, vers Salon-de-Provence et au-delà. Cette structure rocheuse est donc un élément structurant autour duquel s'est développé un grand nombre d'activités : autoroute A7, pôles urbains structurants autour du Rhône et vers la mer Méditerranée. Mais cela me semblait dans un premier temps n'être qu'un élément de structure qui avait du mal à fédérer les acteurs à l'image du massif du Luberon autour de la question alimentaire et l'émergence du Projet alimentaire territorial (PAT). Ce massif du Vaucluse allait donc être une source d'inspiration pour mieux comprendre les failles du territoire d'étude et les potentiels leviers d'actions pour y remédier. La complémentarité de ces deux massifs se trouvait dans leur composition géologique et les représentations que l'on s'en fait.

C'est de ce socle brièvement expliqué que mes recherches ont pris forme. Comprendre un territoire ultra diversifié où les activités économiques, agricoles et touristiques se mélangent sans pour autant bien visualiser les problématiques qui pouvaient se dégager.



juillet 2019 // Moulin à huile d'olive du Calanquet à Saint-Rémy

Entre Mouriès et Maussane-les-Alpilles, la diversité de pratiques dans la culture de l'olive est flagrante. Certaines fois, le sol est très sec, laissant penser à une irrigation en, goutte à goutte, ou sans irrigation. D'autres fois, une pelouse uniforme pousse autour des pieds d'oliviers. Il s'agit sûrement d'une irrigation beaucoup plus massive. Les olives sont quoiqu'il arrive plus grosses que celles de Bruno Dunand. Il n'y a pas de paillage ou d'autre recouvrement sur les parcelles.

prise de note sur le terrain, 18/09/2019



1



2



3



4

↑ **1.** une roche calcaire très lumineuse qui contraste avec la profondeur des pins et de la garrigue **2.** le lac du Peiroou au-dessus de Saint-Rémy-de-Provence, une ressource en eau unique au cœur du massif **3.** la plaine maraîchère du Comtat, en regard constant sur l'horizon des Alpilles surlignant les haies de cyprès **4.** dans les champs d'oliviers de la vallée des Baux-de-Provence, une alternance entre oléiculture et boisements préservés



Paysage à Saint-Rémy, Vincent Van Gogh, 1889, 74 cm x 92,1 cm, Indianapolis Museum of Art

Vincent Van Gogh peint pendant son séjour à Saint-Rémy-de-Provence en 1889 un paysage très ouvert, pratiqué et habité. Le massif y est épuré et vif. On y retrouve les nuances de jaunes et d'orangers qui rappellent les champs de céréales et la lumière chaude de ce territoire provençal. Les piémonts et premiers massifs sont clairs et lumineux. Les boisements sont épars et laissent transparaître un paysage contrasté. Le massif en dernier plan apparaît comme un décor. Une structure massive et escarpée plus sombre où règne la garrigue sous une lumière bleutée.



La Nuit étoilée, Vincent Van Gogh, 1889, 73 cm x 92 cm, Musée d'Art moderne, New York



juillet 2019 // vue sur les Alpilles depuis les pourtours de Saint-Rémy-de-Provence — un paysage aride et sec



«Passé le pont Bonpas, de l'autre côté de la Durance, on entre dans les Champs Élysées. Jusqu'aux Alpilles, la plaine est couverte de cyprès. C'est un immense jardin funèbre à la Louis XIV, un potager pour Eurydice jardinière. Du haut des collines d'Eygalières, au lieu-dit le Mas-de-Montfort, on domine ce Hadès légumier ; on en voit se mêler, s'écarter, se rejoindre toutes les avenues. Avant l'invention des machines de jardinage à moteur, c'était le pays de l'ombre paisible, le pas du promeneur découvrait de barrières de cyprès en barrières de cyprès quatre ou cinq femmes noires accroupies grattant le sol autour des plants de tomates, ou suivant la saison un petit diable roux faisant chanter sa bêche dans une terre de soie et de cendres ; maintenant c'est le domaine du teuf-teuf et je te frotte, et je te gratte, et je te herse, et je t'épouille et je te bouleverse à l'essence, mais sans rien changer à l'essentiel et au dramatique de la situation ; le bruit de ces multiples véhicules faisant somme toute de loin le bruit d'un vaste chaudron qui bouillonne, et la poussière qu'ils soulèvent devenant avec très peu d'imagination la fumée des cuisines infernales.

Sur le versant nord des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence s'écorche jusqu'au sang romain et même gallo-grec. Il y emploie des ongles jansénistes. En face de Saint-Rémy, sur le versant sud des Alpilles, Les Baux fait tourner des cars de touristes autour d'une sécrétion de la reine Jeanne et d'une auberge trois étoiles.

Ceci passé, on est alors au seuil d'un pays extraordinaire. Nous sommes loin des menus gastronomiques et de la moyenne horaire. Des derniers sommets des Alpilles, au-dessus d'Eyguière, de l'Espigoulier, ou au-delà des rochers d'Entreconque, on domine une vaste étendue déserte dont les confins vont trembler dans la mer. C'est La Crau. [...] C'est à pied qu'il faut se perdre dans es vastes étendues de galets roulés et d'herbes dures. Après de longues heures de marche, on rencontre parfois un berger sarde, ou bien un homme hors du temps enroulé dans une centaine de moutons têtes basses. Loin dans l'est luit l'acier transparent du massif de Trévaresse contre lequel se niche la ville de Salon, au-delà duquel coule la Durance et qui contient dans un de ses vallons Aix-en-Provence. À l'ouest et au sud, La Crau n'est bordée que d'une muraille d'air sirupeux où palpite la chaleur. Le voyageur solitaire suit des pistes où les traces de tous les monstres imaginaires s'entremêlent. Un simple fil de la Vierge sépare ici l'époque actuelle des mondes préhistoriques. S'il est un lieu de méditation propre à faire réviser l'échelle moderne des valeurs, c'est ici. Ni complaisance pittoresque ni confort d'aucune façon : il faut être sûr de soi pour aimer ce canton ; les routes en font le tour, sauf celle, droite comme un if sur 40 kilomètres, qui va de Salon à Arles. Le long de cette jetée qui coupe La Crau à un tiers vers le nord, à portée du regard des Alpilles, quelques fermes couleurs de pain brûlé, vastes comme des abbayes ou des souks, montent la garde entourée de cyprès et d'amandiers.»

portrait et extrait de *Provence* de Jean Giono, écrit entre 1936 et 1965

RESSENTI PHOTOGRAPHIQUE

En arrivant d'Avignon, un ensemble de massifs apparaît, mais les distinctions entre les Alpilles, le Luberon ou même Montagnette sont complexes. Le regard bute sur les Alpilles vers le sud et sur la barre de la Montagnette à l'ouest. Entre ces deux reliefs, le regard se perd vers le sud-ouest et la vallée du Rhône peu perceptible, par la percée de Saint-Etienne-du-Grès.

Le plateau de la Petite-Crau, au centre de l'unité paysagère, est la seule éminence depuis laquelle on peut prendre la mesure de ces massifs jusqu'aux horizons.

Le réseau dense des haies de cyprès brise-vent s'étend dans la plaine du Comtat et se prolonge vers le nord, dans le Vaucluse. Les rangées sombres de cyprès se relaient comme autant de coulisses masquant les horizons, les cultures et les mas. C'est le paysage typique de la huerta méditerranéenne, système de haies encadrant les parcelles et les protégeant des vents forts de la vallée du Rhône.

→ **1.** du haut de la Petite-Crau, des vues ouvertes sur la silhouette échancrée du massif des Alpilles **2.** vers l'ouest, la plaine de Maillane qui s'ouvre sur la Montagnette et sa morphologie très souple **3.** vers l'est, la plaine de Saint-Andiol, dans la plaine du Comtat, qui amène au Vaucluse par delà la Durance et le massif du Luberon qui impose une forme plus vaste et imposante

1

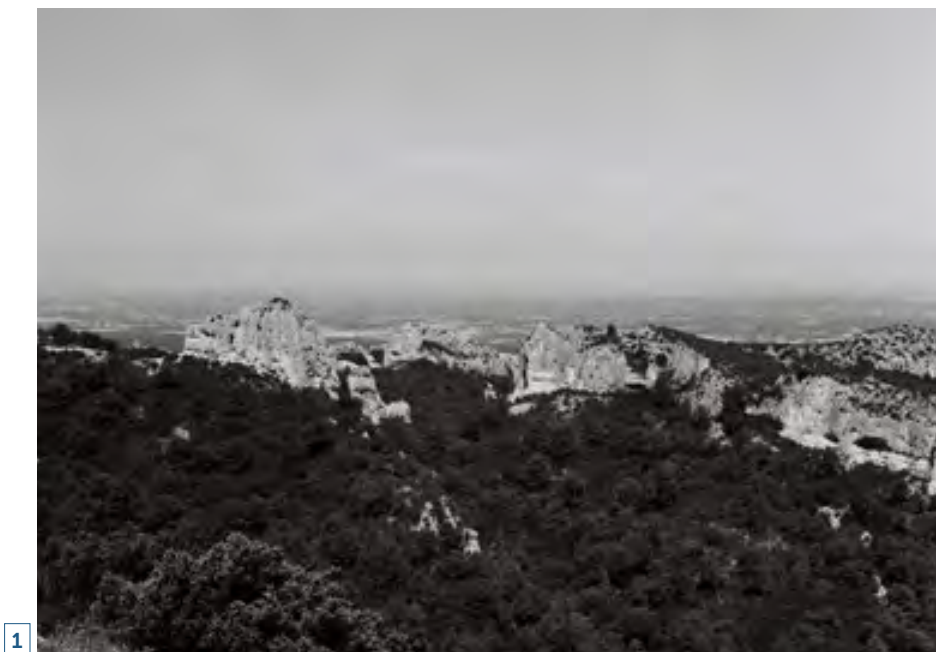


2



3





1



2

↑ **1.** vue sur le massif calcaire et sa silhouette cisailée en direction du nord depuis le plateau de la Caume **2.** vue sur le versant sud du massif plus étendu où la garrigue épars s'étale jusqu'à la plaine de Crau

La silhouette bleutée des Alpilles marque les horizons de la plaine du Comtat et de La Crau. Le paysage minéral blanc des falaises et des pitons calcaires domine le vert foncé des garrigues et des pinèdes. L'unité de paysage du massif des Alpilles entretient de forts liens de covisibilité avec les paysages de plaine qui l'encadrent. Les Alpilles constituent l'horizon de la plaine du Comtat au nord et l'horizon de la plaine de Crau au sud.

Les transitions avec les unités paysagères voisines sont étendues, car constituées par les premiers versants dominant les plaines. À la périphérie du massif, le réseau d'irrigation de piémont — et en particulier le Canal des Alpines au nord — sépare le terroir sec à l'amont et le terroir irrigué à l'aval marquant ainsi la limite entre deux paysages ruraux contrastés. Les cultures sèches se rattachent au paysage du massif et le secteur irrigué au paysage de huertas de la plaine du Comtat voisine.

Au sud, le paysage se décompose en garrigue éparse et chemins de loisirs. Les ouvertures sont vastes et l'on peut voir jusqu'à l'étang de Berre, en amont de Marseille et de la mer Méditerranée. Ce paysage est aussi traversé par les troupeaux pendant les périodes hivernales, qui viennent pâture et se ravitailler avant de repartir dans les Alpes pendant le printemps et l'été. Ce territoire s'inclut dans une dynamique à grandes échelles pour maintenir la pratique agropastorale et préserver les milieux de basses montagnes.

Au-dessus du grand plateau de la Caume, on distingue deux motifs paysagers qui participent de la diversité de ce territoire. Le versant nord abrupt et aride traduit rapidement des cultures que l'on pratique sur le piémont et de la difficulté de fréquenter cet espace très pentu. La basse Durance du Comtat offre un paysage de plaine cultivée, lié au système d'irrigation gravitaire et structuré par les trames végétales. La Durance s'efface... Lorsque l'on quitte les terrasses du lit vif, l'espace perçu s'amenuise, les repères topographiques disparaissent, masqués par le maillage régulier du parcellaire cultivé, protégé des violences du mistral par les hautes haies de cyprès noirs. L'homme est omniprésent et la nature, domptée, est mise à profit pour une agriculture intensive. La Durance est un symbole, un lien entre la haute et la basse Provence, une manne qui a modelé le paysage d'origine en huertas et a généré pour l'homme des richesses issues des galets, de la terre alluviale, de l'eau...

Reliefs de transition de moindre amplitude entre le Chaînon, les Opiès et la plaine, ces Alpilles en miniature se présentent comme une succession de collines aux versants adoucis, de replats qui séparent des petites cuvettes cultivées et de larges ouvertures visuelles sur les crêtes au sud et vers la basse vallée de la Durance au nord. À Eygalières, les chênaies et les pinèdes encadrent les vignes et les pâtures à moutons au pied d'une chapelle soulignée d'amandiers et de cyprès. Le village perché fait face au massif.

1



2



↑ **1.** vue sur le massif calcaire et sa silhouette cisailée en direction du nord depuis le plateau de la Caume **2.** vue sur le massif des Alpilles depuis les hauteurs d'Eygalières

Surplombant Orgon au niveau du château du Duc de Guise, enfin ce qu'il en reste, le paysage est à plusieurs vitesses. L'autoroute en contrebas résonne. La Durance, calme, suit les coulées laissées par la végétation. Les faisceaux ferrés la traversent et s'engouffrent dans le maillage maraîcher de la plaine de Cavaillon où filets et serres dessinent de grandes lignes droites. Par bloc d'une dizaine de rangées, ils sont séparés par des haies de résineux les isolant du vent fort de la vallée. La plaine dans laquelle l'eau s'écoule s'impose comme une grande zone de transition entre le massif des Alpilles et celui du Luberon. Le relief forme ici un verrou resserrant la vallée face aux massifs du Vaucluse. Dans cette composition, le cours d'eau est en marge, caché derrière les structures logistiques. Le village d'Orgon semble pris dans un étau.

La dénomination « Comtat » est ici dénuée de sens historique, le sud de la Durance provençale n'ayant jamais été intégré au Comtat Venaissin. Mais ce terme est conforme à l'apparence actuelle des lieux : la trame bocagère se prolonge uniformément dans les plaines du Vaucluse.



octobre 2019 // vue sur la commune d'Orgon, l'autoroute A7 et la Durance depuis le château d'Orgon



octobre 2019 // au-dessus de l'oppidum des Caisses Jean-Jean, une roche claire qui émerge de la garrigue

01 //

UNE PROVENCE CALCAIRE QUI SE DISTINGUE PAR SA SITUATION ET SON CLIMAT

Objectifs de la partie : - Présentation de « l'histoire gastronomique » de ces lieux

- Comprendre le territoire par sa localisation en basse vallée du Rhône
- Distinguer les composantes de ce milieu et leurs influences dans les gestions humaines

Manger à la provençale, une histoire riche à l'identité forte

L'Histoire de l'alimentation, publié en 1996 et écrit par Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari distingue trois temps dans l'évolution de la pratique culinaire et apporte des précisions sur l'affaire des cuisines régionales.

Le premier, le temps médiéval, où s'impose une cuisine internationale. Partout en Europe, on observe les mêmes bases : un répertoire végétal réduit où le chou y est l'ingrédient principal ; des façons comparables dans l'art d'accommoder, avec un goût prononcé pour les épices et la graisse de cochon ; les mêmes goûts pour les sauces acides ou l'aigre-doux. Ces traits se retrouvent un peu partout. Le paysan toscan utilise le lard. Le plat provençal typique du XVe siècle serait la soupe aux choux. Le chou surprend moins que le lard, dont l'usage bouscule nos idées reçues et l'image d'une cuisine à l'huile d'olive fondatrice d'une identité régionale.

Le second temps voit l'émergence des cuisines nationales, et d'abord de la cuisine française. L'année 1651 est retenue comme une date phare pour l'histoire de la gastronomie, avec la publication du cuisinier François de La Varenne qui marque les débuts de la cuisine parisienne appelée à une grande fortune. Cette « nouvelle cuisine » tourne le dos à l'épicé, au trop cuit, au gras de cochon. C'est surtout une cuisine à prétention. Le discours culinaire des XVII^e et XVIII^e siècles est *filis de l'esthétique classique qui se fonde sur la notion de bon goût* (Larousse gastronomique). Or ce concept de bon goût s'enferme dans l'exclusivité et l'unicité. Tout ce qui ne correspondrait pas aux nouvelles normes culinaires n'est pas de bon goût. On doit donc penser qu'il est de mauvais goût.

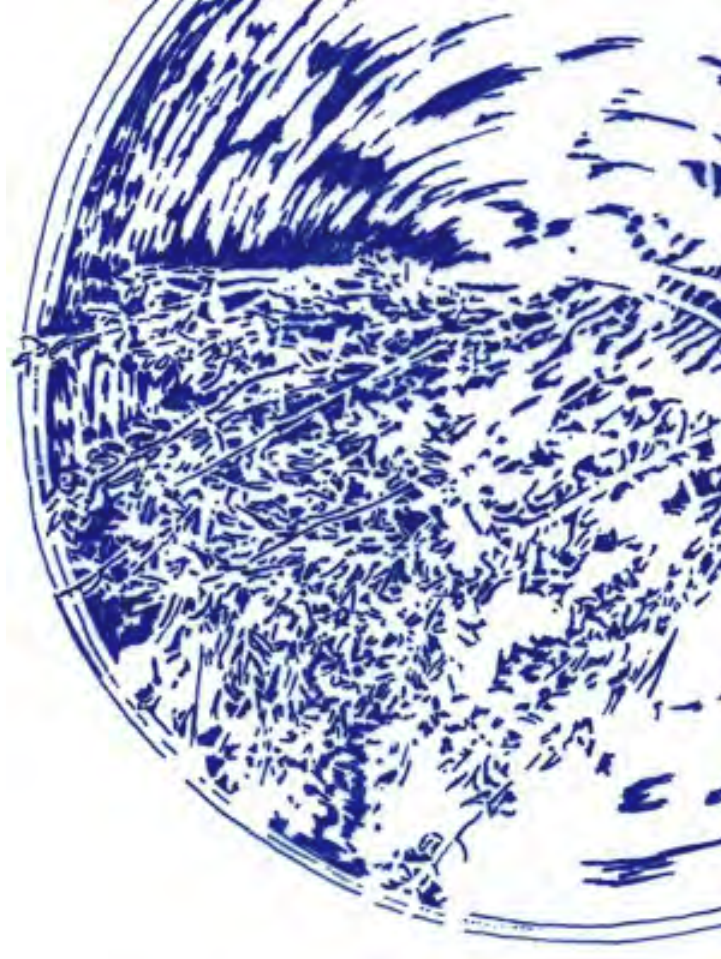
Il faut attendre les années 1830, et un cuisinier nîmois, Durand, puis un cuisinier avignonnais, Martel, pour voir publier les premières recettes de cuisine méridionale. C'est l'émergence des cuisines régionales. La cuisine alsacienne apparaît la première (1811) ; celle du Languedoc en 1830 ; celle de la Provence en 1835. La cuisine méridionale, dit-on, est d'invention récente. Reste que cette histoire ferait des cuisines régionales, et singulièrement de la cuisine provençale, des créations finalement tardives, échelonnées tout au long du XIX^e siècle.



carottes à la provençale

Pour la cuisine provençale, c'est le pays de toutes les primeurs où l'on peut se nourrir presque exclusivement de hors-d'œuvre et de fruits. L'image d'une cuisine du Sud saine et légère se dessine alors, suivant, en cela, le succès touristique de la Côte d'Azur. Mais le cosmopolitisme de la côte « tue la cuisine provençale » et pour Marcel Rouff, *la Provence ne constitue pas une grande région gastronomique*. Elle évoque néanmoins le soleil et la joie du bien-vivre (Larousse gastronomique, 1938). Cette France méridionale se retrouve d'ailleurs sur les cartes de la plupart des restaurants de France avec, notamment, la tomate « à la provençale ». La réussite de cette garniture, qui s'impose dans la seconde moitié du XX^e siècle, ne s'est jamais démentie : elle accompagne encore aujourd'hui de nombreux mets. La recette a pourtant évolué ; Plumerey et Escoffier garnissent la tomate d'une farce de légumes et d'aromates. D'autres préfèrent la couper en deux, l'épépiner, puis la sauter à l'huile avant de la saupoudrer de fines herbes ciselées et d'ail haché (Larousse gastronomique, 1938). D'autres encore la cuisent au four avec un mélange d'herbes, d'ail et de chapelure (Larousse ménager illustré, 1926), c'est la préparation la plus couramment utilisée. André Guillot, dans les années 1980, y ajoute des oignons et des échalotes. La fortune de la tomate « à la provençale » révèle, en fait, celle de la cuisine méridionale tout entière qui devient le symbole d'un discours diététique prônant une plus grande consommation de végétaux frais, d'huile et de poissons.

« C'est une cuisine colorée, de lumières, où les plats sont déjà un régal des yeux, une invitation au soleil », écrit ainsi Andrée Maureau ; « une cuisine saine, dont la base est l'huile d'olive, parfumée aux herbes des collines [...] » précise aussi Marcel Pagnol.



dans un bol, du romarin fraîchement cueilli

Oignons, tomates, ail, persil haché, feuille de laurier, un piment vert, farine, sel et poivre. Ciseler les oignons, émincer l'ail ; les faire blondir dans une casserole avec de l'huile d'olive ; ajouter une cuillerée de farine et faire roussir un peu ; mettre ensuite les tomates pelées, égrenées et émincées, le piment ciselé, la feuille de laurier, le persil haché, le poivre et le sel ; laisser cuire le tout un instant ; mouiller avec un bol d'eau, de consommé ou de jus et laisser cuire. Telle est la vraie sauce qui se pratique en Provence.

Extrait du *Dictionnaire universel de la cuisine pratique*. J. Favre. 1905



Lyon (200km)

Orange

Avignon

Massif des Alpilles

Arles

Salon-de-Provence

Camargue

Istres

Étang de Berre

Mer Méditerranée

Marseille



Un massif sur lequel s'adosse la Vallée du Rhône

La vallée du Rhône prend son origine au sud de Lyon et sa vallée d'industries pétrochimiques. L'étréit sillon rhodanien se poursuit dans le département de la Loire, en Isère, dans la Drôme et en Ardèche, longeant le talus vivarois en passant du climat continental au climat méditerranéen. Voie de pénétration vers le nord des influences méridionales, preuve en est par la présence du chêne vert qui remonte la bordure vivaroise à la faveur d'expositions particulières. On traverse dans le même temps la deuxième région viticole (en surface) de France. Passant de la vallée du Rhône septentrionale à la vallée du Rhône méridionale, on longe un grand nombre d'appellations de renom : AOC Condrieu et Côte-Rôtie dans le nord de la vallée. Le cépage syrah y est le plus cultivé. Au sud de la vallée, les AOC Châteauneuf-du-Pape et Gigondas sont les plus développées. La mosaïque de plaines s'agrandit au confluent de ses principaux affluents. Vergers et vignobles forment les principales cultures. Ces pratiques viticoles se perdent lorsque l'on descend vers le sud et les massifs provençaux. Certains domaines se maintiennent, permettant de conserver la diversité de ce territoire. Passé la Durance, les productions maraichères et fruitières deviennent majoritaires, laissant sur quelques hectares une production viticole qui participe de l'image provençale de ce territoire.

Le mistral, vent frais du nord canalisé par la vallée du Rhône, frappe les Alpilles de plein fouet lorsqu'il déferle en Provence. Il est dominant et explique les 100 jours de vent fort par an. Il existe deux mistraux. Le « mistral blanc » donne aux Alpilles ciel bleu et atmosphère lumineuse. L'effet asséchant peut être bénéfique pour les cultures, limitant la pourriture des vignobles et le développement d'insectes ravageurs. Il est malheureusement aussi un facteur aggravant de la sécheresse estivale et un propagateur d'incendies. Le « mistral noir », plus rare, accompagne le passage de la pluie.

Le rapport aux conditions météorologiques varie, selon que l'on pratique l'arboriculture ou la culture sous serres. Dans le premier cas, il s'agit d'une culture de plein air faisant usage de méthodes d'exploitation modernisées, où l'observation atmosphérique, accomplie en espace ouvert, conserve une place dans l'organisation du travail. Cela semble être moins le fait des « serristes », avec lesquels on touche à des savoir-faire plus spécialisés, et des gestions informatiques.



juillet 2019 // au pied des Alpilles, une pratique viticole qui se maintient

Une entité qui s'inscrit dans le contexte du Luberon

Le contraste entre les pentes des Alpilles et les plaines alentour correspond à un contraste géologique bien marqué. Les terrains essentiellement calcaires formés à l'ère secondaire et dans une moindre mesure tertiaire arment les crêtes et contrastent avec leur écrin d'alluvions plioquaternaires beaucoup plus récentes. Les premiers sont portés en altitude dans une vaste forme anticlinale d'axe est-ouest faillée et replissée qui rappelle la structure des autres massifs provençaux, de l'ensemble Lure-Ventoux à la Sainte-Baume.

Les roches et leur disposition actuelle racontent une histoire qui débute durant l'ère secondaire vers 160 millions d'années alors que la Provence se situe sur les marges d'un océan aujourd'hui disparu.

À la fin du Crétacé supérieur, la Provence est plus largement émergée. Des déformations tectoniques font naître des bassins envahis par de vastes lacs dont l'un occupe l'emplacement des Alpilles.

Le lac s'assèche à l'éocène il y a 50 millions d'années, à l'apogée d'une intense phase de compression. Celle-ci fait naître les structures anticlinales d'axes est-ouest et les chevauchements qui correspondent aujourd'hui aux principaux reliefs. La phase compressive éocène est suivie d'une phase de distension oligocène liée à l'ouverture du golfe du Lion. Des failles nord-sud découpent la Provence en grabens et horsts. Les Alpilles constituent l'un de ces blocs surélevés délimités par deux failles, l'une, à l'ouest, dans l'axe du talweg du Rhône, l'autre, la faille de Salon-Cavaillon, à l'est.

Il y a 25 millions d'années, la Provence rhodanienne s'affaisse vers l'ouest et la mer recouvre la Provence occidentale. Les Alpilles partiellement arasées constituent un haut fond autour duquel se déposent des sables à débris de coquilles. Ces sables, indurés, ont formé la molasse dite localement pierre de Fontvieille, un calcaire biodétritique. Celle-ci est aujourd'hui bien visible sur le pourtour ouest du massif et constitue également le promontoire des Baux-de-Provence.

Peu après cet événement, la poursuite de l'orogénèse alpine est ressentie dans les Alpilles : la mer se retire, les nouvelles déformations accentuent l'anticlinal principal et portent la molasse miocène en altitude. Le massif domine alors les plaines alluviales du Rhône et de la Durance.

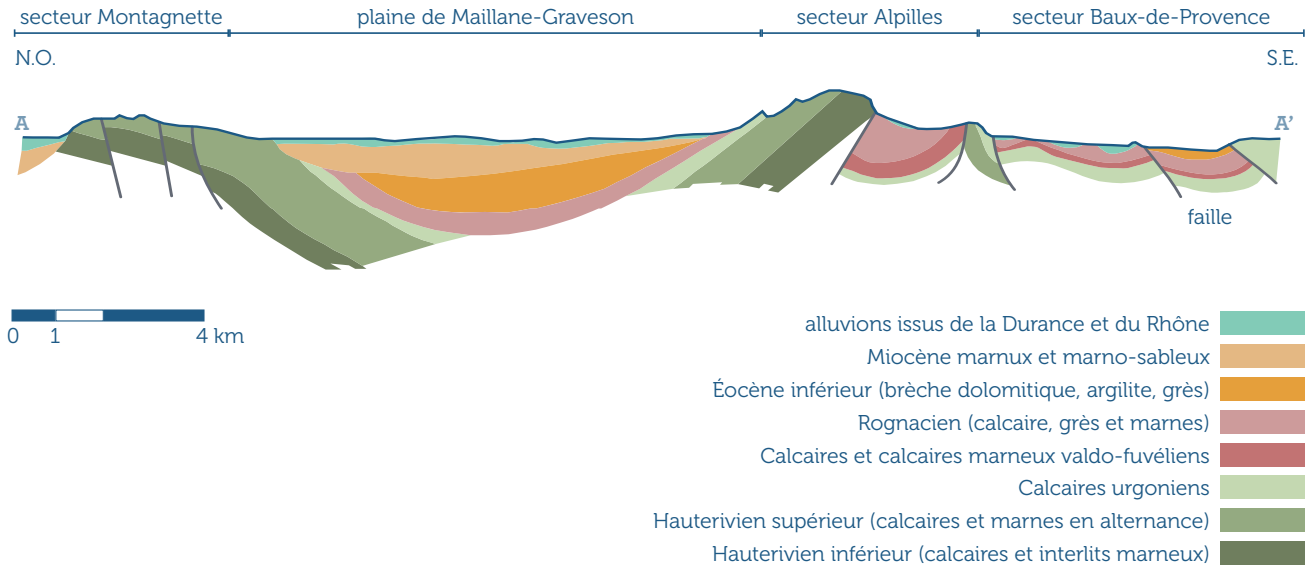
À l'est, un certain nombre de petits éperons rocheux font glisser le paysage du Luberon vers celui des Alpilles. À sa zone de pliure, Orgon est acculé entre la Durance, l'autoroute A7 et les premiers reliefs pentus du massif.

La présentation géologique montre que les grands reliefs sont conformes aux structures géologiques : les anticlinaux laissent affleurer des roches dures qui correspondent aux crêtes principales, les synclinaux ont conservé leur remplissage de roches tendres et constituent les piémonts et les dépressions périphériques. On constate cependant que les massifs présentent des surfaces sommitales tabulaires qui ne correspondent pas à l'inclinaison des roches. Elles révèlent les interactions de l'érosion et de la tectonique dans la constitution des reliefs depuis l'émergence du massif. Le premier massif des Alpilles a été arasé avant l'arrivée de la mer miocène. La surface a été ensuite recouverte, portée en altitude et déformée, puis défoncée par l'enfoncement du réseau hydrographique. Elle reste bien visible dans le massif des plaines d'Orgon.

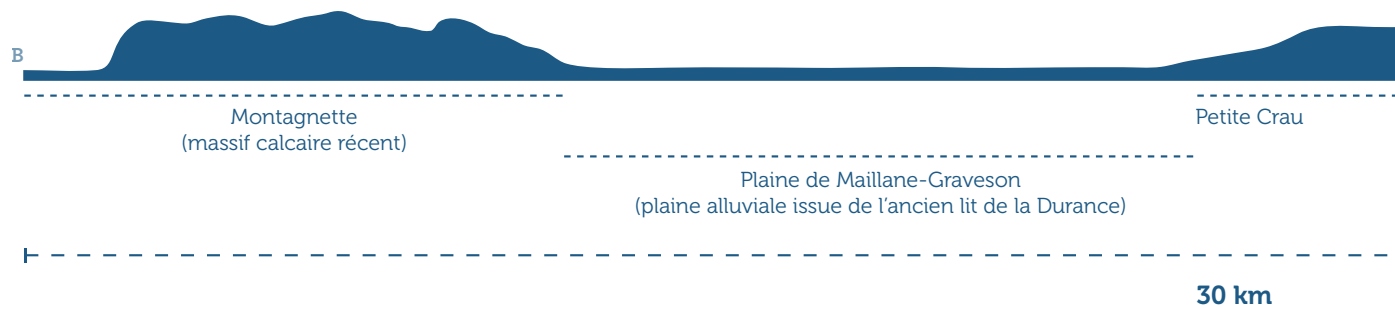
Carte géologique du contexte des Alpilles



Coupe géologique de la plaine d de Maillane-Graveson



Coupe topographique de la plaine du Comtat et des massifs



L'évolution des cours du Rhône et de la Durance et leur enfoncement progressif ont façonné les reliefs du piémont des Alpilles. À la fin de l'ère tertiaire, les canyons formés lors de la régression marine ont été comblés par des dépôts marins puis fluviatiles. Rhône et Durance ont alors évolué de part et d'autre des Alpilles. Il y a 800 000 ans, la Durance adopte un tracé plus oriental à travers le seuil d'Orgon. Il y a 35 000 ans, les déformations tectoniques et l'érosion régressive abaissent le seuil d'Orgon. La Durance abandonne son tracé sud-ouest pour un itinéraire proche de l'actuel, construisant un cône de galets dans la plaine du Comtat. Celui-ci fait barrage au drainage du piémont des Alpilles. Les paluds de Mollégès, alimentés par les eaux des Alpilles et l'aquifère durancien se mettent en place.

Les cours successifs du Rhône ont longé les Alpilles au nord et à l'ouest. Au début du quaternaire, le Rhône forme une large nappe alluviale s'étendant d'Avignon à Saint-Rémy-de-Provence en passant par Châteaurenard. Le fleuve s'est ensuite déplacé vers le Languedoc et la nappe alluviale a été disséquée par l'érosion. Ses restes forment les lambeaux d'une haute terrasse, dont le plateau de la Petite Crau connecté aux Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence.

Le Rhône a repris un tracé plus oriental lors de la dernière période froide : il coulait alors avec la Durance entre Avignon et Châteaurenard déposant une nappe alluviale à galets dans la plaine de Graveson-Maillane. Durant les dix derniers millénaires, la plaine de Maillane n'est plus traversée que par les crues de la Durance. Les parties les plus déprimées, situées contre les Alpilles, deviennent marécageuses. La question de la ressource en eau se pose de manière très importante au XVI^e siècle sur les Alpilles. À l'origine de cette démarche l'ingénieur Adam de Craponne, qui crée en 1554 un canal permettant d'amener l'eau de la Durance au pied des Alpilles et ainsi d'irriguer des terres qui n'étaient à ce moment arrosées que par les pluies. À partir de là, de nouveaux territoires se créent tels que La Crau humide et une économie nouvelle prend forme. Depuis quatre siècles, les pratiques ont évolué, le foin de Crau au sud a obtenu à partir des années 1970 une appellation d'origine contrôlée qui préserve ce territoire et ses pratiques. Au nord le maraîchage de la plaine du Comtat est devenu une économie si importante qu'elle s'exporte à travers l'Europe à plus de 90 %. Ce système peut être remis au vu des préoccupations actuelles, mais montre tout de même l'importance de la ressource en eau sur la stabilité du territoire.



Une ressource en eau visible qui tend à manquer

La plupart des formes modernes d'irrigation au nord de la Méditerranée (barrages, pompages, aspersion, etc.) trouvent leur origine dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Néanmoins, l'utilisation de la force gravitaire, encore largement répandue aujourd'hui sur l'ensemble du bassin méditerranéen, notamment la plaine du Comtat, remonte quant à elle, à plusieurs millénaires avant notre ère, en Haute-Égypte.

Contrairement aux régions où les pluies sont constantes, les régions méditerranéennes ont dû organiser leurs pratiques en fonction de la rareté de l'eau et de son inégale répartition dans le temps et dans l'espace. Dans ce contexte, la construction du «partage» de l'eau est inhérente au développement des sociétés méditerranéennes. En se focalisant sur la région provençale, ce partage a pris des formes variées entre l'amont et l'aval, entre les Alpes et le Comtat Venaissin. Dans un premier temps, l'eau domestique par fontaines, captages de sources et lavoirs, mais surtout l'eau en tant qu'énergie hydraulique conduira à la dérivation et à la canalisation de nombreux cours d'eau pour faire fonctionner les moulins. Ils seront principalement à blé, mais aussi à chanvre, papier et huile. Le moulin hydraulique sera de fait au cœur de la révolution industrielle du Moyen Âge. Les techniques d'irrigation déployées au nord du bassin méditerranéen jusqu'au milieu du XIX^e siècle vont surtout consister à capter l'eau de ruissellement et la récupérer par un système de galeries drainantes, à utiliser les écoulements en aval des moulins, ou encore à forer des puits et capter des sources.

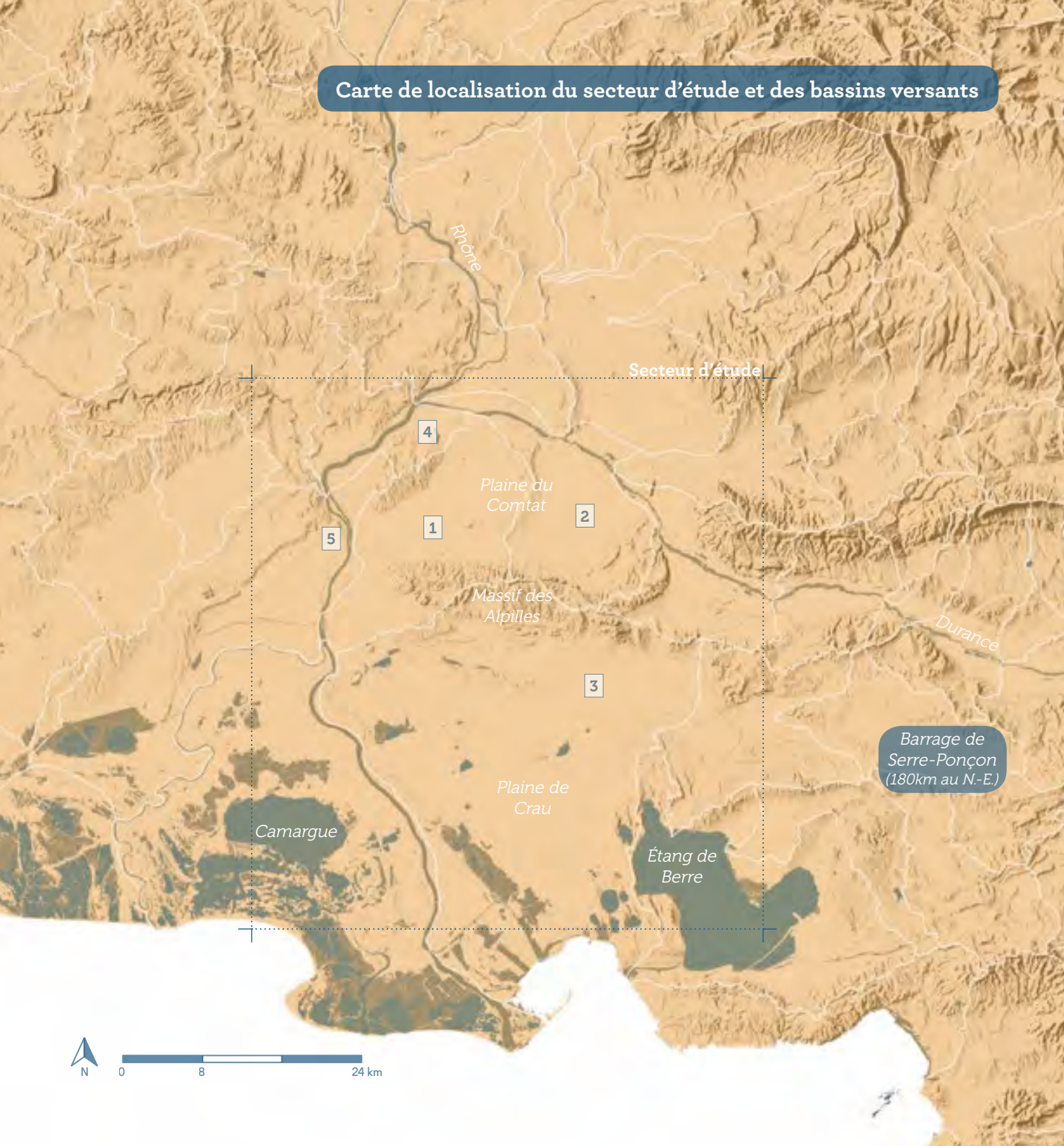
Une irrigation plus vaste s'imposera avec les nouvelles organisations économiques. La vente des biens nationaux après la Révolution française va amener l'accroissement du nombre de paysans propriétaires, mais aussi l'émergence de nouveaux notables locaux qui investiront de manière significative dans la modernisation des systèmes hydrauliques.

Au XIX^e siècle, la vocation principale des canaux devient agricole, et la construction de nouvelles structures durant cette période vise à intensifier la productivité agricole de l'arrière-pays provençal. Ceci est favorisé par la mise en place d'accords de nouveaux droits d'eau et la création d'une structure commune de gestion des ouvrages hydrauliques, les associations syndicales autorisées (ASA). Aujourd'hui, cette vocation agricole reste principale dans l'organisation des canaux d'irrigation. Dans le bassin de la Durance, on compte près de quinze canaux maîtres qui desservent 150 000 ha via un linéaire gravitaire de 150 km de réseau principal et 4 000 km de réseaux secondaires.

Les réserves en eau des Alpilles, des bassins versants et de leur pourtour sont un atout indispensable aux différentes cultures de ce milieu. En effet, si la sécheresse climatique ne dure que les deux mois d'été, l'évaporation cause un stress de plus longue durée sur la végétation. Si les pluies automnales permettent l'alimentation de la nappe phréatique et causent un surplus d'écoulement en hiver, les pluies de printemps sont entièrement absorbées par les plantes et ne suffisent pas. La consommation de la réserve en eau commence et cette réserve devient insuffisante au cours du printemps. Les crêtes, où les sols sont parfois réduits à quelques poches dans les roches dures, sont donc les espaces où la sécheresse est ressentie le plus durement. Les fonds de vallon et plaines aux sols meubles apparaissent plus humides.

→ **1.** Bassin versant Le Rhône du canal des Alpines inclus au petit Rhône **2.** La Durance du Coulon au Rhône **3.** Côtiers de l'étang de Berre au Rhône **4.** Le Rhône de la Durance au Gard **5.** Le Rhône du Gard au canal des Alpines

Carte de localisation du secteur d'étude et des bassins versants





Exemples de motifs et paysages liés aux réseaux hydriques

Le barrage de Serre-Ponçon mis en eau en 1960, pour lutter contre les crues de la Durance, a lui aussi apporté de nombreux changements en aval, dans la basse Durance notamment. Le canal usinier démarre au barrage et se termine à l'étang de Berre. La Durance est classée Masse d'eau fortement modifiée (MEFM). La Directive-cadre sur l'eau (DCE) impose que cette masse d'eau retrouve un bon potentiel écologique en 2027. La dérivation de la majeure partie de l'eau de la Durance dans le canal usinier ne laisse que 1/20 du débit naturel en moyenne Durance (*chiffre de l'European Water Movement lors d'un colloque sur l'eau en 2017*). Comment réhabiliter la Durance pour atteindre ce bon potentiel écologique ? Il faudrait augmenter le débit réservé de la Durance en diminuant l'injection d'eau dans le canal usinier. Mais l'État et EDF s'y opposent pour ne pas diminuer la production d'électricité. Cela a plusieurs conséquences :

- Le débit réservé trop faible ne permet pas une recharge suffisante des nappes alluviales et l'autonettoyage de la rivière,
- l'altération de l'hydromorphologie de la rivière entraîne une perte de biodiversité et de continuité écologique ,
- l'apport moindre d'eau et de sédiments de la Durance dans le Rhône contribue au recul du trait de côte.

Aujourd'hui le système en canaux s'est largement développé, dessinant un paysage très linéaire marqué d'alignements d'arbres et de réseaux hydriques très denses. Le territoire du Comtat et du nord des Alpilles comprend de nombreux canaux principaux, secondaires et tertiaires (filiales). Le SICAS (Syndicat intercommunal du canal des Alpilles septentrionales) assure la gestion et l'entretien du canal principal (canal des Alpilles). En complément, les autres canaux sont gérés par les Associations syndicales autorisées. Au sud, dans la plaine de Crau la gestion y est similaire : le canal de la vallée des Baux irrigue le territoire par gravité vers les parcelles. Un détail d'importance est tout de même à noter : la culture du foin de Crau pourtant très critiqué par les groupements écologistes capte 20 000 m³/ha, mais en utilise réellement 4 000 m³/ha. Le reste est redistribué à la nappe, fournissant ainsi en aval la ressource en eau nécessaire à près de 250 000 personnes. Les ouvrages hydrauliques ne sont en effet pas les simples témoins des progrès techniques. Ils révèlent aussi des savoir-

faire liés à des cultures différenciées de l'eau qui nous renseignent sur les rapports nature/société et sur les rapports des hommes entre eux. Au piémont du massif sud, la topographie crée des renforcements dans lesquels l'eau stagne et fait apparaître des marais. Ceux-ci sont aussi une structure forte du paysage des Alpilles puisque réserve d'une biodiversité nouvelle. Lorsqu'il y a un trop-plein dans ces espaces, la gestion actuelle consiste en récupérer l'eau et la redistribuer à la mer, ce qui représente une perte notable pour une ressource qui tend à décroître dans les circonstances climatiques d'aujourd'hui.

Dans un contexte de dérèglement climatique, les agriculteurs, en tant que premier consommateur d'eau sont sommés de faire des économies. Ils s'adaptent donc à cette demande sociétale en équipant leurs exploitations de techniques d'irrigation moins consommatrices. Mais les canaux gravitaires, anciens ouvrages hydrauliques, continuent de jouer un rôle majeur dans le partage de la ressource et sa gestion. Il pourrait continuer à assurer ce rôle encore longtemps, car ils peuvent être d'une utilité majeure dans le cadre de scénarios extrêmes, provoqués par le changement climatique. Les événements de Montpellier et Arles en octobre 2019 en sont des exemples flagrants. Les fortes pluies automnales avaient entraîné des inondations dans ces villes, anéantissant une large partie de la population.

La multifonctionnalité des canaux agricoles est de plus en plus reconnue par les pouvoirs publics. L'Agence de l'eau a contribué à la mise en place de « contrats de canaux » dont l'objectif est d'impliquer de nouveaux acteurs dans la gestion et le financement de ces ouvrages au regard de leurs fonctions environnementales et patrimoniales qu'ils peuvent rendre (recharge de nappe, évacuation des eaux de pluie, maintien d'espaces humides, espaces de promenade et de loisirs). Cette gestion collective de l'eau des canaux qui n'est plus uniquement orientée vers un usage agricole montre le potentiel d'usages divers des ouvrages hydrauliques. La reconnaissance contemporaine du rôle historique de ces systèmes dans le partage de l'eau doit aujourd'hui composer avec la valorisation de leurs fonctions environnementales en tant qu'outil d'aménagement du territoire.

Des modes d'habitat variés à l'entrée des Bouches-du-Rhône

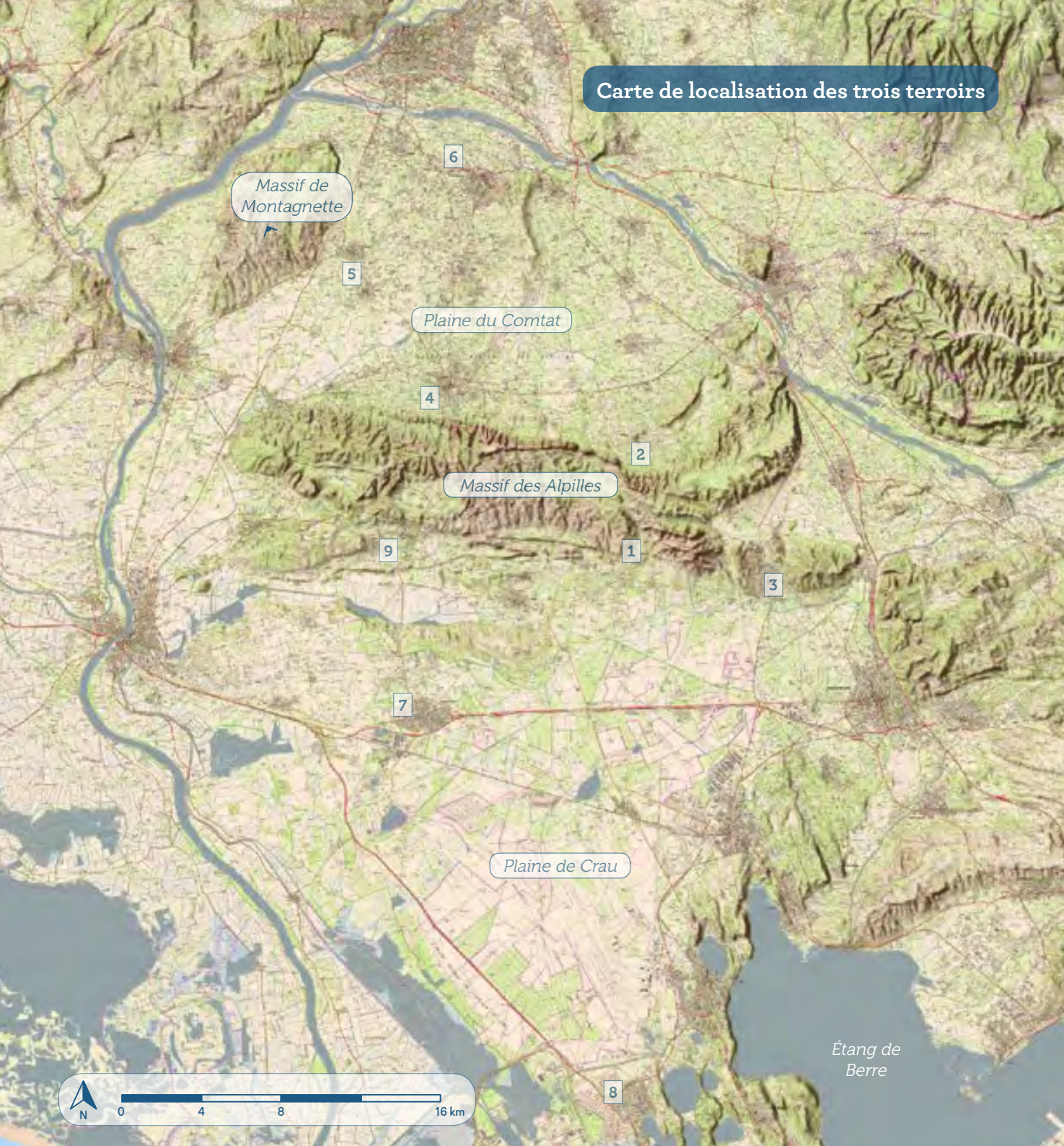


septembre 2019 // dans la vallée des Baux, un mas provençal caché entre champs d'olivier et boisements épars

La dissymétrie des versants nord et sud du massif des Alpilles, la diversité des zones de piémont et des plaines bordières confèrent aux paysages une grande variété de visages avec des ambiances contrastées, sèches ou humides, où des corniches arides jouxtent des marécages inondés en hiver. Les plaines alluviales du Rhône à l'ouest, du Comtat au nord et de La Crau au sud possèdent des sols alluviaux très différents, limoneux ou très caillouteux, drainants ou hydromorphes. Le massif lui-même, avec ses corniches, ses falaises calcaires se prête mal aux cultures, à l'exception des basses pentes aux sols de colluvium, de quelques vallons aménagés sur le versant nord très raide et des bassins sur le versant sud plus long et complexe, en transition douce avec la plaine. La complémentarité agro-sylvo-pastoral, fondement de l'ancienne économie, justifiait l'intégration des différents terroirs de collines, de bassins et de plaines dans les finages. Trois grands types de terroirs dominent : la plaine du Comtat au nord, plaine alluviale cultivée et irriguée depuis plusieurs siècles/ le Massif des Alpilles, dernier relief avant le Delta du Rhône et édifice karstique émergeant de ces plaines/la plaine de Crau au sud, dernière plaine steppique d'Europe aux enjeux écologiques forts.

Différentes formes d'habitats sont présentes sur le grand territoire des Alpilles. Les communes présentent des formats d'habitats liés à la pente, installés dans le massif. On retrouve ces configurations dans les villages d'Aureille ^[1], d'Eygalières ^[2] et d'Eyguières ^[3]. À la manière de Saint-Rémy-de-Provence ^[4] sur le versant nord, le massif a été un point stratégique fort à l'époque romaine ce qui a facilité dans un premier temps les installations humaines sur cet édifice rocheux. Les nouvelles constructions sont en revanche plus présentes dans la plaine, ce qui fait émerger la question d'extension urbaine qui répond aux besoins des communes au détriment du patrimoine agricole. Ajoutées à cela, les espaces en friche à proximité des pôles urbains créent de la spéculation et amènent le territoire à se détacher de son passé agricole. Il s'oriente sur des logiques d'habitats extensifs qui grignotent de plus en plus le parcellaire anciennement lié à la production alimentaire. Les mas provençaux qui étaient autrefois l'habitat typique agricole perdent de plus en plus son usage authentique pour arborer une nouvelle fonction d'habitation pour les plus aisés.

Carte de localisation des trois terroirs



Dans la Plaine du Comtat, les dynamiques humaines ont été plus variées. Territoire d'accueil de la culture du blé à l'époque romaine, cette plaine se développe plus fortement à l'arrivée du système d'irrigation gravitaire au XVI^e siècle qui permet d'occuper la totalité du territoire et de produire une plus grande diversité de fruits et légumes. La plaine du Comtat connaît une croissance forte à cette période avec le développement de commune tel que Maillane et Graveson [5] au centre de la plaine. Largement influencées par le développement d'Avignon au nord, des communes comme Châteaurenard [6] bénéficient aussi de cet attrait pour s'agrandir et devenir aujourd'hui un territoire de la banlieue avignonnaise.

La Plaine de Crau au sud connaît une anthropisation beaucoup plus tardive. Du fait de l'aridité de son climat et de l'absence d'eau pendant plusieurs siècles, la plaine reste pendant longtemps un terrain de pâture. Elle joue cependant un rôle crucial dans la rotation du système pastoral. Les moutons qui passent l'été en régions alpines redescendent au printemps dans les Alpilles puis passent l'hiver et le début de printemps dans la plaine de Crau. La plaine de Crau est aujourd'hui un territoire de convoitise, car considéré par le plus grand nombre comme un territoire «vide». Il a donc été le support du développement de Saint-Martin-de-Crau [7], commune qui s'est largement développée dans les années 1970 avec l'arrivée de l'usine métallurgique de Fos-sur-Mer [8].

En retrait des configurations historiques des communes des Alpilles, celles-ci se sont créées sur les lieux stratégiques qui leur ont permis de s'accroître rapidement et de bénéficier au mieux des dernières infrastructures logistiques.

Territoire essentiel dans la recharge de la nappe phréatique et dans l'apport de la ressource hydrique aux populations environnantes, la plaine de Crau est un espace sous-pression des dynamiques humaines. Il est aujourd'hui nécessaire de la protéger et la valoriser afin de conserver cet espace unique et porteur d'une économie du foin de Crau viable.

L'urbanisation du massif et de ses plaines soulève aujourd'hui de nombreuses questions sur les façons d'habiter et donc les formes d'habitat que devront prendre les prochaines constructions pour intégrer au mieux les problématiques climatiques et les enjeux fonciers. Elle soulève dans le même temps de grands enjeux sociaux, car la perte d'identité du massif est flagrante et la forme d'habitat des plus riches tend à devenir une norme. Il est devenu nécessaire de penser le fait d'habiter selon une logique de besoin et ainsi de construire moins, mais mieux en reprenant des formes préexistantes. Certains documents amenés par le CAUE des Bouches-du-Rhône en collaboration avec le PNR des Alpilles visent à mettre en valeur les formes et les orientations traditionnelles des habitats.



novembre 2019 // à Paradou [9], au sud des Alpilles, du pavillonnaire en parpaing qui remplace la pierre calcaire



1



2



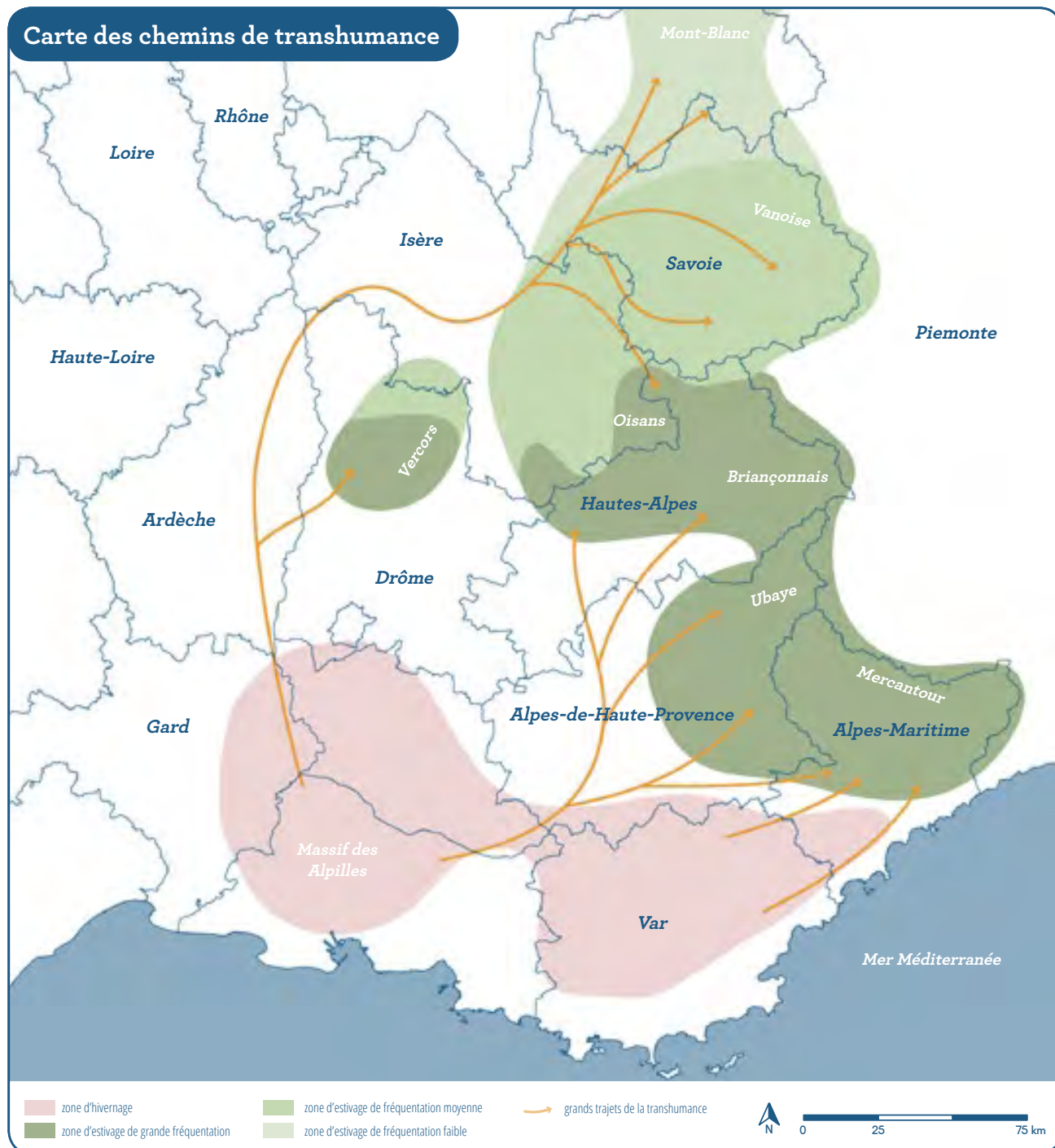
3



4

↑ **1.** des mas provençaux aux Baux-de-Provence **2.** À Châteaurenard, une masse bâtie dense remplacée par du pavillonnaire dans la plaine de Maillane-Graveson **3.** dans la plaine de Crau, des corps de ferme isolés, les Alpilles en arrière-plan **4.** l'usine métallurgique de Fos-sur-Mer, une méga-structure avant la mer

Carte des chemins de transhumance



Des pratiques pastorales qui lient les territoires



décembre 2019 // un élevage en pleine pâture caché dans les hautes herbes de la Petite Crau

L'organisation des pratiques pastorales se différencie au fil des saisons et s'inscrit dans un plus grand ensemble reliant les hauteurs alpines aux basses vallées de Provence occidentale : plaine de Crau, plaine du Comtat et éperon rocheux des Alpilles et de Montagnette. La Petite Crau au centre de la plaine du Comtat compte aussi de nombreux exploitants qui la traversent pour rejoindre les plaines voisines. Cette grande marche, anciennement faite à pied est depuis les années 1970 faite en camion pour relier plus facilement l'est de l'ouest de la traversée. L'évolution des systèmes logistiques n'a pas intégré les trames du système pastoral.

Ce changement n'a pour autant pas affecté le maintien de cette pratique essentielle dans le maintien des milieux naturels qu'elle côtoie. Dans les milieux alpins, le pâturage des piémonts et zones intermédiaires limite l'enfrichement et les avalanches. Dans les secteurs plus arides de Provence, le pastoralisme maintient les milieux dans toute leur biodiversité et lutte aussi contre les feux de forêt qui partent rapidement en zones enfrichées. Cette organisation entre ces trois espaces (Alpes, Alpilles et plaines) est stable et à un rôle très important dans l'entretien de l'environnement et du paysage.

La filière « ovin viande » représente 174 des éleveurs spécialisés dans le département. L'élevage extensif majoritairement pratiqué nécessite des troupeaux plus importants pour assurer la rentabilité économique (650 brebis en moyenne par troupeau contre 80 en moyenne en France, *source RGA 2010*). Les troupeaux valorisent les alpages en été et les prairies, coussouls et piémonts de massif du département le reste de l'année. Certaines exploitations produisent du foin de Crau AOC qui est, en partie, à destination des troupeaux ovins du territoire,

et également pour la vente (chevaux de course). Les élevages sont localisés en grande partie dans la plaine de La Crau, mais aussi en Camargue, dans les Alpilles, dans le Comtat, en piémont de la Sainte Victoire et de la Sainte Baume. La commercialisation se fait en vente directe, à des maquignons, par les abattoirs de Tarascon et de Sisteron, ou par la coopérative Prov'Alp, dont un tiers des éleveurs du territoire sont adhérents. Le territoire du PAT bénéficie de l'IGP Agneau de Sisteron. La Fédération départementale ovine 13, Domaine du Merle (à Salon-de-Provence) et la Maison de la transhumance sont des organismes de formation et d'accompagnement centraux pour la filière locale.

La filière d'élevage caprin pour le lait est, elle aussi, dynamique. Le cheptel est passé de 2 236 chèvres à 4 383 chèvres entre 2000 et 2010 (*source RGA*). L'intégralité de la production est commercialisée au détail. L'AOP Brousse du Rove a été reconnue en 2018. Les élevages caprins sont répartis sur l'ensemble du territoire du PAT.

Quatre systèmes d'exploitation existent sur le territoire : l'élevage hors-sol, les élevages herbagers (les chèvres sortent autour de l'exploitation, l'alimentation vient du fourrage produit sur l'exploitation), les élevages « petit pastoral » (les chèvres parcourent quelques heures par jour, l'alimentation est complétée par du fourrage produit ou acheté), les élevages « grand pastoral » (les chèvres parcourent toute l'année).

L'installation en élevage caprin pastoral est freinée par la difficulté de trouver du foncier disponible à proximité d'espaces naturels à pâturer. Les éleveurs bénéficient de l'accompagnement du PNR des Alpilles et de collectivités dans le cadre des démarches de lutte contre l'incendie.

Conclusion intermédiaire : Quelle place pour l'agriculture et les pratiques humaines dans un territoire diversifié ?

Dans cette configuration spatiale, la plaine du Comtat et le massif des Alpilles se retrouvent à la jonction d'un ensemble d'éléments naturels. Dans la continuité du massif du Luberon à l'est, le territoire d'étude se situe sur un socle calcaire comprenant des édifices rocheux forts et lumineux, support de pratiques agricoles spécifiques (oléiculture, viticulture). En aplomb du Luberon, la Durance vient irriguer la plaine et le piémont favorisant une installation agricole par le drainage d'alluvions propices à la culture maraîchère et arboricole.

La vallée du Rhône longe son versant nord, amenant avec elle un climat spécifique qui prend toute sa force dans la plaine du Comtat plus ouvert, où le massif de Montagnette et des Alpilles ne peuvent pas en limiter les impacts. Le mistral s'y engouffre avec force laissant sur son passage ciel bleu ou pluies intenses.

Sur sa partie sud, la Crau vient établir un nouvel écosystème naturel qui doit se maintenir pour pérenniser l'apport d'eau aux habitants ainsi que la stabilité de la nappe phréatique. Cependant ce milieu tend à devenir un territoire de conquête par les dynamiques logistiques de transport et d'échanges entre l'Italie, la France et l'Espagne.

Pour conclure cette première étude à l'échelle de la Provence occidentale, il est intéressant de montrer la spécificité de ce territoire vis-à-vis de sa localisation. Les évolutions historiques, qui vont être retracées dans la chronologie qui suit, visent à argumenter le choix des pratiques spatiales actuelles ainsi que les failles de son organisation territoriale.

L'intensification du système agricole peut-elle être remise en question dans le modèle d'aujourd'hui ? Comment intégrer la problématique environnementale sur un territoire agricole si structuré ?

Pour en revenir à la thématique alimentaire, les territoires de proximité sont des éléments de références dont je souhaite m'inspirer. Le parc naturel régional du Luberon met actuellement en place un Projet alimentaire territorial qui vise à fédérer les différents acteurs de l'alimentation par une reconsidération du sol et de ses capacités nourricières. Cette dynamique est en cours à l'échelle du parc Naturel des Alpilles, preuve en est les événements « Les Alpilles à croquer » et « Quelles Alpilles pour demain ? ». Ces manifestations sont menées dans le cadre du Projet alimentaire territorial porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'équilibre des territoires ruraux (PETR) du pays d'Arles, mais aussi dans le cadre de la nouvelle charte du parc pour la session 2022-2037. C'est donc dans un contexte de fortes activités sur les questions alimentaires que s'inscrivent ces réflexions du lien paysage-alimentation.

Revue d'actualité

Depuis 2008, les élus de Mouans-Sartoux (06) ont eu pour objectif de tendre vers l'autonomie alimentaire de leur juridiction. Ce territoire de l'arrière-pays varois ne pouvait pas produire ou fournir la totalité des denrées souhaitées. Dans ce contexte, un système de régie agricole a été mis en place pour pallier les manques et organiser le système productif pour répondre aux attentes. Le domaine de Haute-Combe et ses 6 ha de parcellaire avait été conservé par la mairie depuis les dernières mises à jour du PLU ce qui a permis d'avoir un premier territoire de production exclusivement dédié à l'alimentation des cantines scolaires. Représentant près de 1 000 repas par jour, cette production s'est aujourd'hui développée en divers espaces complémentaires : espace test, lieu de transformation, lieu de sensibilisation et d'apprentissage avec une formation en *Chef de Projet Alimentation*.



Liens vers le projet de Mouans-Sartoux

Un territoire à la jonction de plusieurs facteurs naturels

Vallée du Rhône

- climat méditerranéen
- mistral et apport d'éléments éoliens

Massif du Luberon

- socle calcaire
- ressource hydrique accompagnée d'alluvions
- pratique pastorale ancestrale

Tour des Opies
(498m)

Mer Méditerranée

- remontée saline
- humidité

Limites administratives des différentes structures

- /// surface d'action du PETR Pays d'Arles
- ||||| surface d'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- limites administratives du PNR des Alpilles
- ▲ point culminant du Massif des Alpilles



0 5 10 km

CHRONOLOGIE

Vingt-cinq siècles avant Jésus-Christ, les Ligures, venues du nord, dans l'actuelle vallée du Rhône s'installent sur ces terres. Ces hommes sont plus civilisés que leurs prédécesseurs. Ils construisent les premières cités, les oppidums, hautes perchées, dont l'emplacement dénote l'esprit indépendant et dominateur de leurs habitants. De nombreux vestiges subsistent encore de nos jours. Les Ligures savent défricher les forêts, cultiver les céréales et domestiquer les animaux. Avec du lin, du chanvre, des genêts, des orties, ils confectionnent des vêtements qui remplacent peu à peu les peaux de bêtes. Ils connaissent le polissage de la pierre, fabriquent des objets en os et poteries. Les morts sont enterrés dans des grottes et plus tard sous des dolmens.

Fondation de Marseille

En 600 av. J.-C., les Phocéens commandés par Protis fondent Marseille. La ville se développe rapidement et crée des colonies.

Au IV^e siècle av. J.-C., Pythéas et Euthymènes s'illustrent par leurs voyages dans des mers jusqu'alors inconnues. Des Alpes-Maritimes aux Pyrénées, les Marseillais fondent des comptoirs. Sur la côte provençale, ils occupent La Ciotat, Hyères, Antibes et Nice, autant de petits ports bien abrités, utiles au commerce et refuge en cas de guerre. À l'intérieur des terres, ils s'installent à Cavaillon et Avignon.

Au cours du IV^e siècle av. J.-C., les Celtes, venus du nord, se mêlent aux Ligures. De petits états celtes ligures se forment. Ils comprennent deux villes, l'une commerçante et paisible, située près d'un fleuve ou sur une route, l'autre qui la domine et la protège. Arles sur la rive gauche du Rhône devient le premier port du pays celtique, sans, toutefois, concurrencer Marseille. Le voisinage de ces peuples encore à demi-barbares constitue un danger permanent pour les Marseillais. Afin d'y parer, ils s'allient aux Romains.



novembre 2019 //
Vestige de l'aqueduc de Barbegal à Fontvieille,
aujourd'hui entre les champs d'oliviers



octobre 2019 //
Château de Roquemartine (XII^e siècle) à Eyguières,
émergeant de la garrigue

Les Romains s'installent en Provence

Les Romains venant secourir une seconde fois Marseille en profitent pour s'installer en Provence (125-122 av. J.-C.). Leur chef Sextius fonde Aix-en-Provence, où se trouvent d'abondantes sources d'eaux chaudes et d'eaux froides. Les Romains civilisent rapidement toutes les populations qui sont sous leur domination. En quelques années, ils construisent des villas et un réseau de routes reliant le Rhône aux Alpes. Les Provençaux ne tardent pas à adopter leurs coutumes. Le général romain Marius est chargé de repousser l'envahisseur. Il installe ses armées dans La Crau. En attendant l'heure de la bataille, il fait construire à ses soldats un important canal reliant Arles à la mer, les Fosses Mariennes. Les inondations du Rhône ont détruit ce canal, toutefois il a donné son nom à Fos, situé à son embouchure.

Les Romains prennent Marseille

Lorsque les deux consuls romains Pompée et César luttent pour le pouvoir, Marseille prend le parti de Pompée. Cette préférence va être la cause de sa perte. César arrive en Provence avec dix légions et assiège Marseille. Il l'écrase après une lutte de six mois. Elle perd ses domaines, sa flotte, son trésor et ne conserve que sa banlieue immédiate et le titre de cité libre.

Pendant quelques années, la Provence, colonie rebelle, subit la domination romaine. Mais bientôt, elle est considérée comme une province de l'Empire (Provence dérive de Provincia Romana). Elle devient alors très prospère. Marseille se relève de ses ruines grâce à son commerce. C'est un grand port possédant une flotte importante. Les arts et les sciences y sont à l'honneur et elle possède une Université réputée. C'est l'époque du progrès, de la civilisation, l'époque de la Paix romaine. Des monuments s'élèvent un peu partout, dont il reste encore de nombreux vestiges. Des routes sont construites, si solides que vingt siècles ne pourront les faire disparaître totalement. L'agriculture se développe. Ils assèchent les marécages qui formaient autour d'Arles une ceinture pestilentielle. Sous leur direction, les plaines du Comtat fournissent des blés *excellents* avec lesquels on fabrique du pain de qualité. L'olivier se cultive partout où la nature le

permet, surtout à Aix, Antibes et Nice. On utilise l'huile pour la table et en pharmacie. La vigne couvre les coteaux et donne des vins qui concurrencent les meilleurs crus italiens. De nouveaux fruits font leur apparition : la cerise, la pêche et la courge. Le miel, déjà connu au temps des Ligures, est employé pour la fabrication d'hydromel, des confitures et des remèdes.

Pour alimenter les fontaines et les thermes, les Romains construisent des canaux qui amènent l'eau de rivières. Des égouts souterrains permettent l'évacuation des eaux. Grâce à ces constructions sanitaires, pendant toute la domination romaine, la Provence ignore les épidémies. De la même manière, l'eau est utilisée dans les cultures de plaines pour fournir les denrées alimentaires à la population. Des édifices comme l'Aqueduc de Barbegal à Fontvieille au sud des Alpilles amènent l'eau du massif à la plaine en contrebas. La Provence, dont les sites et le climat rappellent ceux de l'Italie attire les Romains, qui la considèrent comme une de leurs provinces. Arles profite au mieux de cet attrait. C'est un grand port devenu très actif grâce à sa situation sur le Rhône, à proximité de la mer et au carrefour des grandes voies qui relient l'Espagne et la Gaule à l'Italie. Elle fait du commerce avec toutes les villes de Méditerranée, à qui elle vend les blés du Comtat, les huiles de Provence, les vins du Rhône.

Une grande période d'invasions

L'époque de la domination romaine se termine au début du V^{ème} siècle. À partir de là les invasions barbares se succèdent. Les épidémies de peste font leurs apparitions. Entre le VIII^e et le X^e siècle, les Sarrasins pillent la Provence, chassés par Guillaume le Libérateur en 973. Puis règne les Bosons, les Comtes de Barcelone, d'Anjou avant que la Reine Jeanne ne vende Avignon au Pape en 1348. La Provence redevient française en 1486. Entre le XVI^e et le XVII^e siècle, les invasions rythment les décennies provençales. Entre volonté d'indépendance et reconquête royale, la réforme du 26 février 1790 supprime les provinces et divise la France en départements. La Provence comprend donc trois de ces départements : Basse-Alpes, Bouches-du-Rhône et le Var. Elle perd son administration et son nom. En 1791 le Comtat Venaissin, réuni à la France devient le département du Vaucluse. En 1793, le comté de Nice réuni à la France forme le département des Alpes-Maritimes.

Tout au long de son histoire, ce territoire va être le support d'une lente installation humaine et d'une appropriation progressive et croissante des ressources du sol.

La naissance des pratiques agraires

Le paysage agraire du Comtat est récent. Longtemps, la région s'est singularisée par la culture traditionnelle de vignes, de céréales, d'oliviers. Au XVII^e siècle, d'autres productions s'installent, comme les artichauts et les graines. Les écrits du XVII^e siècle ne mentionnent pas cette mer de cyprès, liée au développement des cultures maraîchères à la fin du XVIII^e siècle. Cependant, dès le XII^e siècle, des faubourgs maraîchers ceinturent Avignon et Tarascon. Il faut attendre l'assèchement systématique des paluds, la création d'un réseau d'irrigation et de drainage d'une exceptionnelle densité et l'endiguage de la rivière pour assister à une révolution agricole. Progrès techniques et crises ont réorienté la production vers le maraîchage et les primeurs. Les vastes parcelles des domaines où poussait le blé ont été morcelées, des parties ont été gagnées sur le fleuve après les endiguages, puis divisé en lanières.

Une intensification qui prend forme

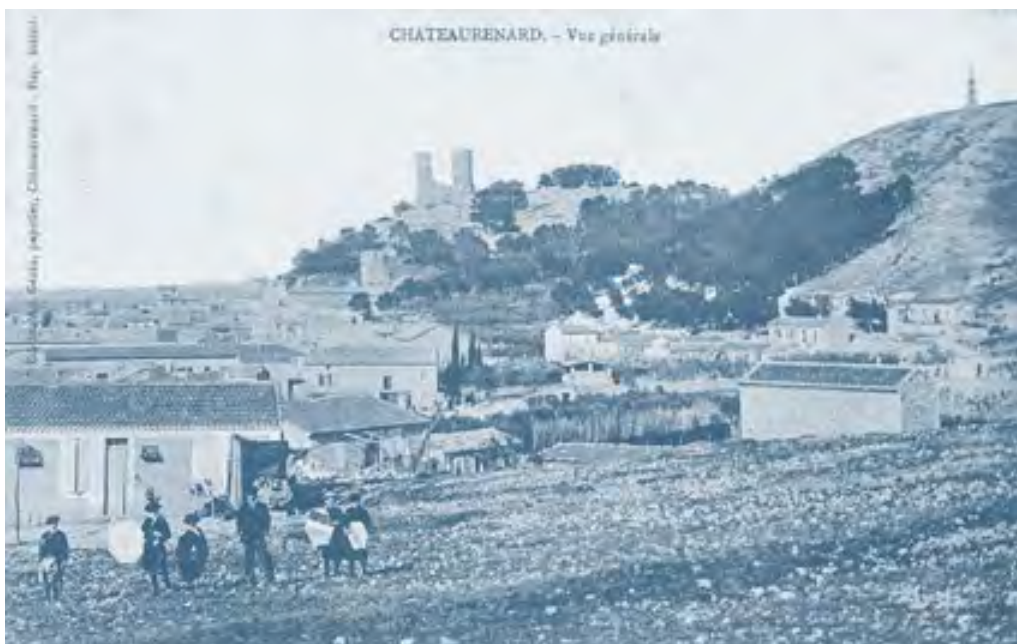
Cette extrême intensification des cultures légumières et des primeurs a provoqué une vague de colonisation rurale avec l'essaimage d'un habitat rural maraîcher caractéristique. La spécialisation et l'intensification vont aller de pair avec le développement du réseau ferroviaire. La culture horticole prend un essor considérable à partir de 1872, année de l'ouverture de la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille à laquelle se raccrocheront plusieurs voies secondaires, accentuant les échanges commerciaux. À cette époque se multiplient les entreprises de négoce liées à la création et à l'extension des marchés aux légumes locaux comme celui de Châteaurenard, qui voit le jour en 1867. Dès 1865 la zone de Barbentane - Châteaurenard expédie ses légumes et ses fruits à destination de Marseille et de Paris. Entre 1852 et 1913, les surfaces maraîchères du Vaucluse sont multipliées par trois et gagnent plus de 4 000 ha, de même que celles des Bouches-du-Rhône. Conséquence obligée, un paysage agraire spécifique, très anthropisé, dessine des parcelles protégées du vent dominant, le mistral, par des haies. Tout d'abord de mûriers jusqu'à la crise de la sériciculture au début du XIX^e siècle, avant que ne s'impose sous le Second Empire l'utilisation systématique des cyprès. Il est devenu partie intégrante du patrimoine régional. Mais il est bien certain que les haies vives restent un obstacle à la mécanisation des travaux et un facteur de stagnation technique.



Carte géographique ancienne de la Provence //
datée de 1630 - Johannes Jansson



1



2

↑ **1.** À Saint-Rémy-de-Provence pendant les fouilles archéologiques du site de Glanum, au nord de la commune en 1921 **2.** vue sur Châteaurenard, ses prairies et sa fortification en 1930

Le paysage provençal apparaît

Un paysage atypique lié aux pratiques apparaît. Les microclimats créés par le maillage des haies sont mis à profit de façon optimale et le jardin comtadin est aujourd'hui la première région maraîchère de France.

Cette région agricole présente un paysage bien connu qui peut donner l'impression d'un monde paysan figé dans une tradition soigneusement élaborée : petites parcelles maraîchères protégées du vent par des haies, bordées de rigoles d'irrigation et groupées autour de fermes dispersées entre de gros villages.

Le système hydraulique qui a suscité ces structures agraires a subi peu de modifications : le réseau de canaux d'irrigation est celui qui a fini d'être mis en place à la fin du XIXe siècle et dont les deux pièces majeures sont le canal de Carpentras sur la rive droite de la Durance, les canaux des Alpilles septentrionales sur sa rive gauche et le barrage de Serre-Ponçon, en mont vers les Alpes, mis en service en 1960.

Le développement des vergers de fruits à pépins et de pêchers, qui semble être parti de Cavaillon dans les années 1960, est de loin la plus importante des nouvelles orientations de l'agriculture comtadine. Elle réclame moins de main-d'œuvre que le maraîchage et a été d'un bon rapport pendant quelques années. Alors qu'au début ils ne composaient vraiment de paysage agricole qu'autour de Cabannes et de Saint-Andiol, les vergers se sont pendant une quinzaine d'années largement répandus dans la région de Cavaillon et de Pernes, ainsi que le long du Rhône et de la Durance. Ils ont pris la place de raisins de table et de cultures maraîchères.

Devant la concurrence faite aux primeurs comtadines par des régions plus méridionales, l'utilisation des serres a été une autre parade.

Une concurrence qui influence les pratiques

Dans ce domaine les agriculteurs avec plus d'audace et plus de capitaux, ont été des initiateurs du système sous serre dans les années 1970. Les serres ne s'imposaient pas encore dans le paysage, mais leur multiplication depuis leur apparition est importante.

Ces dernières décennies, les cultures sous serres et abris hauts gagnent du terrain en région PACA. Cette progression s'inscrit dans une tendance générale de tertiarisation agricole. Cependant la région marque sa spécificité en avançant plus vite que la moyenne nationale. Le climat et les techniques culturales utilisant les serres permettent une production diversifiée toute l'année. Cependant, le calendrier cultural connaît une période de forte activité entre mai et octobre pour les cultures de plein champ et sous abris non chauffés. Il s'agit notamment des melons, courgettes et tomates. D'octobre à avril, c'est surtout la production de salades qui est la plus importante.

Sans irrigation, la région provençale n'occuperait pas une place aussi importante dans la production maraîchère nationale. Les réseaux de canaux ont largement contribué à construire un paysage devenu traditionnel. Ils sont aujourd'hui devenus, eux aussi, des objets patrimoniaux. Le système gravitaire reste le mode d'arrosage majoritairement utilisé. Cependant, aspersion et micro-irrigation gagnent du terrain. Cette technique engendre des économies d'eau bénéfiques, mais provoque des disparités dans la recharge de la nappe phréatique.



septembre 2019 // à Saint-Etienne-du-Grès, des traces du marché de Semi-Gros

02

//

UN TERRITOIRE PRIS EN ÉTAU ENTRE AVIGNON, ARLES ET SALON-DE-PROVENCE

- Objectifs de la partie :
- Comprendre les évolutions des pratiques agricoles
 - Définir les dynamiques humaines et naturelles qui mettent le territoire sous-tension
 - Comprendre les échelles d'influence de ce territoire dans les dynamiques logistiques nationales

Une agriculture qui s'intensifie et se spécifie pour se maintenir

La désertion du massif à partir de la fin du XIXe siècle correspond à la décroissance progressive du système agro-sylvo-pastoral et à la concentration des activités agricoles dans les bassins et les plaines bordières avec le développement de l'irrigation et du drainage. Elle accompagne la montée de la nouvelle économie agricole spécialisée dans la viticulture et l'oléiculture dans les terroirs au sec des basses pentes et des bassins; les cultures spéciales (vergers, cultures maraîchères) dans la plaine comtadine notamment; les céréales et cultures fourragères dans la plaine rhodanienne. Les Alpilles et les plaines qui les bordent sont un condensé de tous les types d'aménagements agraires, de systèmes de cultures et de paysages de la basse Provence.

Entre les deux massifs que sont les Alpilles et la Montagnette, barre de collines longeant le Rhône, s'inscrivent les terres généreuses de Châteaurenard, Rognonas, Graveson, Maillane, où se côtoient

essentiellement arboriculture fruitière et maraîchage, mais aussi, aujourd'hui beaucoup de friches et de systèmes sous tunnels. Le paysage de ce secteur est désormais sérieusement altéré par l'extension des friches qui le recouvrent tandis que beaucoup d'exploitations agricoles cessent leurs activités. D'autres, plus jeunes, plus novateurs, se décident à arracher les arbres fruitiers plantés par leurs pères dans les années soixante afin d'installer des serres censées être plus productives. Autour de Châteaurenard, secteur traditionnellement tourné sur le maraîchage de plein champ, la culture sous serres est en progression : elle représente aujourd'hui 320 hectares, soit 12 % du territoire, mais l'arboriculture fruitière est encore dominante avec 1 000 hectares, soit 37 %. À Rognonas, en revanche, la culture sous serres représente 90 % du territoire cultivé.



Carte de répartition des cultures sur les piémonts et plaines



Des motifs paysagers liés aux pratiques agricoles : oléiculture et arboriculture denses, maraîchage sous tunnel, culture isolé et paysage agricole mité



octobre 2019 // dans la plaine du Comtat, des champs de serres surlignées de haies de cyprès

Le développement d'une agriculture hyperproductive a été favorisé par un climat méditerranéen favorable : fort taux d'ensoleillement et température moyenne douce. Le réseau hydrographique, très dense, permet de limiter le déficit hydrique estival et les nombreuses haies protègent les cultures des vents fréquents. Aujourd'hui les haies sont principalement composées de cyprès qui ont donc un effet négatif sur la biodiversité, mais répondent complètement aux contraintes du vent. Selon la nature des sols, les productions agricoles diffèrent. Sur les terres calcaires de la commune de Saint-Rémy-de-Provence se sont développés des domaines viticoles de qualité. Les sols de la plaine de Maillane-Graveson, profonds et riches, ont accueilli un système arbo-maraicher performant, où les serres se construisent de plus en plus pour augmenter les rendements. Enfin dans les secteurs où la topographie génère une érosion régulière (Baux-de-Provence, Mouriers...), les sols peu épais et moins fertiles ont été utilisés pour

l'oléiculture en terrasse. Outre le chevelu hydrographique d'Arles, le territoire agricole est également maillé de canaux (canal de la Vallée des Baux, canal des Alpilles septentrionales) qui apportent l'eau riche en limons de la Durance et permettent l'irrigation.

Le système alimentaire en milieu rural et périurbain est pourtant paradoxalement instable : les productions sur le grand territoire des Alpilles sont suffisamment diversifiées et importantes pour nourrir près de quatre fois la population locale. Cependant la production s'exporte de plus en plus sur les marchés nationaux et européens pour permettre aux agriculteurs de survivre. Ajouté à cela, une population locale aux trop faibles revenus qui migrent vers les pôles urbains environnants, sous l'influence de la métropole, remplacée par une population beaucoup plus aisée qui investit temporairement « ce paysage exceptionnel du massif » ¹.

De ces écosystèmes agricoles est née une identité forte qui est aujourd'hui remise en question par des systèmes économiques qui génèrent une urbanisation massive et une désertion progressive des populations aux plus faibles revenus remplacées par une autre population plus aisée. Ce changement social entraîne un détachement au sol comme socle mettant en péril les cultures qui tendent progressivement à s'enfricher. L'artificialisation des sols n'a donc pas qu'un impact sectoriel, elle fragilise aussi un ensemble de conditions permettant au territoire de se structurer. La configuration et l'organisation spatiale et sociale qui a fait du territoire, ce qu'il est aujourd'hui n'est donc plus stable dans les dynamiques actuelles.

On peut classer la production territoriale en deux types qui traduisent une forme de déterritorialisation². Dans un premier temps, les agricultures céréalières et maraîchères sont exportées massivement sur le marché européen, plus intéressant économiquement. Dans un second temps, les productions consommées sur place telles que le vin et les produits liés à l'olive sont consommés principalement par les touristes ou envoyés à l'export. Paradoxalement, les habitants consomment majoritairement des produits venant d'Espagne, d'Italie et d'Égypte.

Bien plus bénéfique en termes de production, le système de serre a permis aux exploitants de rester compétitifs avec les autres pratiquants des pays frontaliers. Cette utilisation massive de la serre n'est pas sans conséquence dans ce paysage bordé de massifs calcaires lumineux et empreint d'une image provençale importante pour le territoire. Un paysage « sous plastique » est donc apparu, laissant derrière lui des haies entretenues très drastiquement, coupées parfois à leur moitié. Le paysage de Provence né de ces pratiques subit ainsi sa propre volonté d'intensification.



1. *Le parc naturel régional des Alpilles sous l'influence d'un développement périurbain*. Rapport de l'INSEE sur le PNR des Alpilles et son contexte. avril 2019

2. concept créé par Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *L'Anti-Œdipe* (1972) qui décrit un processus de décontextualisation d'un ensemble de relations qui permet leur actualisation dans un autre contexte. Il est par la suite utilisé dans un contexte géographique par le fait de rompre le lien de territorialité entre une société et un territoire. C'est dans ce sens que j'utilise cette notion.

D'un certain point de vue, l'agriculture sous serre est bénéfique pour la bonne santé économique des agriculteurs qui misent dessus aujourd'hui. Ce qui est cependant à remettre en question est son développement massif et peut-être excessif dans certains cas.

En prenant l'exemple de la tomate, dont le département des Bouches-du-Rhône est le premier producteur français, les différences de production entre les cultures sous serres, ou de pleins champs sont notables. Dans le premier cas, le rendement peut varier de 500 à 700 tonnes par hectare. Dans le second, la production varie de 80 à 100 tonnes par hectare. Cette différence engendre des modèles économiques bien distincts et une prise de risque plus mesurée pour la première pratique. Celle-ci permet de produire jusqu'au mois de novembre et de se protéger des accidents climatiques lorsque ceux-ci sont faibles.

En juillet 2019, deux lois ont été votées qui feront évoluer les pratiques selon un système de saisonnalité plus rigoureux. Il n'y aura donc plus de commercialisation par les producteurs français de légumes d'été bio (tomates, concombres, courgettes, aubergines, poivrons) entre le 21 décembre et le 30 avril inclus. Pour certains légumes comme le concombre, les serres chauffées n'ont alors plus d'intérêt. Et pour les tomates, au 1er mai, la production du sud de la France (de serres non chauffées) est sur le point d'être récoltée, faisant perdre l'intérêt des serres chauffées dans les autres régions. De plus il y aura l'obligation d'utiliser uniquement des énergies renouvelables pour chauffer les serres, pour les nouveaux projets à compter de janvier 2020. Pour les installations déjà converties avant cette date, cette obligation entrera en vigueur en janvier 2025.

Cette intensification agricole est donc une réponse au contexte de concurrence avec les pays frontaliers et d'Afrique du Nord. Elle est aussi issue d'une autre tension spécifique et intrinsèque au département des Bouches-du-Rhône : une urbanisation massive qui tend à raréfier les terrains agricoles disponibles¹ et ainsi à tertiariser l'agriculture selon des logiques foncières et de rendement. Dans cette logique, l'agriculture est le terrain de jeu des investisseurs. Au vu des rendements potentiels et des circuits de commercialisation, les échelles nationales et européennes sont plus rentables financièrement. Le modèle économique de cette stratégie est lui aussi plus stable pour les agriculteurs, car leurs productions sont achetées en aval de la récolte. Cela leur permet d'avoir une stabilité économique avant les récoltes.

Les investissements parfois colossaux des agriculteurs pour s'équiper en matériels agricoles sont eux aussi issus d'une dynamique spéculative rendant le travail agricole instable. Les derniers événements météorologiques ont endommagé ou détruit nombre d'exploitations. Les producteurs sous tunnels sont doublement touchés par ces accidents : ils perdent leurs récoltes et leur matériel. Ce qui explique aujourd'hui la croissance du nombre de friches, qui a un impact sur la spéculation des terres et l'urbanisation des sols. Seuls les plus riches peuvent s'agrandir ou s'installer sur le territoire. Les plus petits producteurs ayant tendance à laisser leur parcellaire inoccupé.

1. issu de l'étude n° 70 de l'agreste de la région PACA datant de février 2012



1



2



3



4

↑ **1.** dans la plaine, des systèmes sous serre qui deviennent une norme **2.** sur la Petite Crau, un territoire de transhumance en vue directe sur les Alpilles **3.** à proximité de Maillane, une pratique maraîchère de plein champ qui demande une main-d'œuvre importante **4.** vers Graveson, un système de haies protectrices exploitées de manières très radicales

Un enfrichement qui rend le territoire vulnérable



Territoire de production par excellence du fait d'un sol alluvionnaire extrêmement riche et d'une ressource en eau importante issue des nappes de la Durance et du Rhône, le territoire nord des Alpilles s'est largement enfriché depuis quelques décennies. Cet enfrichement est dans un premier temps dû à un non-remplacement des exploitants agricoles. La génération d'agriculteurs arrivée dans les années 1970 a marqué un changement dans le modèle agricole. Attirée par les pôles urbains environnants de Marseille, Avignon et Arles, cette génération a laissé derrière elle un héritage important. Dans une plaine hyperproductive telle que la plaine de Maillane - Graveson, le nombre d'exploitants a chuté de près de 40 % en 50 ans. Certaines exploitations se sont agrandies. D'autres ont vu leur usage initial disparaître. Les plus patients ont conservé leurs terres en prévision d'une prochaine réglementation les rendant constructibles, multipliant par quatre le prix du foncier. Cela constitue ainsi une source de revenus nouvelle dans un territoire agricole en perte de vitesse.

Au-delà de la fermeture de ce paysage par un manque de gestion de ces espaces, le développement des friches entraîne d'autres failles. Dans un premier temps, elles influencent grandement les prix du foncier. En plus d'être achetées à prix d'or pour les terrains constructibles, elles impactent fortement le prix des terrains agricoles rendant

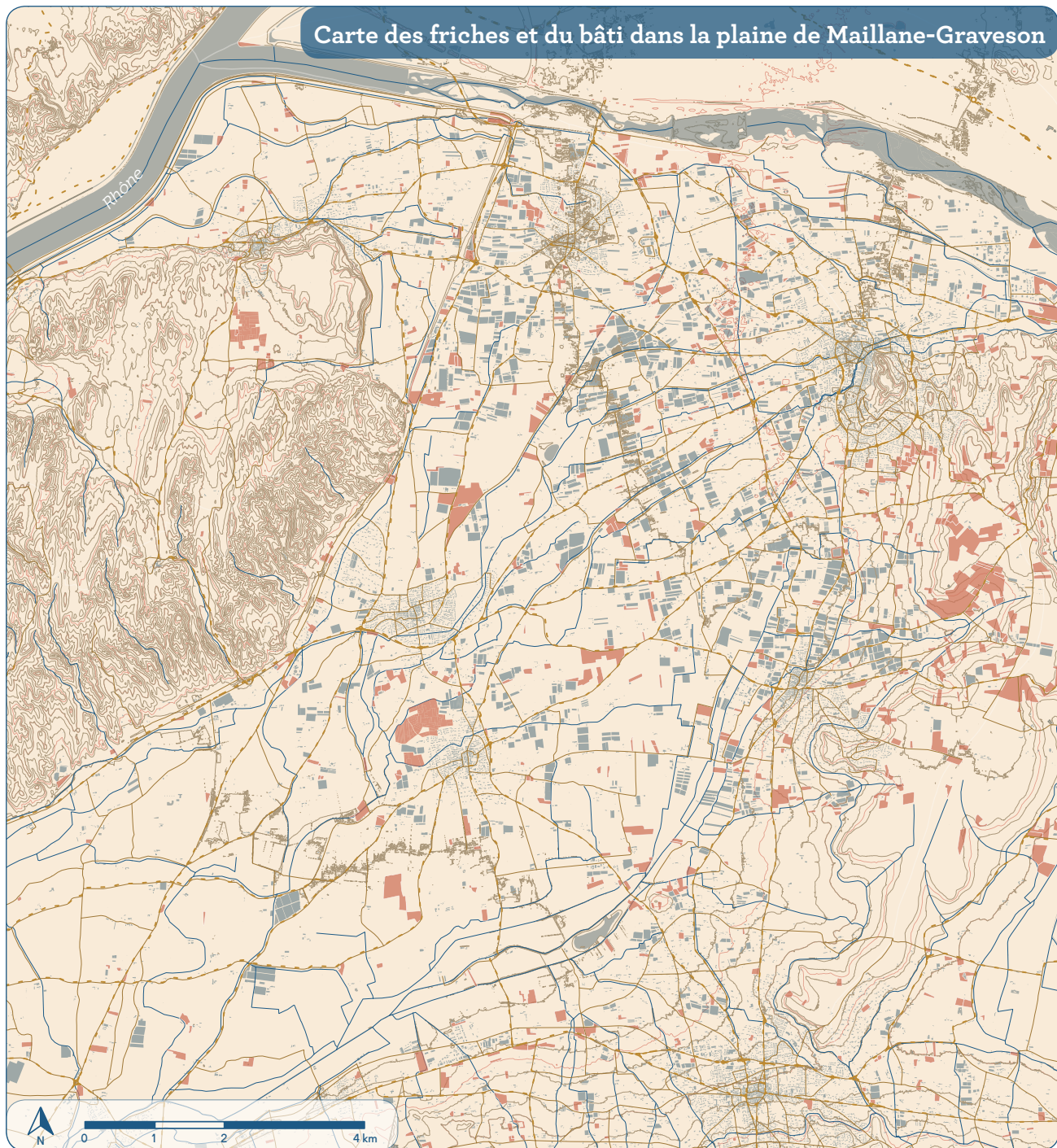
difficiles le développement des exploitants agricoles et l'installation des nouveaux agriculteurs. En contexte de dérèglement climatique, la friche est un espace propice aux départs de feux. Le dernier épisode remonte à 1 999 qui avait détruit 2 500 ha sur le massif des Alpilles, aux pieds de Saint-Rémy-de-Provence.

Cette mutation fonctionnelle d'un foncier productif à un foncier résidentiel résulte d'une dynamique ayant eu lieu partout en France. Mais au vu de la richesse des terres et du parcellaire très restreints des terrains agricoles (1,5 ha en moyenne), la résidentialisation a transformé le paysage et lui a donné un tout autre visage. Même les mas provençaux à usages agricoles ont muté pour devenir des lieux de villégiature pour les plus aisés.

Dans un contexte aussi difficile, les efforts de restructuration et de défense du foncier agricole n'ont souvent eu qu'un assez faible effet et ne constituent fréquemment que des actions anecdotiques. La S.A.F.E.R. et les politiques publiques tentent de maîtriser au mieux les transactions foncières par la mise en place de l'Observatoire foncier. Aujourd'hui des associations comme Terre de Liens se sont intégrées à l'échiquier pour valoriser cette configuration agricole et maintenir l'activité.

1. informations issues du diagnostic agricole de Terre de Provence Agglomération et de la Chambre d'agriculture, ainsi que du MOS établi par le PETR Pays d'Arles

Carte des friches et du bâti dans la plaine de Maillane-Graveson

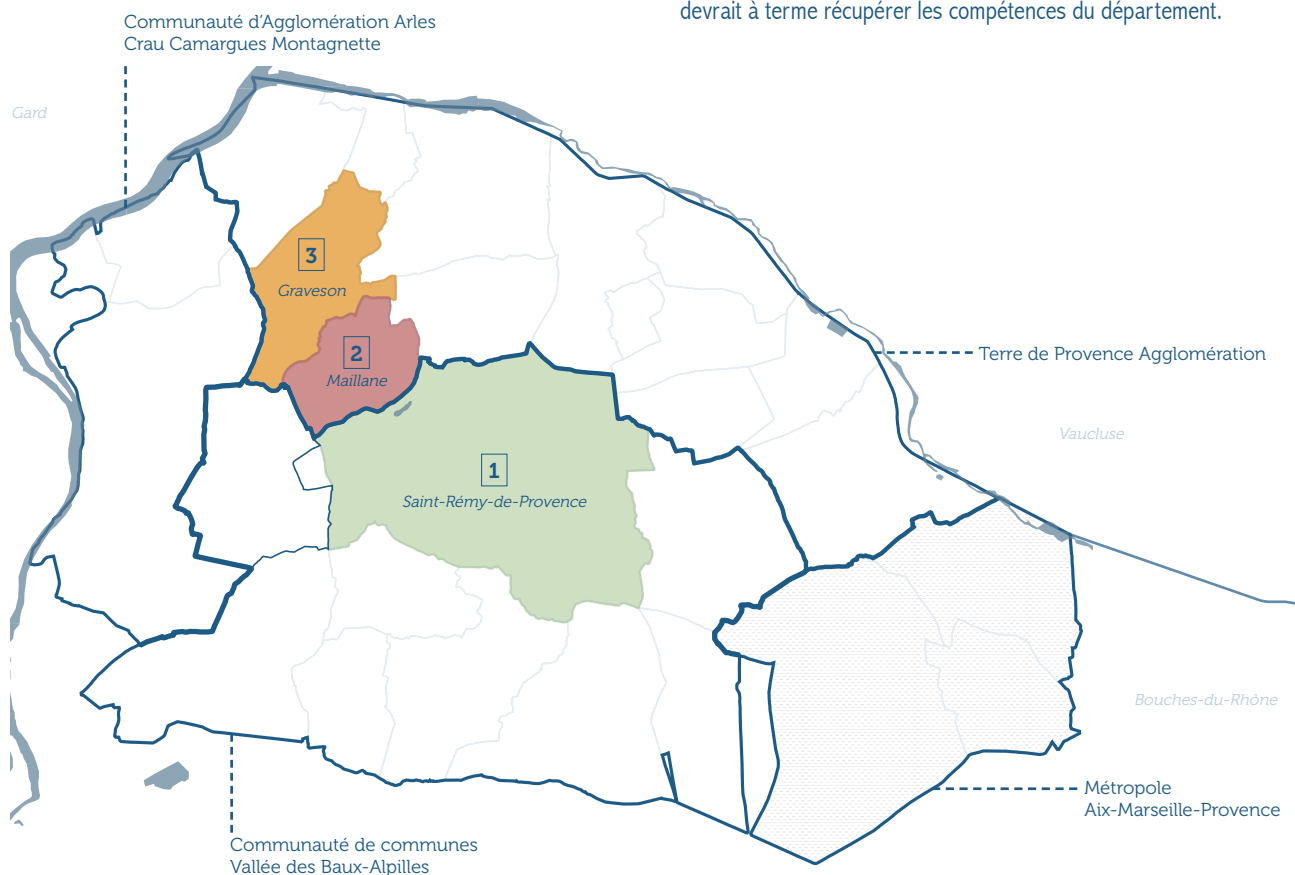


Trois communes symboles des dynamiques spatiales

En fonction de leurs orientations et de leurs évolutions vis-à-vis des dynamiques territoriales liées au tourisme ou à l'agriculture, les formes des communes divergent. L'attraction des plateformes logistiques et des axes routiers fabrique aussi des scénarios variés qui rendent complexe la compréhension transversale des stratégies communales. Le choix de poser mon analyse sur trois communes permet de différencier les processus intrinsèques qui ont, selon moi, un sens aujourd'hui sur la dynamique alimentaire locale.

Le territoire d'étude se répartit en quatre EPCI : la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), la Communauté

d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM), Terre de Provence Agglomération et la Métropole Aix-Marseille-Provence. Chacune orientée sur des dynamiques différentes en fonction de leurs spécificités territoriales. La CCVBA est orientée sur les dynamiques touristiques et la préservation des Alpilles ainsi que les pratiques oléicoles et viticoles du massif. Terre de Provence Agglomération, en tant que structure publique sur un territoire de production intense veille au maintien de son activité et de sa valorisation. Daté de novembre 2019, des discussions ont commencé entre les trois EPCI, le PETR Pays d'Arles et la métropole Aix-Marseille-Provence afin de définir le cadre du potentiel regroupement. Dans ce sens, la métropole devrait à terme récupérer les compétences du département.



SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

En arrivant d'Avignon, Saint-Rémy-de-Provence est la porte d'entrée sur les Alpilles. Aussi bien sur la plaine que, sur le massif, la commune a su bénéficier de sa position stratégique pour développer l'agriculture et diversifier ses pratiques. Oléiculture, viticulture, arboriculture et maraîchage y sont présents. Saint-Rémy-de-Provence constitue aussi le principal pôle structurant aux fonctions urbaines intermédiaires de la communauté de communes. Elle est en effet le bassin de vie de six des dix communes de l'intercommunalité.

Cette position a bénéficié au tourisme qui depuis les années 1970 n'a eu de cesse de développer cette économie. Se stabilisant autour de 6 000 habitants jusque dans les années 1960, la commune a connu une croissance démographique massive dans les années 1970, pour atteindre rapidement la barre des 9 000 habitants.

Limitée par les Alpilles au sud, la majorité de la population s'est installée dans la plaine du nord, futur lieu de villégiature. Les trames de haies se sont donc largement dissoutes au profit d'un maillage habité relativement dense. Présentant une richesse patrimoniale importante, la commune a valorisé ses édifices gallo-romains et médiévaux pour développer une économie touristique forte, adossée au massif des Alpilles qui renforce cette image provençale. La richesse de la biodiversité qui la compose lui vaut d'être inscrit dans le périmètre du parc naturel régional des Alpilles et du réseau Natura 2000. Cette identité est cependant de plus en plus mise en danger par le style néo-provençal ne respectant pas ces règles (maison à colonnes, volumes décomposés...).

Ce cadre de vie a bien évidemment pour conséquence de rendre le territoire attractif pour de nouveaux habitants et donc d'augmenter la pression foncière par l'urbanisation de nouvelles terres. À l'échelle du Pays d'Arles, 1 500 hectares ont été consommés entre 1999 et 2009, soit une augmentation de 14 % de la surface urbanisée pour 12 200 habitants supplémentaires. L'habitat se développe donc énormément sur le territoire de la communauté de communes, impliquant ainsi une orientation du tissu économique vers le résidentiel. L'achat de terrains par des non-agriculteurs a explosé ces vingt dernières années entraînant un mitage, une urbanisation diffuse et donc une fragmentation de l'espace agricole dénaturant souvent le paysage provençal. Les documents d'urbanisme limitent de plus en plus l'urbanisation des terres afin de prendre en compte ces dérives.

Évolution foncière sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence, au nord des Alpilles // une évolution symbole des entités urbaines du massif



1965



2000



2019

MAILLANE

Sa population se stabilisant autour de 1 500 habitants jusque dans les années 1970, Maillane connaît aussi une croissance rapide de sa population pour atteindre 2 500 habitants aujourd'hui. Cependant son enveloppe urbaine reste presque inchangée du fait d'une volonté forte de préserver son patrimoine agricole. N'ayant pas les mêmes attraits touristiques que ses communes voisines (Saint-Rémy-de-Provence, Arles...),

Maillane doit préserver au mieux son foncier agricole pour maintenir son économie. Sa stratégie d'urbanisation semble porter ses fruits. Cependant, ne pouvant faire face aux croissances démographiques et à une migration de plus en plus importante avec le développement des axes routiers, les années 1990 marquent une ouverture de la commune vers l'est. Son déploiement urbain se développe donc vers l'axe nord-sud reliant Châteaurenard et Avignon à Saint-Rémy-de-Provence.

De plus, Maillane se situe à la jonction entre deux types de cultures distinctes ayant des configurations spatiales divergentes. Au sud de la commune, la culture du blé — et d'autres céréales — dessine un parcellaire plus relâché, où la ligne de cyprès n'est plus une norme. Au nord, le parcellaire, plus resserré, est souligné par le système bocager encore en place. Cette distinction met en valeur le fait que les derniers lotissements se sont créés au nord pour jouer de l'existant : rachat d'un petit parcellaire plus facile, système de haies brise-vent utile pour les nouvelles habitations. Néanmoins, la commune n'a pu limiter le développement vers le sud, laissant aujourd'hui des espaces vacants dans le maillage urbain. Cet enjeu, soulevé dans les dernières OAP (Orientations d'aménagements et de programmations) seront l'objectif des prochaines constructions pour limiter les emprises foncières bâties et maintenir une entité urbaine dans un ensemble cohérent.

L'enfrichement de ses dernières années est visible. Les abords, ouest et nord-ouest, ont conservé leur forme. L'arrivée des premières serres date des années 1970. L'ensemble de serres, visibles sur la partie nord de la commune, a été construit en 1979. Son extension à l'ouest-est beaucoup plus récente, elle date de 2010 et traduit d'une progressive évolution des serres sur les territoires de cultures. Cet enjeu est à maîtriser, car il est vrai que ces éléments sont bénéfiques pour la production, mais l'espace créé ne caractérise pas un paysage de Provence et ne produit aucun bénéfice écologique notable. Un travail spécifique serait à réaliser au cas par cas.

Évolution foncière de la commune de Maillane // une évolution contenue dans la plaine du Comtat - un réseau de haie qui se détend



1968



2001



2019

Évolution foncière de Graveson, au nord des Alpilles // une évolution massive vers le nord - des constructions éparées au nord-ouest



1962



2000



2019

GRAVESON

En 2014 la commune de Graveson comptait 4 700 habitants. Soit une population qui a été multipliée par deux depuis 1982. Cette augmentation est plus élevée que la moyenne du territoire de Terre de Provence Agglomération (+47,9 %), et plus élevée que l'évolution départementale sur la même période (+16,3 %). Cet essor de la population s'explique par une forte attractivité de ce territoire (cadre de vie, climat...), qui est particulièrement bien desservi par le réseau autoroutier, les liaisons ferroviaires et à proximité d'un bassin de vie économique important (Grand Avignon). Cette évolution démographique s'est accompagnée d'un développement de l'urbanisation (habitats collectifs et individuels, équipements collectifs, zones d'activités économiques...) qui a trouvé, et trouve encore, son principal espace d'expansion sur les terres agricoles.

À l'image des autres communes du territoire, les bourgs se sont densifiés jusqu'aux années 1980. Bien installée dans la plaine, dans la continuité de Maillane, Graveson connaît une expansion rapide en 1985. Dans un premier temps, la mutation des mas provençaux en bâtis résidentiels traduit ce changement de stratégies et cette volonté de valorisation du cadre de vie. L'ouest de la commune, le long du massif de Montagnette est ainsi touché par ces évolutions qui prennent une autre ampleur quand celles-ci se développent tout le long des axes routiers et du massif vers Avignon.

On se rend alors compte de la transformation d'une société agraire vers une société moderne, qui souhaite bénéficier du cadre de vie provençal qu'offre Graveson, tout en jouant de ses codes à des fins individuelles. Avoir son mas devient une forme de statut social qui dessine un paysage mité et éclaté aussi bien dans sa configuration spatiale que dans son détachement aux pratiques anciennes. La régression de la pratique arboricole dans les années 1980 voit donc apparaître un urbanisme diffus en lieu et place du précédent parcellaire. Une urbanisation massive du piémont du massif de Montagnette s'est ainsi faite, prolongeant le bourg dense au-delà de l'axe routier bordant l'ancienne façade ouest de la commune. Graveson a su tirer bénéfice de sa situation stratégique.

Dans sa forme actuelle, Graveson a opté pour une stratégie d'accueil importante. Dans ce contexte, la question alimentaire peut aussi être soulevée afin d'intégrer cette stratégie, pour le moins paradoxal au vu du potentiel agricole de Graveson, dans le lien entre le paysage et l'alimentation.

Une attractivité touristique qui influence les stratégies territoriales

L'essor du tourisme de masse dans les années 1970 a permis de valoriser les terroirs. Perdant progressivement sa population agricole au profit des pôles urbains environnants, les Alpilles et l'image provençale qui lui est associée ont fortement bénéficié du développement touristique. La fin du XX^e siècle est une période d'évolution importante du grand territoire des Alpilles autour de stratégies touristiques nouvelles. Celles-ci se sont accompagnées d'une forme de résidentialisation qui était jusqu'alors peu présente sur les massifs et la plaine. Les résidences secondaires se développent et deviennent une manne économique suffisamment forte pour les communes et supplantent les volontés de préservation des bâtis agricoles et de leurs activités.

Victime de leur succès, certaines communes affichent aujourd'hui des taux de résidence secondaire très élevés (à Saint-Rémy-de-Provence, 20 % *chiffre INSEE 2018*), nuisant ainsi à la conservation d'un patrimoine agricole et influençant des prix du foncier devenus inabordables pour les jeunes agriculteurs. La spéculation foncière y est très forte, pouvant atteindre dans certains cas 50 000 €/ha. De nombreux agriculteurs résistent tout de même, la situation les contraignant à des formes de gestion nouvelles. Cela conduit certains exploitants à se convertir dans le secteur de l'agritourisme, notamment en louant durant la période d'été, une partie de leurs bâtiments, préalablement aménagés pour l'estivant.

Quelques chiffres clés à l'échelle du PNR des Alpilles montrent l'évolution qu'a prise le tourisme et la résidentialisation sur le territoire :

- 13 % de résidences secondaires contre 4,5 % sur le département
- 3 % de logement locatif social contre 17,6 % sur le département
- 80 % de la surface de construction neuve est du logement individuel
- 1 personne sur 4 est retraitée

Bien que cette sensation de village provençal ressorte majoritairement des impressions lorsqu'on les traverse, on se rend rapidement compte que cette Provence décrite et représentée par Van Gogh et d'autres cinéastes tels que Pagnol n'est plus la norme. Les campagnes maraîchères et les vergers autour de ces communes montrent un tout autre aspect. Une intensification des pratiques agricoles qui s'affranchit des traditions locales pour tendre vers des systèmes moins maîtrisés de logistiques nationales et européennes. La Provence s'exporte donc massivement et avec elle se perd cette ambiance de fraîcheur et de sérénité, de calme et de découverte présente dans un grand nombre de représentations.

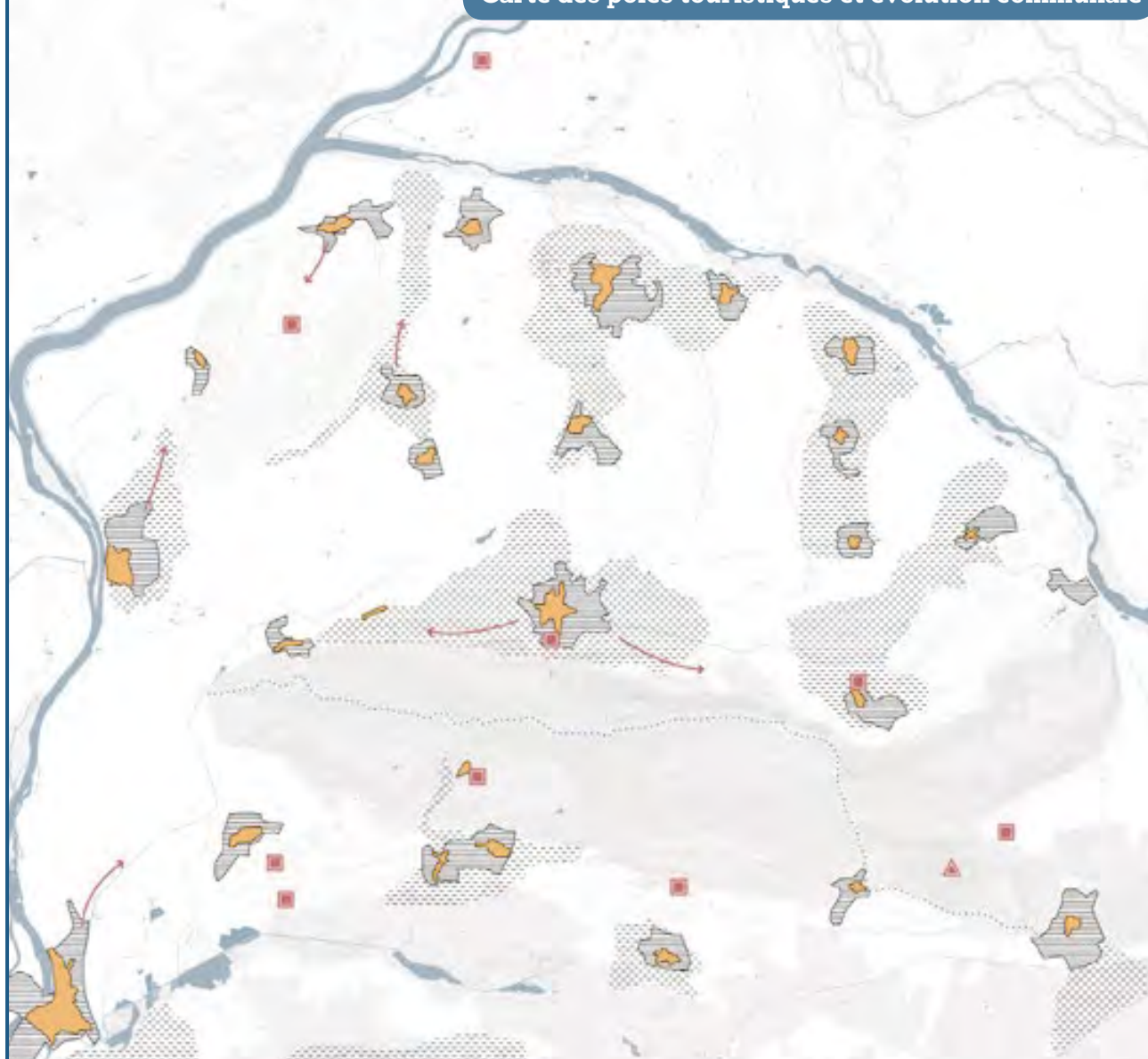
La conséquence directe de ce phénomène est d'une part, une population plus vieille, présentant une mixité d'âge plus restreinte et un tissu social moins dynamique. D'autre part, il existe un risque de diminution des terres agricoles au profit de zones résidentielles et urbanisées. Les paysages agricoles sont paradoxalement le fondement de l'identité des Alpilles et de la plaine et la raison d'être de leur attractivité.





juillet 2019 // dans les Baux-de-Provence, un tourisme massif sur la période estivale

Carte des pôles touristiques et évolution communale



Occupations spatiales

cœur de ville - structure urbaine historique



périphérie - urbanisme diffus



étalement urbain extensif



zone de sites classés



élément patrimonial (inscrit ou classé MH)



tendance d'évolution urbaine



0 2 4 8 km

PARADOU

Le cas de la commune de Paradou au sud des Alpilles est un exemple flagrant de l'évolution urbaine extrême qu'ont pris certains villages depuis plusieurs décennies. La commune est adossée au massif sur sa façade ouest. Jusqu'aux années 1980, Paradou ne compte que 800 habitants. L'évolution massive, dans les années qui suivirent, traduit une stratégie communale portée sur l'accueil important de nouvelles populations. Les derniers chiffres de l'INSEE comptabilisent près de 2 000 habitants aujourd'hui. En plus de cette volonté d'accueil, Paradou a longtemps opté pour une stratégie touristique donnant une part importante de son foncier agricole à de nouvelles constructions. Aujourd'hui la part de résidence secondaire est de près de 30 %. Taux le plus élevé des communes du massif et de la plaine.

En 1968, l'Atlas de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse décrivait une origine relativement équilibrée des résidents secondaires dans le bassin touristique des Alpilles. Une majorité de nouveaux arrivants était issue de ce territoire ou des grandes villes frontalières. L'engouement pour le massif des Alpilles, qui a profité de la saturation des sites plus précoces de résidences secondaires (Gordes, le bassin d'Apt, et le Luberon dans le Vaucluse) et de l'arrivée de célébrités locales connues du grand public, a provoqué une hausse rapide des prix et changé la composition sociale des propriétaires. Les plus aisés ne sont présents que quelques mois de l'année. Cela n'a pas qu'un impact foncier et sectoriel, il influence toutes les autres activités autour (commerces, activités de loisirs...).

Le problème des résidences secondaires n'est donc qu'un des nombreux enjeux du devenir des communes du territoire : le paysage qui est l'attrait premier pour les résidents secondaires est directement menacé par cet engouement qui multiplie les demandes de nouvelles constructions. Jusqu'ici les communes les mieux situées au plan paysager ont freiné l'offre de terrain et cette rareté entraîne une spéculation immobilière et une montée des prix qui limite l'accès au petit nombre des plus aisés.

La dernière opération en date s'étale sur près de 7 ha d'ancien terrain agricole à l'est de la commune. Elle comptabilise près de 130 logements pour une moyenne de 500 m² par parcelle.

Évolution foncière d'un secteur de la commune de Paradou, au sud des Alpilles // un territoire à conquérir



1965



2000



2019

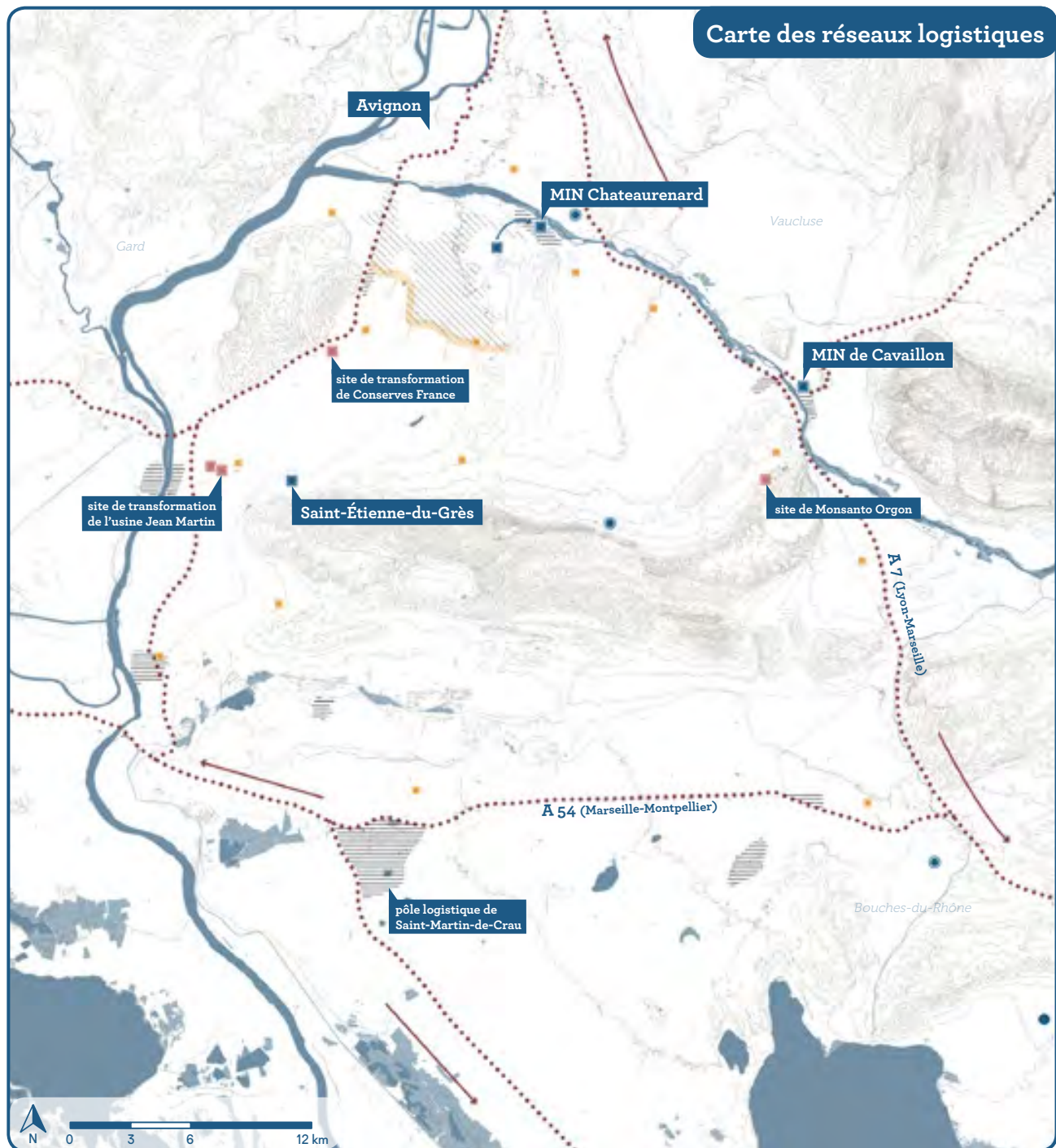
Des systèmes logistiques tirés vers le grand territoire européen

La commune de Châteaurenard et son Marché d'intérêt national (MIN) se trouvent à l'intersection de trois départements : le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Gard, au centre du bassin maraîcher et arboricole de Provence. Le MIN de Châteaurenard-Provence se situe en plein cœur d'un « Triangle d'or » logistique : transit des flux nord-sud, flux italiens (A7), flux espagnols (A9), flux sud-Europe/Maghreb.

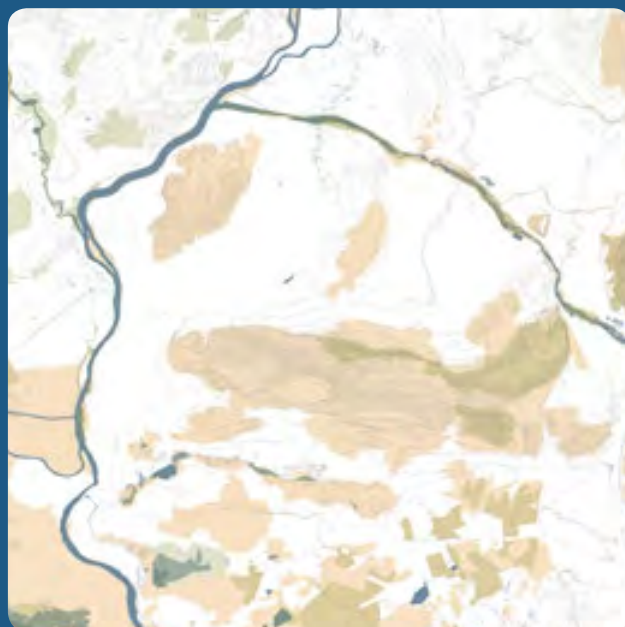
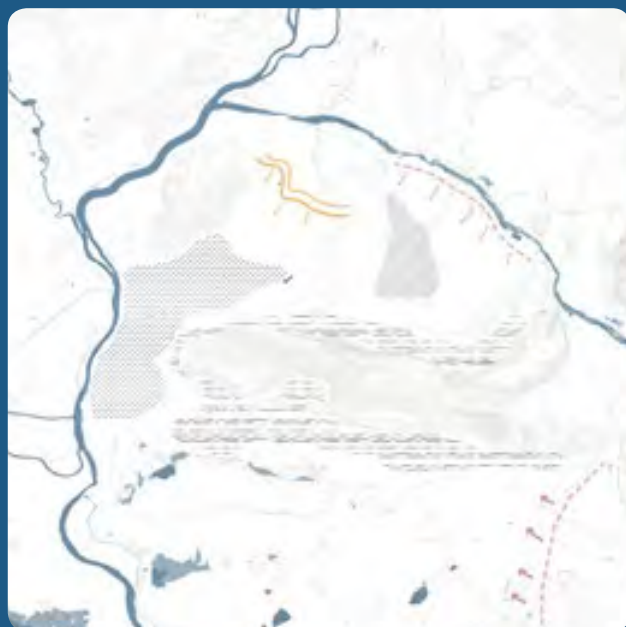
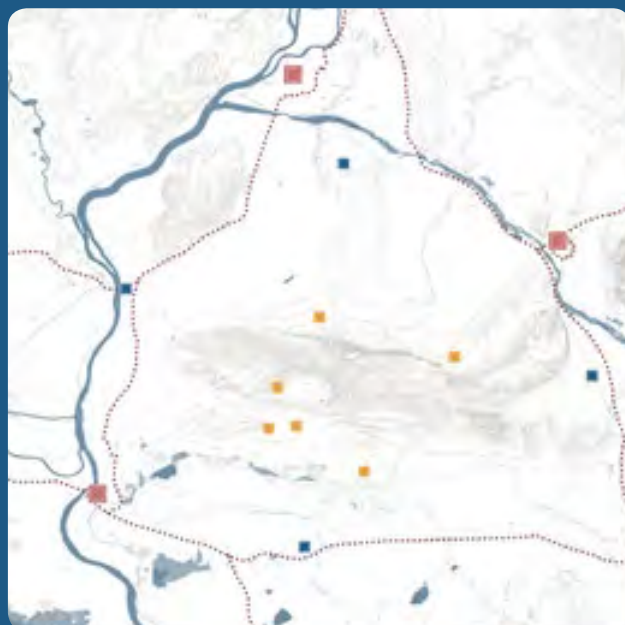
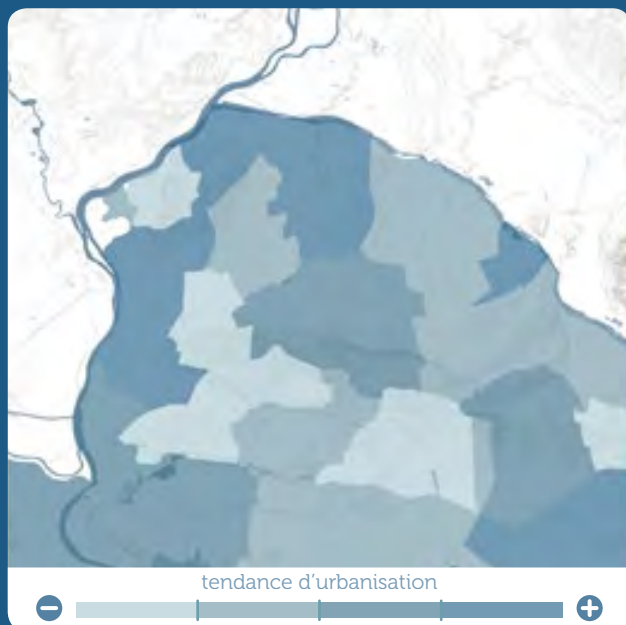
Installé sur la commune de Châteaurenard depuis 1867 et classé d'intérêt national en 1959, le MIN est aujourd'hui le plus grand marché de producteurs de France. Plus précisément, marché de commerce de gros (achats/ventes de professionnel à professionnel) de grande envergure, le MIN est un service public qui permet d'approvisionner les points de vente plus lointains et de contrôler les circuits de ventes de marchandises (respect sanitaire). Acteur incontournable et historique sur le territoire, le MIN de Châteaurenard connaît depuis plusieurs années des difficultés, qui ont amené la Communauté d'Agglomération Terre de Provence à décider sa relocalisation et son redéploiement. Celui-ci quittera son enceinte actuelle au cœur de la commune pour venir s'installer le long de la Durance, à proximité d'une zone d'activité déjà existante. Plus proche des réseaux autoroutiers majeurs, cette nouvelle structure est censée dynamiser les échanges commerciaux des denrées de la plaine maraîchère et pérenniser ce territoire comme espace d'hyperproduction pour la France et les pays frontaliers. En marge de ce MIN, le marché de semi-gros de Saint-Etienne-du-Grès permet de d'autres acteurs d'acheter en plus petites quantités, mais au minimum à la barquette.

Parsemé sur le territoire, on retrouve aussi un grand nombre de pôles logistiques d'utilité alimentaire qui jouent un rôle annexe au MIN. Les agriculteurs passent dans certains cas par d'autres circuits de commercialisation lorsque les prix sont plus avantageux. Les contrats au direct avec d'autres revendeurs étrangers sont de plus en plus courants. Le redéploiement du MIN au bord des axes routiers, ainsi que son agrandissement, sont un des objectifs pour venir structurer le marché des fruits et légumes et centraliser l'ensemble des productions vers cette nouvelle infrastructure. S'étalant sur une surface de 11 ha, actuellement, elle devrait prendre place sur près de 30 ha dans les prochaines années. L'État français a investi dans ce futur pôle logistique qui sera aussi accompagné par le MIN de Rungis pour faciliter les échanges dans les dynamiques alimentaires internationales. Un certain nombre de recours ont été faits par des associations écologistes afin de lutter contre l'installation prochaine du MIN en bord de Durance, zone classée pour sa biodiversité et soumise au risque d'inondation dans les documents du PPRI.





Cartes de synthèse des tendances et enjeux du territoire des Alpilles et de sa plaine



Conclusion intermédiaire : Quelle place pour l'agriculture comtadine dans le système métropolitain d'Avignon ?

Depuis les années 1960, le territoire agricole de la plaine du Comtat et du massif des Alpilles a été le terrain de jeu des promoteurs et investisseurs qui sont partis en conquête du foncier agricole pour y développer des projets immobiliers de centre de vacances et de pavillonnaire.

Un certain nombre de constats a été établi dans le Vaucluse, qui semble aujourd'hui se rapprocher des dynamiques sur le territoire des Alpilles : une agriculture locale touchée par la crise économique ; un rôle croissant de l'agritourisme dans le maintien de l'économie locale agricole et du patrimoine agricole ; un développement urbain souhaité et encouragé à travers le plan d'occupation des sols combiné à des protections réglementaires peu contraignantes pour le foncier agricole ; un territoire très attractif ; des formes d'urbanisation consommatrices d'espaces et contraignantes pour le maintien des activités agricoles ; une spéculation foncière pénalisante pour l'activité agricole.

Cet ensemble montre que le territoire est aujourd'hui sous tension d'un grand nombre de facteurs jouant un rôle considérable dans l'évolution du système agricole.

Le système de protection et gestion est en revanche divergeant en fonction des territoires. La Directive Paysage des Alpilles parue au Journal officiel en 2007 est la première de France. Elle a accompagné la création du PNR des Alpilles et de sa charte (2007-2022).

Aujourd'hui en rénovation (charte 2022-2037), les chargés de mission du Parc veillent à y intégrer les problématiques foncières, agricoles et alimentaires afin de préserver ce paysage et éviter de le figer. C'est donc un espace sur lequel les futures actions foncières devraient être réfléchies et maîtrisées.

À l'échelle du bassin de vie d'Avignon, le territoire de la plaine est donc isolé au sein de ces grandes directives qui participent au bon fonctionnement futur des autres espaces. En tant que structure périurbaine, la plaine du Comtat est aujourd'hui une continuité résidentielle d'Avignon. Plus orienté sur le Vaucluse que sur les Bouches-du-Rhône, le territoire porte néanmoins son rôle d'entrée du département ainsi qu'un potentiel rôle productif bénéfique dans le cadre du Projet alimentaire territorial. Dans cette configuration la plaine ne semble plus en mesure d'absorber l'ensemble des pressions qui lui sont infligées. L'agriculture et son foncier sont une cible et un potentiel levier d'actions pour agir contre cette évolution.

Revue d'actualité

Le Projet alimentaire territorial (PAT) a pour objectif la relocalisation agricole et alimentaire dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, la production locale et les circuits courts. Cette démarche est issue de la Loi d'Avenir pour l'agriculture votée en 2014. Ils sont élaborés de manière collective et visent à rassembler producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs. Celui des Bouches-du-Rhône est porté conjointement par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR Pays d'Arles. À la suite d'un diagnostic établi en 2018, s'étendant sur 121 communes, les deux établissements pilotes ont fait émerger des projets structurants et expérimentaux afin de mettre en avant les potentiels de ce territoire. L'objectif étant d'obtenir la labellisation PAT en 2020.



Carte des initiatives existantes





03

//

LA PLAINE DU COMTAT, UN PAYSAGE HYPER-PRODUCTIF

- Objectifs de la partie :
- Définir les paysages créés par cette production intensive
 - Décrire les entités paysagères de la plaine de Maillane-Graveson et de la plaine de Saint-Andiol
 - Déterminer les limites d'un tel modèle économique et de production

Un territoire maraîcher par excellence

À la lecture d'articles sur cet espace productif qu'est le Comtat, une explication de son origine me paraît nécessaire.

Il semble être dissocié en deux espaces : le Haut-Comtat, ou Comtat Venaissin, et le Bas-Comtat. L'expression de Bas-Comtat n'est pas couramment utilisée. Il convient donc de s'interroger sur la réalité géographique de ce territoire qui selon les recherches couvre des espaces différents. Si une grande partie des recherches identifie le département du Vaucluse en Comtat Venaissin, il semble que la partie qui s'étend sur les Bouches-du-Rhône soit définie autrement. La différence d'altitude entre les deux Comtats se réduit à l'opposition entre le nord et le sud de la Durance, élément structurant de la fin du couloir rhodanien.

Il est donc naturel de voir le Bas-Comtat comme la zone comprise entre la Durance et les Alpilles, où se retrouvent les paysages agraires qui fonctionnent selon les mêmes circuits commerciaux que le Haut-Comtat. Dans ce sens, il est important de préciser qu'un certain nombre de termes, apparus à des époques différentes selon les influences naturelles ou anthropiques, définissent un territoire semblable. Le Bas-Comtat, la plaine de basse Durance et la basse vallée du Rhône se caractérisent donc selon les mêmes critères. D'autres géographes les ont définis selon des caractéristiques intrinsèques plus précises. Pour Jacques Bethemont¹, cet espace comtadin est un espace essentiellement hydraulique. Les géographes désignent communément aujourd'hui par le simple terme de *Comtat* ou par l'expression *plaine du Comtat* toute la région qui s'étend de part et d'autre de la Durance et dont l'aptitude topographique à recevoir les canaux d'irrigation de canaux issus de la Durance en fait la première région de France pour la production des fruits et des légumes.

Le ministre de l'Agriculture a de son côté retenu une définition du Comtat en tant que *petite région agricole*. Elle intéresse les deux départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Dans ce dernier, le Comtat, tel qu'il est officiellement défini, couvre toute la vallée de la Durance d'Orgon à Barbentane, mais englobe aussi l'îlot boisé de la Montagnette, et Tarascon dont les grandes parcelles annoncent déjà les plaines plus méridionales. Dans le Vaucluse, le Comtat est l'espace compris dans le quadrilatère des grandes cités : Avignon, Orange, Carpentras, Cavaillon.

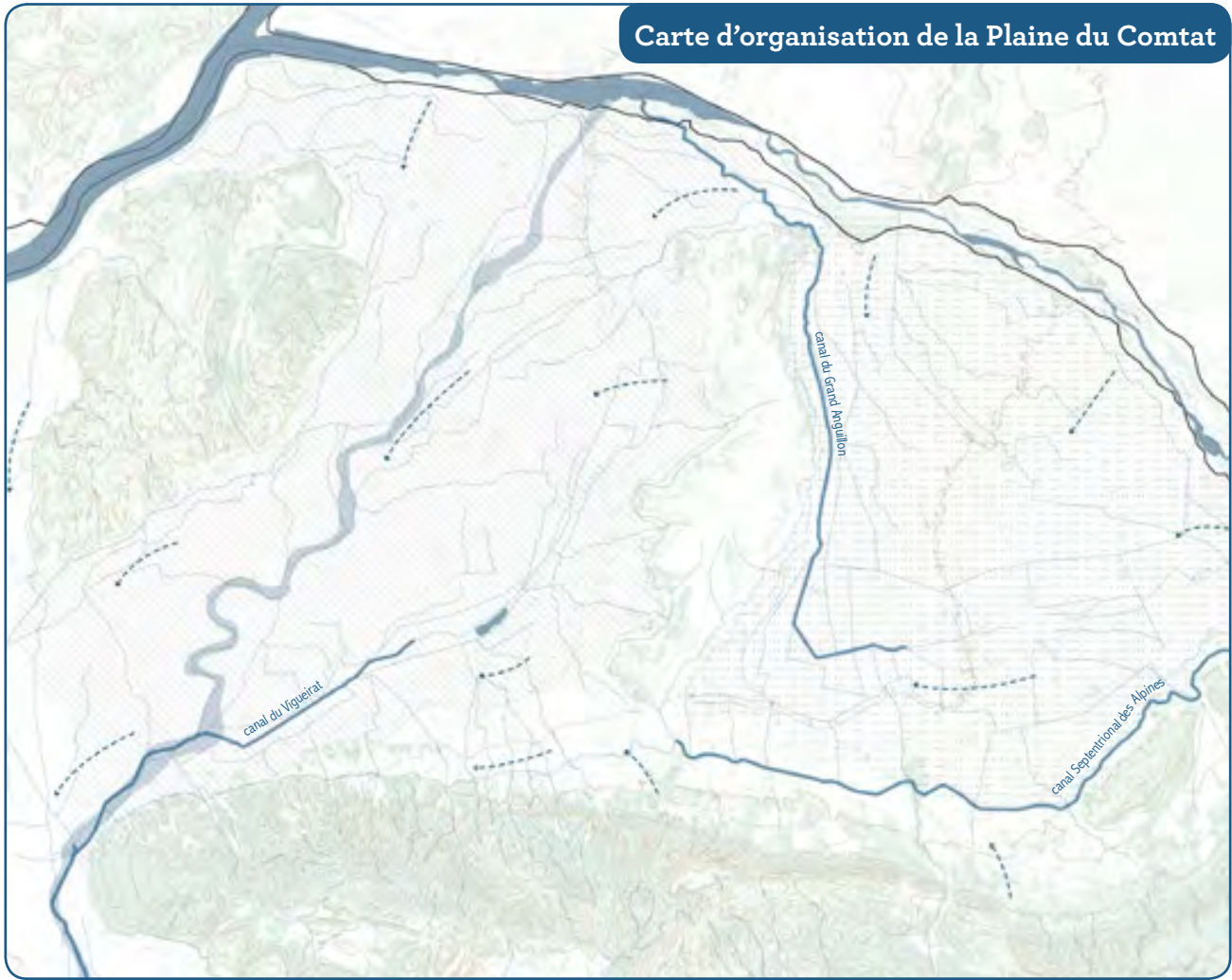
Le secteur nord des Alpilles constitue donc le cœur du bassin de productions légumières et fruitières du département des Bouches-du-Rhône. Délimité par la Durance au nord, le massif de la Montagnette à l'ouest et les Alpilles au sud, le territoire du Comtat offre un paysage caractéristique d'une huerta de basse Durance, avec des plaines cultivées, liées au système d'irrigation gravitaire et structurée par les trames végétales. Vaste plaine agricole, les alluvions déposées par les crues de la Durance lui confèrent la capacité d'accueillir les cultures les plus exigeantes et les plus variées : maraîchage, légumes de plein champ, arboriculture, céréales et prairies.

La plaine de Cabannes - Saint Andiol présente un paysage fermé, structuré par un réseau dense de haies de cyprès et de peupliers qui protègent les cultures du mistral. L'arboriculture du nord fait progressivement place aux cultures maraîchères vers le sud, mêlées à de la vigne, des pâtures et du foin.

La plaine de Maillane - Graveson offre une structure paysagère moins fermée, avec un élargissement du parcellaire et une trame de haies plus lâche. Les céréales sont cultivées au sud, le maraîchage se mêle à l'arboriculture vers le nord.

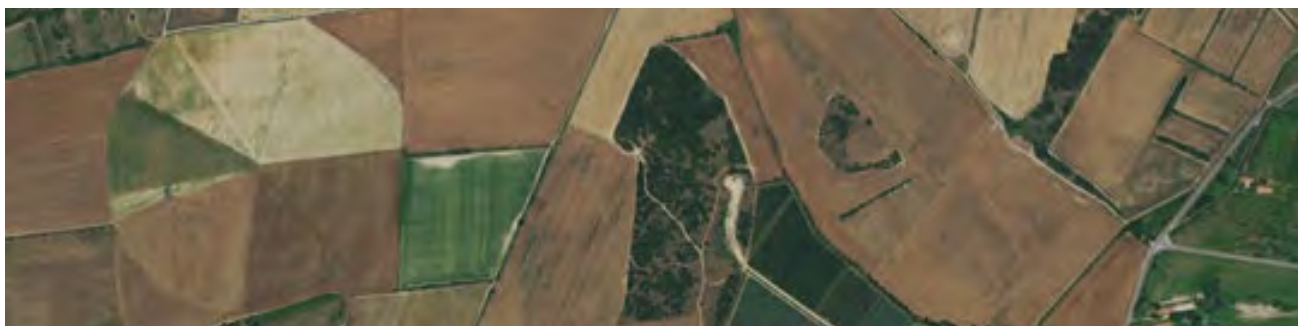
1. géographe, spécialiste de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau // fondateur de l'institut de géographie rhodanienne, cadre de ses recherches qui intéressent la gestion des ressources naturelles, et plus particulièrement la gestion des ressources en eau

Carte d'organisation de la Plaine du Comtat



- | | | | |
|-----------------------------|--|---|--|
| Plaine de Saint-Andiol | | ancien lit de la Durance et du Rhône | |
| Plaine de Maillane-Graveson | | ancien lit de la Durance dans la plaine | |
| canaux d'irrigation | | | |
| sens d'écoulement de l'eau | | | |

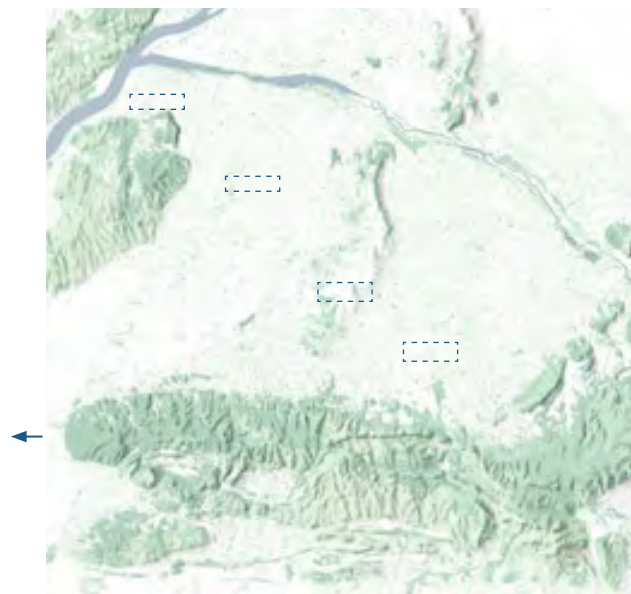




Exemples de motifs paysagers // entre céréaliculture, arboriculture et maraîchage de plein champ et tunnel

L'ensemble de la plaine est interrompu par des zones de relief de fertilité plus réduite : la Montagnette, à l'ouest, sur les communes de Graveson et Barbentane - le Rougadou entre Châteaurenard et Noves - le plateau de la Petite Crau à Eyragues, qui délimite les plaines identifiées précédemment. En raison de la composition des sols (faiblesse de la profondeur et des réserves en eau, pentes moyennes à fortes...), ces zones sont propices à des cultures rustiques telles que la vigne, l'olivier ou encore l'amandier, et constituent des parcours pour les ovins ou les caprins. Ces productions, souvent extensives en terre, ont néanmoins progressivement disparues pour faire place à une végétation de type forêt ou arbustive. La vigne, l'olivier, le foin et les céréales sont encore cultivés sur la Petite Crau.

Les bords de Durance, rendus extrêmement fertiles par les crues du cours d'eau, sont cependant peu à peu délaissés par l'agriculture en raison du risque d'inondation. Une végétation arbustive/forestière s'y développe parallèlement à l'augmentation en surface des friches agricoles. De façon générale, la plaine du Comtat se caractérise par un fort potentiel agronomique et en fait un territoire extrêmement favorable à une agriculture productive et diversifiée.



Le pôle de serres d'Eyragues, au centre de la plaine et adossé à la Petite Crau, a été également précurseur dans les années quatre-vingt sur les productions de salades, tomates, melons et concombres. La quasi-totalité des exploitations eyraguaises a investi dans les serres en abandonnant les cultures légumières de plein champ, ce qui a généré de nombreuses friches. Cette spécificité eyraguaise s'est ensuite étendue au reste du territoire, et en particulier aux communes de Graveson, Saint-Rémy-de-Provence, Rognonas et Châteaurenard où les serres ont pris le pas sur les cultures de plein champ.

Le long de la Durance, les exploitations maraîchères de Barbentane et Boulbon sont également tournées vers l'expédition. Il s'agit d'exploitations bien organisées et compétitives. Les salades et épinards sont cultivés en rotation avec des céréales (blé dur et tournesol) et des melons. Ces exploitations commercialisent leur production de salades, épinards et melons auprès d'expéditeurs soit sur le marché français, soit à l'export (en Angleterre notamment). La production est vendue en frais ou en 4e gamme (lavée et prête à l'emploi).

Châteaurenard représente, dans sa forme la plus accomplie, l'agriculture du Comtat. Son marché quotidien de primeurs fondé en 1867, transformé en 1958 en organisme d'intérêt national, est le plus important marché de fruits et de légumes d'Europe, situé sur les lieux de culture. La production locale de 3 000 hectares de jardins et de vergers, irrigués par 140 kilomètres de canaux et protégés du mistral par 5 500 rangées de cyprès, a été et reste encore le support essentiel de ce succès commercial.

La proximité de Tarascon et d'Avignon, et le voisinage des Alpilles suscitent une pression foncière importante sur les terres agricoles. Ce phénomène se traduit d'une part par la progression de l'artificialisation des terres agricoles, et d'autre part par le développement de friches, également corrélé à la déprise agricole.

Face à ce constat, Terre de Provence Agglomération a signé en 2001 deux conventions avec la SAFER : la convention d'intervention foncière (CIF) pour la mise en place d'un observatoire du foncier agricole, et la convention d'aménagement rural (CAF). Cette dernière vise à favoriser la reprise et l'agrandissement des parcelles, par la mise en place de trois outils : les frais notariés de la transaction sont pris en charge à hauteur de 80 % par la collectivité ainsi que les frais du géomètre. Enfin, la communauté de communes rembourse les frais de stockage de la SAFER. Cette démarche favorise le développement agricole, mais ne facilite pas l'installation de jeune agriculteur dans une région où le prix du foncier est très élevé.

Une plaine agricole qui se maintient contre les pressions spatiales

Inscrit dans une succession de plaines glissant du nord-est au sud-ouest vers le Rhône, et la Camargue, la plaine de Saint-Andiol présente tout de même, une morphologie bien spécifique. Anciennement zone de marais, autrement appelé paluds, une cuvette se crée à l'est de la plaine du Comtat, adossé à la Petite Crau. On entre donc dans une plaine extrêmement propice à l'arboriculture du fait d'une présence d'eau plus importante. Cet encaissement ne se fait que très peu ressentir sur place, mais la microtopographie du lieu est bel et bien présente.

La carte ci-jointe présente les zones d'infiltration et de ruissellement du territoire de la plaine de Saint-Andiol. Celle-ci montre la forte infiltration qu'il y a au piémont de la Petite Crau et du Massif des Alpilles. Cette zone d'infiltration est une nécessité dans le processus de recharge de nappe phréatique. Dans ce sens, il est nécessaire de la préserver de l'urbanisation et de quelconque artificialisation. Saint-Rémy-de-Provence sur sa partie sud-ouest tend plus à s'étendre vers la plaine de Maillane-Graveson, alors que les autres villages se maintiennent sur l'axe de la Durance, soumis cependant aux crues de la rivière. Seul Saint-Andiol en lisière du secteur à forte infiltration devrait revoir son évolution urbaine pour préserver ces zones de drainage.

Cette proximité avec la Durance et la composition de son sol et sous-sol poreux en fond un espace avec une large diversité de pratiques. L'arboriculture et les prairies y sont très importantes, se divisant presque le territoire à elles seules. On retrouve néanmoins quelques grandes parcelles en céréaliculture au sud-ouest et lorsque l'on monte sur la Petite Crau. Le secteur du bio qui est en demande croissante est principalement pratiqué le long de la Durance. Sur le territoire il représente 25 % de l'activité et 35 % pour l'activité arboricole. Certaines communes comme Saint-Andiol ont vu leur territoire agricole à moitié en friche au début des années 2000. Les anciens vergers ont été remplacés peu à peu par des prairies et du maraîchage. Aujourd'hui subsistent les vergers les plus importants en surface, menée par des entreprises dynamiques qui investissent fortement dans les nouvelles variétés et les pratiques alternatives aux traitements chimiques.

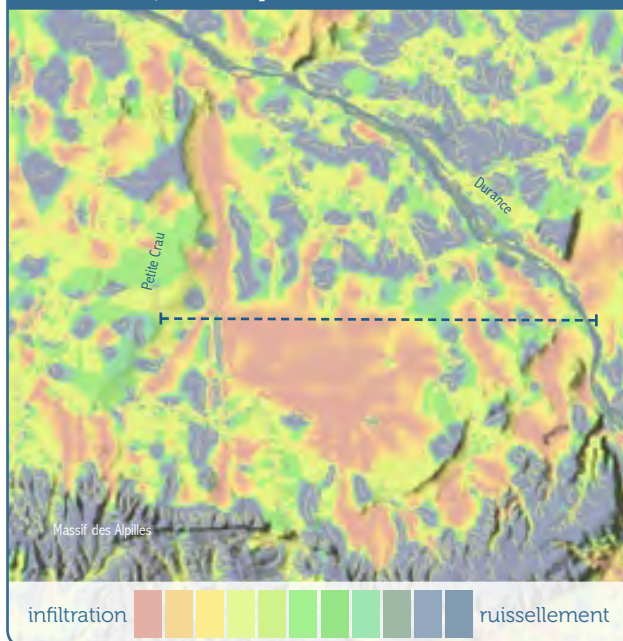
Une pression urbaine au nord commence à se faire ressentir depuis une dizaine d'années (*issu de l'étude cartographie du MOS réalisé par le PETR Pays d'Arles sur les dynamiques d'artificialisation des sols*).

Ayant comme origine Avignon et Châteaurenard, ce développement croît plus lentement que sur les autres plaines.

À la manière des autres productions du territoire, les denrées sont envoyées au MIN de Châteaurenard ou expédiées par des grossistes présents sur le secteur telles que l'Européenne fruitière, plus importante grossiste sur la zone.

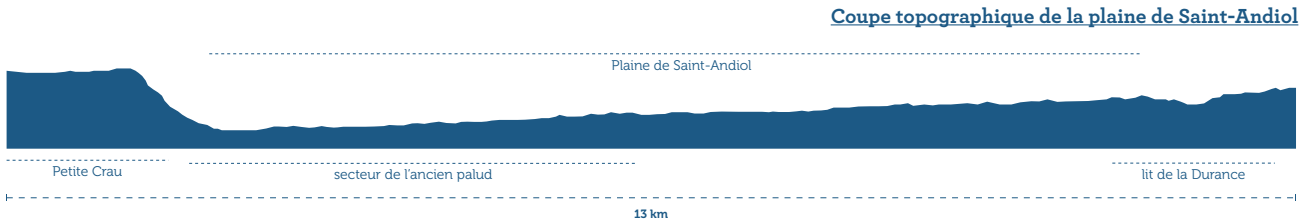
Le terroir de Val de Durance est particulièrement propice à la culture de la poire Guyot. Un projet de labellisation en IGP ou en AOP est en cours de définition. L'aire de production couvrirait le Val de Durance de l'aval du département des Bouches-du-Rhône jusqu'au sud du Vaucluse. La poire avait été délaissée au profit de la pomme ces vingt dernières années en raison d'une durée d'entrée en production beaucoup plus longue (7 ans contre 4 ans pour la pomme) pour le même niveau d'investissement (30 000 €/par ha planté).

Carte des sols, de leur capacité de ruissellement et infiltration





vues sur la plaine de Saint-Andiol // un paysage plus sombre qui traduit une forte densité de haies, par instant de vastes ouvertures



Un fort potentiel de développement alimentaire local

Les phénomènes du « bio » et du « local », portés par le débat public et la mobilisation citoyenne, ont pris une ampleur telle qu'ils représentent aujourd'hui des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Une demande et une offre spécifiques ont émergé. Ces dernières années, un certain nombre de modes de commercialisation de la grande distribution ont mis en avant les filières locales dans leur offre afin de séduire les consommateurs déjà sensibilisés : des grandes surfaces et des prestataires de la restauration collective utilisent l'identification de l'origine et du mode de production des aliments.

La croissance de la demande en alimentation locale ne doit pas faire oublier que les circuits courts sont un mode d'organisation alternatif pour un secteur agricole en crise, un secteur agroalimentaire dévalorisé et décrié et un mode de consommation en manque d'informations et de liens sociaux. Cette alternative s'est construite par des innovations institutionnelles qui reposent sur la dimension collective de la création du circuit puis de son fonctionnement. L'ensemble des modalités circuits courts (dont les modalités traditionnelles : marchés, vente à la ferme) ont bénéficié d'un regain d'intérêt à travers la médiatisation de ces questionnements et des formes innovantes de circuits alimentaires. Ces initiatives sont souvent très anecdotiques et ne participent pas d'une mutation générale et d'un système collectif.

La question des liens entre alimentation locale et territoire est particulièrement centrale. De nombreuses recherches ont déjà mis en avant ces liens en décrivant le rôle du contexte territorial dans l'émergence de circuits courts de proximité et de systèmes alimentaires territoriaux, les impacts de l'alimentation locale et de la valorisation des activités agricoles sur le territoire et le renforcement des identités territoriales.

La notion de système alimentaire territorial me semble pertinente pour aborder ces enjeux. Sa définition communément admise met en valeur les approches des filières et des territoires des circuits courts. Un système alimentaire territorial est « *l'ensemble de la production,*

transformation, distribution jusqu'à la consommation sur un territoire donné, dont les limites géographiques. Il est influencé par les habitudes alimentaires, les politiques publiques, les savoir-faire en matière de production et des caractéristiques territoriales. Cela correspond à la manière dont une société s'organise pour s'alimenter. » (Dénechère, 2007). Le territoire est ici déterminé par la consommation.

Un certain nombre d'études et notamment l'article intitulé *Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur* (2014, L'espace géographique, p.370) pointent du doigt le fait que le territoire de la plaine du Comtat se situe dans une aire de référence où deux tendances principales se font ressentir :

- des communes dont le potentiel de développement est fort : les modalités de circuits courts existantes sont diversifiées, mais l'offre potentielle comme l'offre déjà positionnée en circuit court sont faibles. Il est donc nécessaire de trouver l'approvisionnement hors de la commune pour développer des circuits courts.
- des communes où les circuits courts sont bien développés et où l'offre et la demande potentielle se rencontrent. Les communes de cette classe ont un fort potentiel de développement des circuits courts, basé sur la rencontre de l'offre et la demande.

Dans ce sens, le territoire d'étude est propice à une réflexion sur le lien alimentation-paysage afin de pérenniser et développer la relation qu'ont les habitants avec leur ressource nourricière locale.

Selon ces deux tendances, il est nécessaire de revenir à la demande pour adapter l'offre et ainsi équilibrer la production pour la population. La dernière étape qui est en revanche peu mentionnée dans les articles est la question de gestion des déchets. Certaines techniques lourdes telles que la méthanisation servent au milieu agricole majoritairement, mais des systèmes alternatifs sont en cours de réflexion. La gestion par des porcs gascons est utilisée dans certains cas.



septembre 2019 // fin de marché paysan à Sènas, quelques bancs sont toujours présents

Conclusion intermédiaire : D'un paysage intensif à un paysage résilient, comment tisser le lien entre le sol, les ressources et les acteurs ?

Dans ce contexte d'hyperproduction appuyé par un système hydrique dense et un climat favorable à une culture de masse, les haies et les serres ont aussi favorisé un développement à outrance d'une production pour l'exportation. Ce système largement anthropisé laisse entrevoir aujourd'hui des limites dans le cadre du dérèglement climatique et de réchauffement dans lequel nous sommes. Les modèles économiques d'exportation ont aussi été organisés de manière à favoriser une production intensive et répondre à une demande externe. La mise sous serre a aussi des impacts visuels non négligeables au vu de l'environnement provençal et de son potentiel de représentation et d'attraction. L'agriculteur a conçu ses paysages à des fins de production qui sont à remettre en question. Dans ce contexte, il est sous pression des dynamiques nationales et européennes. Il perd ainsi son rôle d'intermédiaire entre le sol et les habitants. Tourné vers une production de masse, le sol n'est que le support d'un système agro-industriel.

Ce contexte laisse donc entrevoir de nouvelles formes de paysage à réfléchir, propice à une culture raisonnée et en accord avec les demandes alimentaires locales. De ce système alimentaire alternatif naîtront ainsi des espaces et paysages en accord avec ce cadre. Dans ce sens, le réseau de haies et le système sous serre sont remis en question pour un usage maîtrisé et raisonnable. S'ajoutent à cela une réflexion sur la ressource hydrique et une potentielle utilisation d'autres productions plus proches du contexte et du sol. Les expérimentations menées par l'INRA, le GRAB (Groupement de recherche sur l'agriculture biologique) et quelques acteurs locaux sont des sources d'inspiration pour définir une utilisation de nouvelle semence et d'hybridation de système alimentaire.

Ce nouveau paysage productif n'enlève rien à celui existant. Les contextes et l'Histoire ont défini des modèles qui ont répondu aux attentes de leurs temps. Les propositions et préconisations s'inscrivent donc dans les interstices qui rendent aujourd'hui le système instable. Les friches seront le principal levier d'actions. Ces « nouveaux paysages » seront donc un élément complémentaire à l'existant et proposeront une dynamique plus viable avec des temporalités réfléchies.

Des actions menées depuis quelques années dans la plaine du Comtat laissent à penser le potentiel de développement des actions localisées. Celles-ci sont ancrées sur le terrain et ne peuvent être délocalisées. Cependant elles semblent aujourd'hui isolées. Elles naissent du territoire et de son sol.

① Ferme de Paluds de Noves

Fortement touchée par la sécheresse et les périodes de grêles, la ferme familiale était une proie pour les investisseurs immobiliers dans ce secteur sud d'Avignon. Sur ces 8 ha de vergers, l'agriculteur n'a pas capitulé et a cédé son foncier à *Terre de Liens* qui en est aujourd'hui le propriétaire. Par un système de fermage, l'arboriculteur a conservé sa pratique et pérennisé son activité.

② Ferme des Gavottes

Par l'épargne citoyenne, *Terre de liens* a pu acheter la ferme qui n'avait pas de transmission et la mettre en location à deux agriculteurs afin qu'ils puissent s'installer en reprenant l'activité arboricole (oliviers et noyers) et en développant le maraîchage de plein champ (chou-fleur, artichaut, pois demi-sec) et du maraîchage diversifié (tomate, haricot, blette, radis, carotte, etc.) sous serre et en agroforesterie, le tout en agriculture biologique. La vente des produits se fait en circuits courts.

③ Bougeons ensemble pour une agriculture biologique accessible

④ Verger patrimonial éducatif

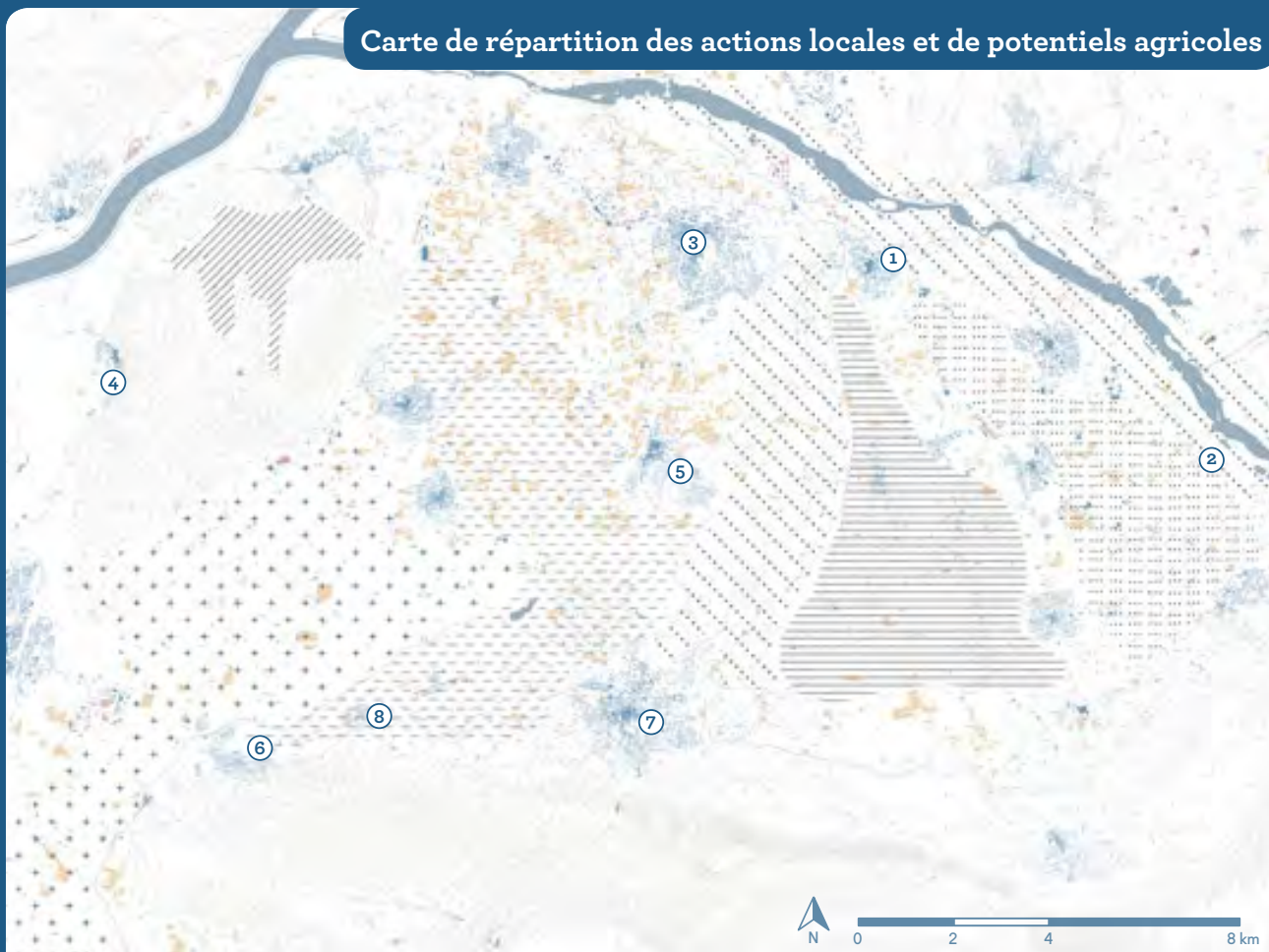
⑤ Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la communauté d'agglomérations Terre de Provence

⑥ Marché de producteurs à Saint-Étienne-du-Grès

⑦ Projet de création d'un atelier de transformation fruits et légumes

⑧ Un paysan-boulangier qui cultive et travaille son propre blé ancien à Mas-Blanc-les-Alpilles

Carte de répartition des actions locales et de potentiels agricoles



Secteur de céréaliculture :

Diversification des espèces de blé utilisées en favorisant les blés anciens tels que la Touselle, le Meunier d'Apt, le Florence et Aurore, la Seissette, le Richelle de Naples et le petit épeautre.



Secteur de la Petite Crau et bords de Durance :

En zone aride et en zone humide, développer le système de parcelles tests pour rechercher de nouvelles espèces végétales pouvant s'adapter à des climats et des sols extrêmes.



Secteur arboricole des bords de Durance :

Valoriser la diversité des pratiques par l'intégration de système maraîcher aux pieds des zones arboricoles. Proches de la nappe de la Durance, l'eau y est plus importante.



Secteur arboricole et maraîcher :

Favoriser la mixité des pratiques pour tendre vers des systèmes agroforestiers plus viables.



Secteur sud-ouest de la Plaine de Saint-Andiol :

Proche de l'aquifère et de la nappe, développer les systèmes de polyculture-élevage et bénéficier de l'élevage ovin dans les gestions écologiques des milieux naturels et cultivés.



Secteur de Montagnette :

Développer l'image et les pratiques agricoles du massif de Montagnette pour l'intégrer au mieux dans ce grand écosystème des massifs calcaires touristiques.



04

//

UN TERRITOIRE ENTRE PLAINE ALLUVIALE ET COTEAUX SECS

Objectifs de la partie : - Justifier le choix de ces communes comme futur territoire de projet

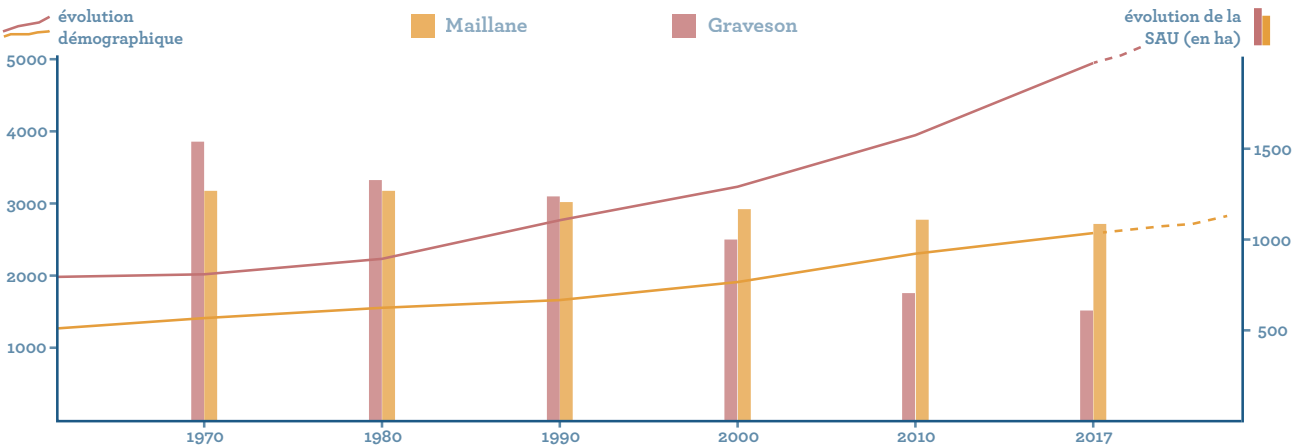
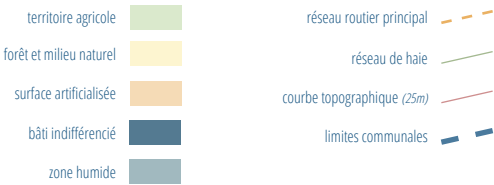
- Définir les différents sols et leurs usages
- Dessiner la diversité des eaux par rapport aux pratiques des sols
- Comprendre les réseaux alimentaires existants et relever les potentiels d'actions

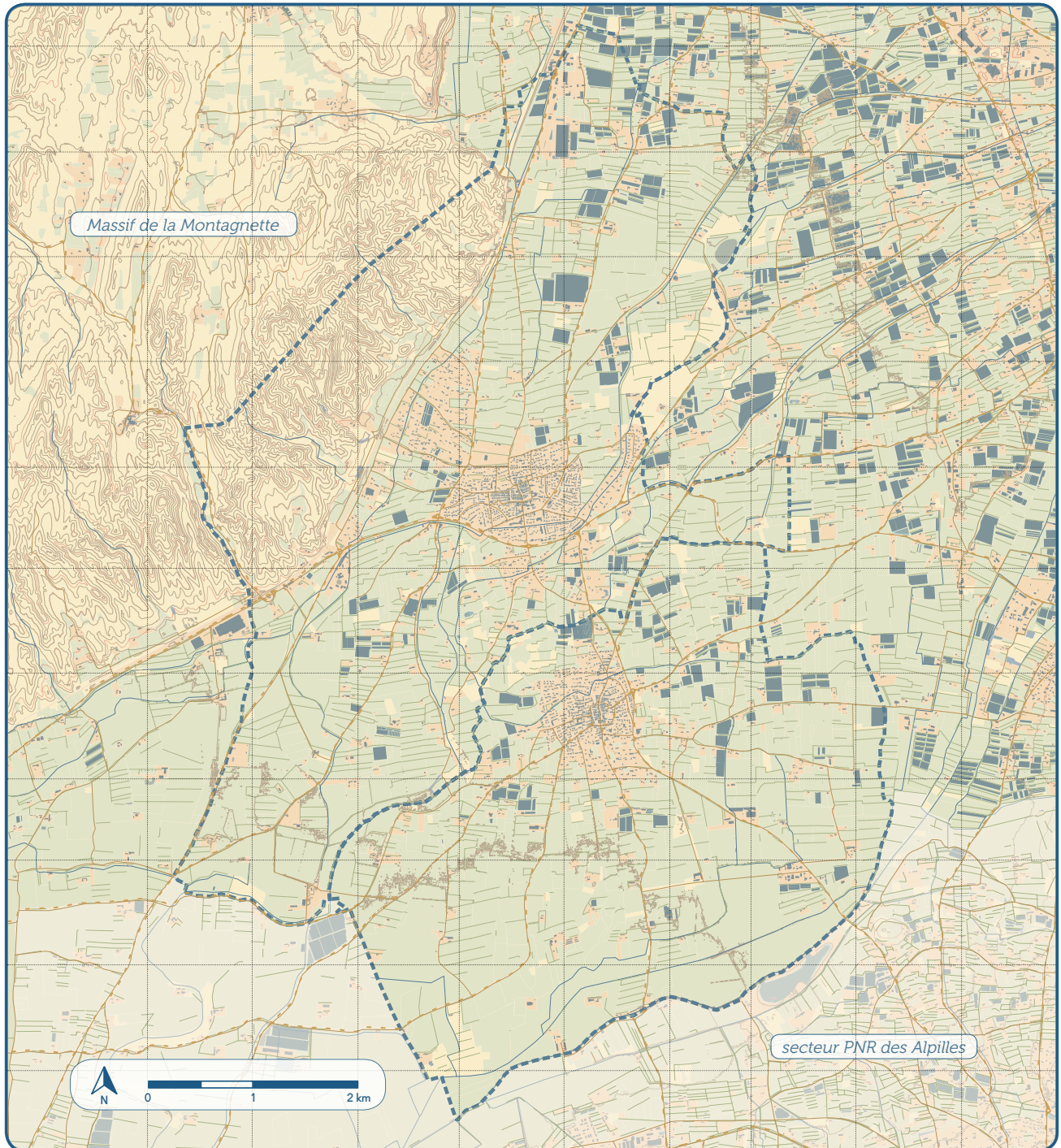
Une situation entre plaine maraîchère et plaine céréalière

Au cœur de la plaine alluviale, Maillane est l'image de la Provence, de son accroche au sol et de son agriculture. Le choix de porter mon regard sur ces deux communes se justifie dans un premier temps par leurs localisations. Ces villages se situent à la transition entre deux plaines et deux types de productions distinctes. Une plaine maraîchère au nord, marquée par des haies de cyprès resserrées et une tendance à la mise sous serre des cultures, accompagnée d'arboriculture qui trame le paysage et crée un parcellaire réduit. Au sud, vers Tarascon, une plaine céréalière qui a conservé la pratique de céréaliculture ancestrale à ces sols laissant de grandes ouvertures sur les massifs et l'environnement agricole. Marquant la séparation entre les deux communes, l'ancien lit du Rhône et de la Durance est aujourd'hui matérialisé par la Roubine Pourrie, cours d'eau ayant repris le tracé passé. Mon choix se justifie aussi sur l'axe est-ouest. Ayant découvert ce territoire par le massif des Alpilles pour évoluer ensuite sur la plaine, il me semble intéressant de traiter ce passage du milieu aride à un milieu au sol riche bénéficiant des potentiels hydriques des canaux. Le lien de Montagnette aux Alpilles est donc important à caractériser pour inscrire ce territoire dans son contexte entre plaines et massifs.

Sur un territoire de 40 km2, Graveson et Maillane comptabilisaient en 2016 près de 7 500 habitants (*chiffre INSEE*). L'une, comme l'autre, est composée à majorité de territoires agricole, mais les tendances d'évolution sont bien différentes. Comme nous le verrons par la suite, Maillane a su conserver sa dynamique agricole, de plaine et maintenir un urbanisme recentré. Au contraire, Graveson s'est développé (p.69) au détriment généralement de son patrimoine agricole.

Carte d'occupation du sol de Maillane et Graveson





Maillane, une commune ancrée dans sa plaine



La commune dans son rapport à l'eau

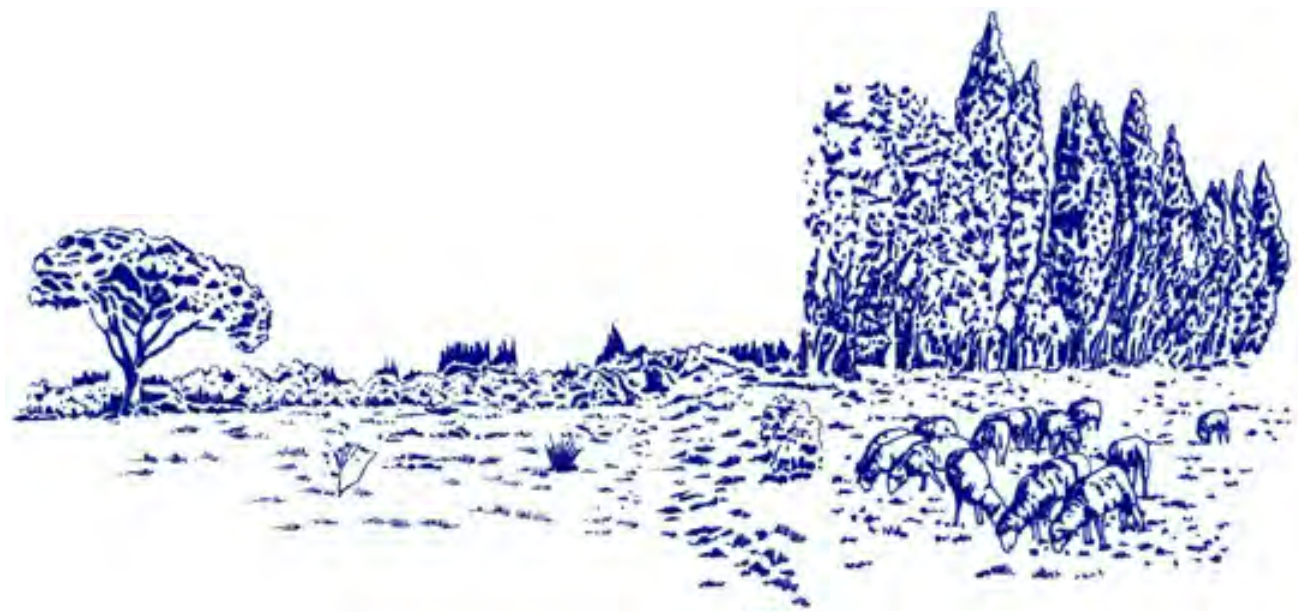
À l'entrée du Parc naturel régional des Alpilles et accolé à Saint-Rémy-de-Provence, Maillane est délimité par trois cours d'eau : le canal du Vigueirat au sud, le Vallat des Parties au nord et la Roubine Pourrie à l'ouest. À l'écart des massifs de la Montagnette, des Alpilles et de la Petite Crau, la commune occupe une superficie de 17 km² dans l'ancien lit majeur de la Durance. Les aménagements hydrauliques ont permis un partage de la ressource ainsi qu'un contrôle des inondations. La réserve en eau agricole présente au barrage de Serre-Ponçon est fixée à 200 millions de mètres cubes. Anciennement, le lit de la Durance passait dans la plaine de Maillane avant de se déplacer à l'ouest de la Montagnette. Dans le courant du XII^e et XIII^e siècle, les réseaux de drainage du système Vigueirat se multiplient, venant récolter les eaux de ruissellement du nord-est vers le sud-ouest entre la Montagnette, la Petite Crau et la Durance au nord. À partir de 1642, des travaux d'assèchement du territoire d'Arles sont menés, permettant dès 1840 un assainissement permanent de la plaine de Maillane.

La ressource en eau n'est actuellement pas gérée collectivement. Le SICAS n'en a pas la gestion, ce qui peut poser des problèmes lors des événements climatiques puisque chacun administre individuellement la

ressource autour de sa parcelle. De plus les nombreuses friches du territoire influencent l'accumulation de l'eau dans d'autres espaces. Ajouter à cela l'artificialisation des sols, encore maintenue dans la commune, mais qui évolue tout de même. À la fin de la chaîne, les agriculteurs voient dans certains cas les récoltes endommagées par ces surplus d'eau qui inondent leurs parcelles. Dans le cas des agriculteurs qui s'agrandissent, l'arrachage de haies systématiques impacte aussi les méfaits de l'eau sur les parcelles. Les haies, travaillant le sol, favorisent le drainage de l'eau dans la nappe. Leur suppression limite l'infiltration laissant ainsi l'eau en surface. La topographie très faible du territoire entraîne un stockage de cette eau dans les microdénivelés agricoles. Dans ce contexte, la gestion de l'eau est un autre enjeu qu'il sera nécessaire de réfléchir. Comment l'administrer ? Quelle consommation pour quelles pratiques agricoles ?

Un territoire habité isolé

La zone agricole occupe 93 % du territoire de la commune et peut se définir en trois grands ensembles. La moitié sud de la commune est cultivée en grandes cultures céréalières, herbe, légumes de plein champ et fruits. La taille des parcelles culturales y est importante et le mitage globalement peu élevé du fait d'une volonté de maintien des



constructions autour du bourg. Une culture maraîchère, sous abris et plein champ, est produite en pourtour du village et sur la partie est de la commune. L'habitat diffus y est plus important. Enfin une zone non exploitée au nord-ouest du village, en limite de la commune de Graveson, où les friches sont largement majoritaires.

La commune s'implante sur une topographie plane, au cœur d'un ensemble agricole cultivé, que les haies brise-vent quadrillent par un réseau bien conservé. Une pente du nord-est vers le sud-ouest dessine la topographie de la commune. Celle-ci n'est cependant pas perceptible.

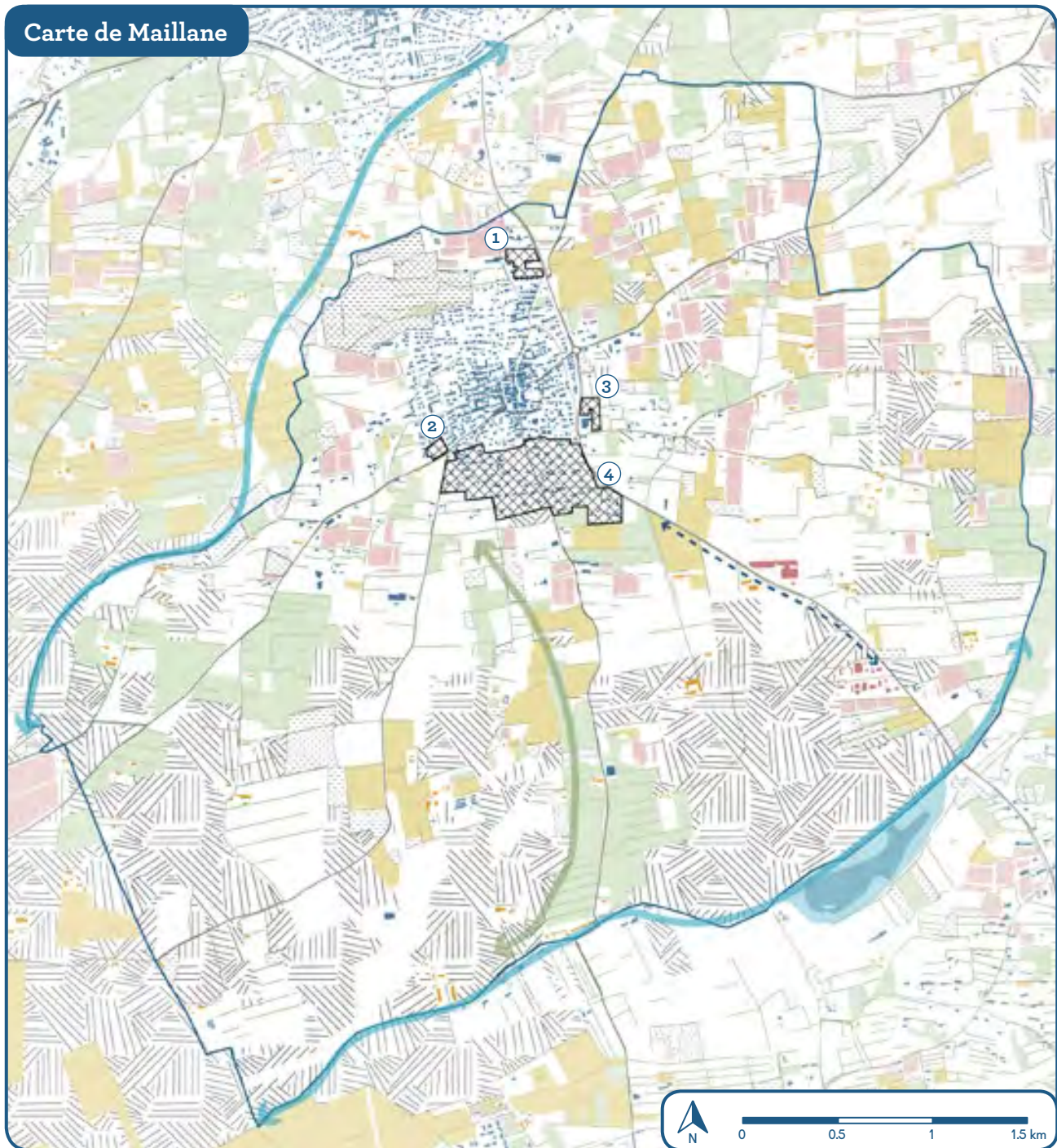
Le maillage dense de haies et le relatif éloignement aux points hauts alentour font de la commune un espace peu perçu de l'extérieur, que ce soit dans sa globalité comme en entrée de ville, dans la visibilité lointaine des franges urbaines. Seule la route de Saint-Rémy-de-Provence, par la sortie sud du village, offre un arrière-plan paysager remarquable sur le massif des Alpilles et la plaine. À certains endroits comme au nord-ouest de la commune, la succession de cyprès laisse de temps à autre transparaître le massif au sud. La commune s'inscrit dans la plaine sous forme d'une enveloppe urbaine quasi unique, où les extensions se sont réalisées autour du noyau ancien. Les mas isolés se répartissent ponctuellement dans la plaine.

Une agriculture entre maraîchage et céréales

Les surfaces maraîchères sont prédominantes, elles représentent 33,4 % de la surface agricole valorisée et se décomposent entre le maraîchage de plein champ (261,7 hectares) et le maraîchage sous abris (102,3 hectares). Entre 1970 et 2010, la surface en légumes frais est passée de 35 hectares à 209 hectares. Le diagnostic agricole conduit en 2019 confirme la poursuite de l'accroissement des surfaces maraîchères à Maillane. Il y est cultivé principalement du chou, de la salade et de l'artichaut.

La deuxième occupation agricole est la culture de céréales, d'oléagineux et de protéagineux sur 267 hectares. Surtout présentes dans la moitié sud de la commune, sur des parcelles culturales importantes, ces productions régressent. En 2010 il était recensé 339 hectares de blé dur et de tournesol. Entre 2000 et 2010, les surfaces de blé dur et de tournesol ont reculé de 34 % à Maillane. Sur la même période, ces deux cultures perdaient 19 % de leurs surfaces dans les Bouches-du-Rhône.

Carte de Maillane



L'arboriculture, moins présente sur le territoire de Maillane que sur Graveson s'étend tout de même sur 110 hectares entre cultures d'abricots, de cerises, pomme, poire, figue et d'autres fruits à noyau. Entre friches fruitières, arboricoles, buissonnantes et herbagées, ces délaissés représentent 160 hectares (*chiffres issus du diagnostic agricole 2019 de la commune*). Les parcs à chevaux sont aussi considérés comme des espaces sous-valorisés. Ils représentent près de 40 hectares sur la commune. Ceux-ci ont largement évolué ces dernières années à la suite de nombreuses déprises et aux bénéfices de l'attractivité économique qu'ils génèrent.

Un nouveau regard sur le métier d'agriculteur

Au contraire de certains secteurs, la multiplication et la spécification des agriculteurs dans la filière maraîchage n'ont pas engendré autant de concurrence que cela le laissait à penser. Ces dynamiques ont amené à réfléchir collectivement aux rôles des agriculteurs. Dans ce sens, chaque tranche d'âge a une dominante commerciale : les associations de producteurs pour les moins de 40 ans, les expéditeurs et grossistes pour les 40/49 ans, la grande distribution et le MIN de Châteaurenard pour les 50 ans et plus. En perte de vitesse, depuis quelques années, le MIN ne semble plus être l'intermédiaire idéal pour les nouveaux exploitants. Comme le montre la tendance à se tourner

vers des associations de producteurs, les plus jeunes ne misent plus sur ce grand marché pour se développer. D'autant plus que 73 % de la SAU est aujourd'hui mise en valeur par des agriculteurs de plus de 50 ans. La difficulté principale reste le non-renouvellement des générations d'agriculteurs qui vont prendre leur retraite prochainement. Dans ce contexte, il me semble nécessaire de mettre en valeur le cadre de travail et les objectifs que cela soulève.

Il s'agirait là de répondre à plusieurs enjeux ayant trait à la question alimentaire. Le développement d'une démarche collective inspirée de plus petites structures qui cherchent la diversification des pratiques et des moyens de commercialisation. Le fait d'aller dans le sens opposé à la spécialisation amène donc à repenser les pratiques agricoles comme un champ de compétences techniques et scientifiques valorisant les sols et leurs terroirs. C'est ainsi par cet ensemble d'acteurs que l'intelligence collective prend tout son sens et bénéficie aussi bien aux producteurs, aux distributeurs et aux consommateurs.

Cependant la tendance d'accroissement du parc d'exploitation sous abris est largement perceptible. Certains exploitants diminuent même leurs exploitations afin de s'intensifier sous tunnels sur une plus petite surface. Les délaissés créés par cette restructuration peuvent être repris par d'autres exploitants ou bien laissés libres, entraînant le développement de friches.

Occupation du sol :

	tunnel et serre		OAP
	maraîchage plein champs		bâti résidentiel
	arboriculture		mas provençal
	céréaliculture		bâti industriel
	friche		réseau routier principal
	trame bleue		réseau de haie
	trame verte		limites communales
	lien à créer entre massif et plaine		

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- ① Potentiel de construction d'au moins 20 logements (modèle urbain d'environ 25 logements/hectare)
- ② Potentiel de construction d'au moins 30 logements (modèle urbain d'environ 17 logements/hectare)
- ③ Zone d'activité artisanale pour valoriser des savoirs-faire locaux
- ④ Zone de densification urbaine / Faciliter les accès

Graveson, des dynamiques agricoles en décroissances



La commune dans son contexte

La commune couvre une superficie de 2 700 ha entre Maillane et le massif de la Montagnette. Les espaces agricoles occupent une place importante et sont majoritairement des espaces de plaines. Son accroche avec la Montagnette donne une tout autre vision. Le massif calcaire émergeant amène avec lui d'autres cultures et une végétation de garrigue.

En 2017 la commune comptait 4 864 habitants, soit deux fois plus qu'en 1982, année à laquelle les surfaces agricoles ont commencé à diminuer. Cette augmentation de la population est plus élevée que la moyenne du territoire de Terre de Provence Agglomération (+47,9 %), et plus élevée que l'évolution départementale sur la même période (+16,3 %).

Cet essor de la population sur l'ensemble des communes de Terre de Provence Agglomération s'explique par une forte attractivité de ce territoire (cadre de vie, climat...), qui est particulièrement bien desservi par le réseau autoroutier, les liaisons ferroviaires et à proximité d'un bassin de vie économique important (Grand Avignon). Cette évolution démographique s'est accompagnée d'un développement de l'urbanisation (habitats collectifs et individuels,

équipements collectifs, zones d'activités économiques...) qui a trouvé, et trouve toujours, son principal espace d'expansion sur les terres agricoles.

La majorité des sols de la commune présente de très bonnes potentialités agricoles. Toutes les cultures y sont possibles. Sur certains secteurs, la texture du sol est un peu plus contraignante. Ils présentent des risques de battances. Le sol est plus sensible à l'érosion. L'implantation d'un couvert végétal et l'adaptation des techniques de culture permettent d'éviter ce phénomène. À l'ouest du village, les sols sont également adaptés à l'agriculture, sous réserve de prendre quelques précautions de mise en culture du fait d'une charge en cailloux plus importante au vu de la proximité avec le massif de Montagnette. Graveson prend son nom du substrat caillouteux sur lequel la commune s'est développée : la terre des graviers. Son évolution est donc indissociable de la pratique agricole.

Les pratiques des agriculteurs

L'arboriculture est la pratique la plus développée avec 45 % de la SAU totale¹. Elle a une grande influence dans les perceptions du territoire. Largement présente le long du massif de Montagnette, elle

1. chiffres issus du diagnostic agricole de la commune réalisé par Terre de Provence Agglomération et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (13)



favorise un maintien de la trame boisée depuis le massif jusqu'à la plaine. La culture de légumes frais en plein air ou sous serre concerne aussi un grand nombre d'exploitations. À l'inverse, la culture des céréales qui ne mobilise que 7 exploitants occupe des espaces plus vastes avec une SAU de 184 hectares. Depuis quelques années on observe un inversement de dynamique, avec l'émergence d'une crise globale de la filière fruit. L'arboriculture de fruits à pépins n'est plus rentable. Ainsi, les plantations font place au maraîchage sous serre en nette augmentation sur le nord de la commune, en direction de Chateaufort et Rognonas, communes déjà investies à près de 90 % de tunnels. D'autre part, une spécialisation est née dans la figue et ses produits dérivés. Enfin, en raison de la crise du marché du frais, l'agriculture communale connaît un net regain d'intérêt pour un type de production alternative. La production de graines sous serre, favorisée par l'implantation de plusieurs maisons de graines dans le secteur s'est développée ces derniers temps.

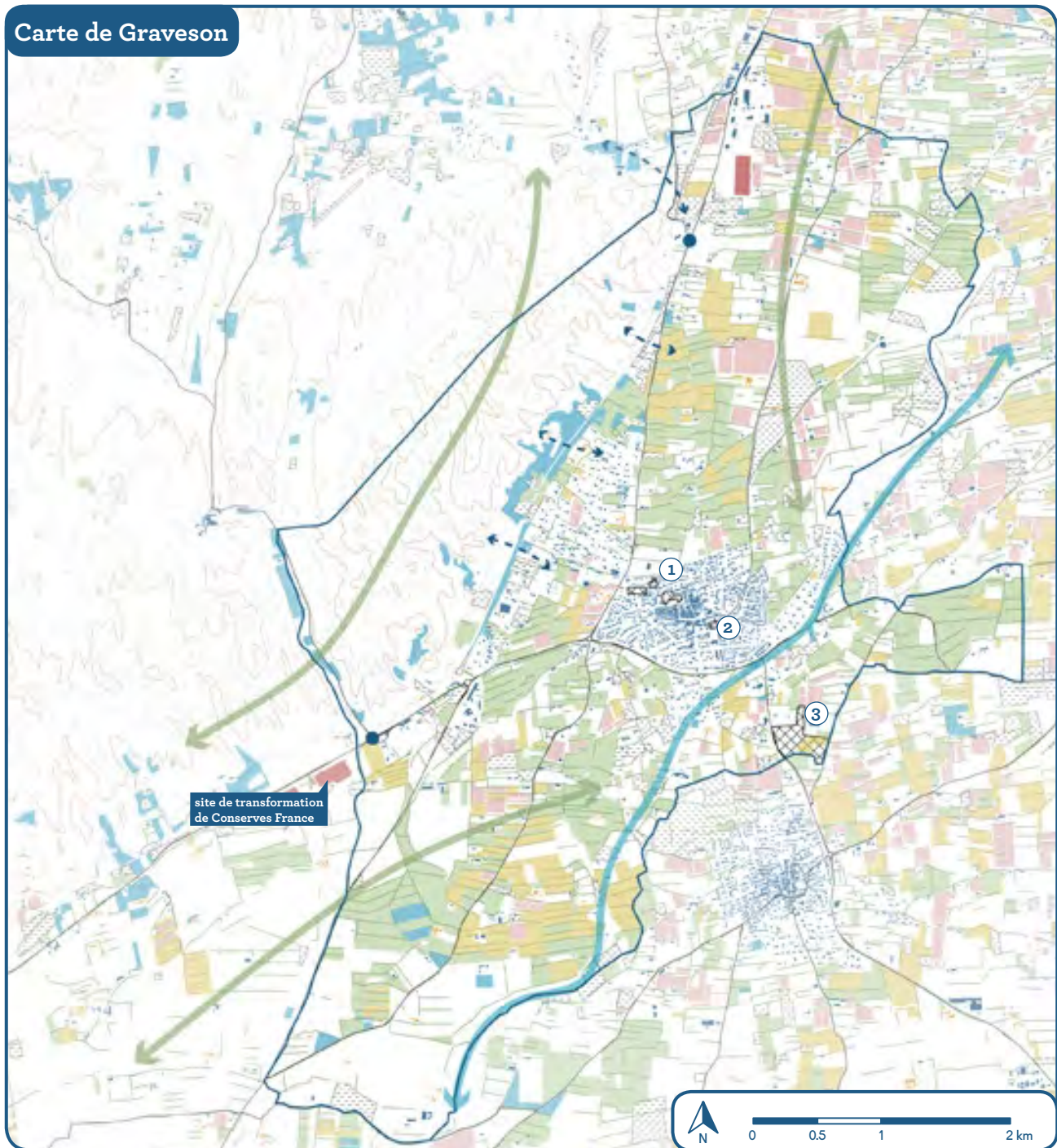
Dans le paysage, l'agriculture qui devient de plus en plus productiviste prend l'aspect de serres. En effet du fait de la concurrence avec les pays méditerranéens, seule la culture des légumes frais sous serres augmente de façon sensible.

Concurrence et distribution

Plusieurs facteurs tels que l'envolée des prix du foncier, la tendance à l'intensification et à la spécialisation, ainsi que la concurrence des pays méditerranéens, contribuent à générer des tensions entre les professionnels du monde agricole et les collectivités. Une grande remise en question est en cours sur le devenir de l'agriculture, sa place dans le paysage, la gestion de l'eau ainsi que la biodiversité qu'il convient de maintenir dans le respect des équilibres du territoire.

Les modes d'écoulement de la production varient. Si la proximité du MIN de Chateaufort peut faciliter la vente, ainsi que le recours à la coopérative, la part de la vente directe des produits prend une place chaque année plus conséquente. Une autre observation qui ressort des entretiens réalisés auprès des agriculteurs : la part des exportations vers l'étranger progresse en vente directe. Seuls 11 % des exploitants passent par le MIN pour commercialiser leur production. Sur la commune, depuis quelques années s'est développé un marché réunissant une vingtaine de producteurs tous les vendredis après midi. Ce marché de détail et de demi-gros connaît une attractivité croissante grâce à la qualité gustative des produits proposés.

Carte de Graveson



Ce type d'opérations, du producteur au consommateur, hors des circuits « classiques » de l'expédition vers la grande distribution tend à se répandre. Ces démarches sont à appuyer pour permettre aux propriétaires d'exploitations de petite ou moyenne taille de vendre leur production à meilleur prix. Les consommateurs bénéficient d'un prix et d'une qualité meilleure de produits.

agriculteurs font écho de difficultés et de fragilité : diminution du nombre de grossistes, fragilité des commandes faites par les centrales d'achat. Ils sont également en demande d'une sensibilisation des habitants sur les pratiques agricoles, afin de limiter les conflits et d'améliorer l'entretien du réseau pluvial, essentiel pour éviter les inondations des terres agricoles.

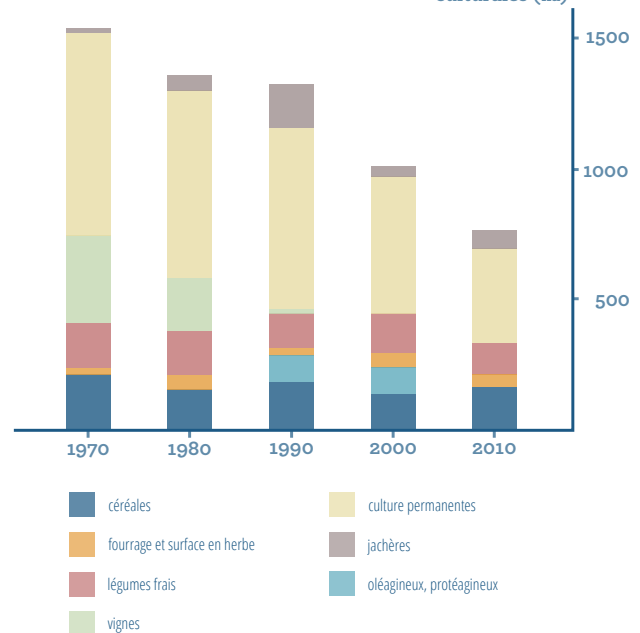
Les exploitants et leur cadre de travail

À l'échelle de Graveson et au regard du recensement agricole réalisé en 2010, 80 % des exploitations font moins de 20 hectares. La faiblesse des superficies de certaines exploitations peut s'expliquer par le type de culture concerné sur ces parcelles. L'arboriculture, les maraîchages et l'oléiculture peuvent être peu consommatrices d'espace pour être rentables.

L'étude réalisée a permis d'identifier un potentiel agricole de 1 408 ha sur la commune. L'environnement professionnel développé a permis de maintenir l'activité agricole qui a connu une période beaucoup plus complexe et la chute de près de 2/3 des exploitations et de 50 % de la surface cultivée depuis 1970.

Les exploitants sont en demande d'un travail sur la commercialisation et sur le dialogue entre les différentes parties prenantes de la chaîne alimentaire (échange entre producteurs, recherche de nouveaux débouchés, mise en avant de la qualité des productions, sensibilisation des consommateurs, mise en place de marque). La concurrence est en effet forte entre agriculteurs et entre régions de production sur certaines des productions phares du territoire comme la salade. De plus, malgré un environnement commercial développé, quelques

évolution des pratiques
culturales (ha)



Occupation du sol :



Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- ① Densification du tissu urbain existant avec la création de 67 logements (modèle urbain d'environ 25 logements/hectare) + intégration de 750m² de services de proximité en RDC
- ② Création de 28 logements (densité de 100 logements/hectare) ainsi qu'une zone de service et un espace public
- ③ Dans un secteur à caractère agricole, espace identifié au POS comme zone d'urbanisation future / Création d'une zone de loisirs de 11.5 hectares accolés au camping existant.

Conclusion intermédiaire : Quel rapport au socle pour mutualiser les actions et favoriser l'intelligence collective ?

Identifiables par des dynamiques territoriales différentes, ces deux communes ont un fort potentiel à travailler ensemble. L'une à une démographie stable qui préserve son enveloppe urbaine d'origine, mais présente une proportion de friches très importante. L'autre a vu sa population doublée en quarante ans, transformant les usages agricoles passés et développant son urbanisation intensément. Proche des réseaux autoroutiers et ferrés, des zones logistiques s'y sont installées. Partant de ce postulat, la collaboration de Maillane et Graveson dans la fabrication d'un projet de territoire autour de l'alimentation me semble justifiable.

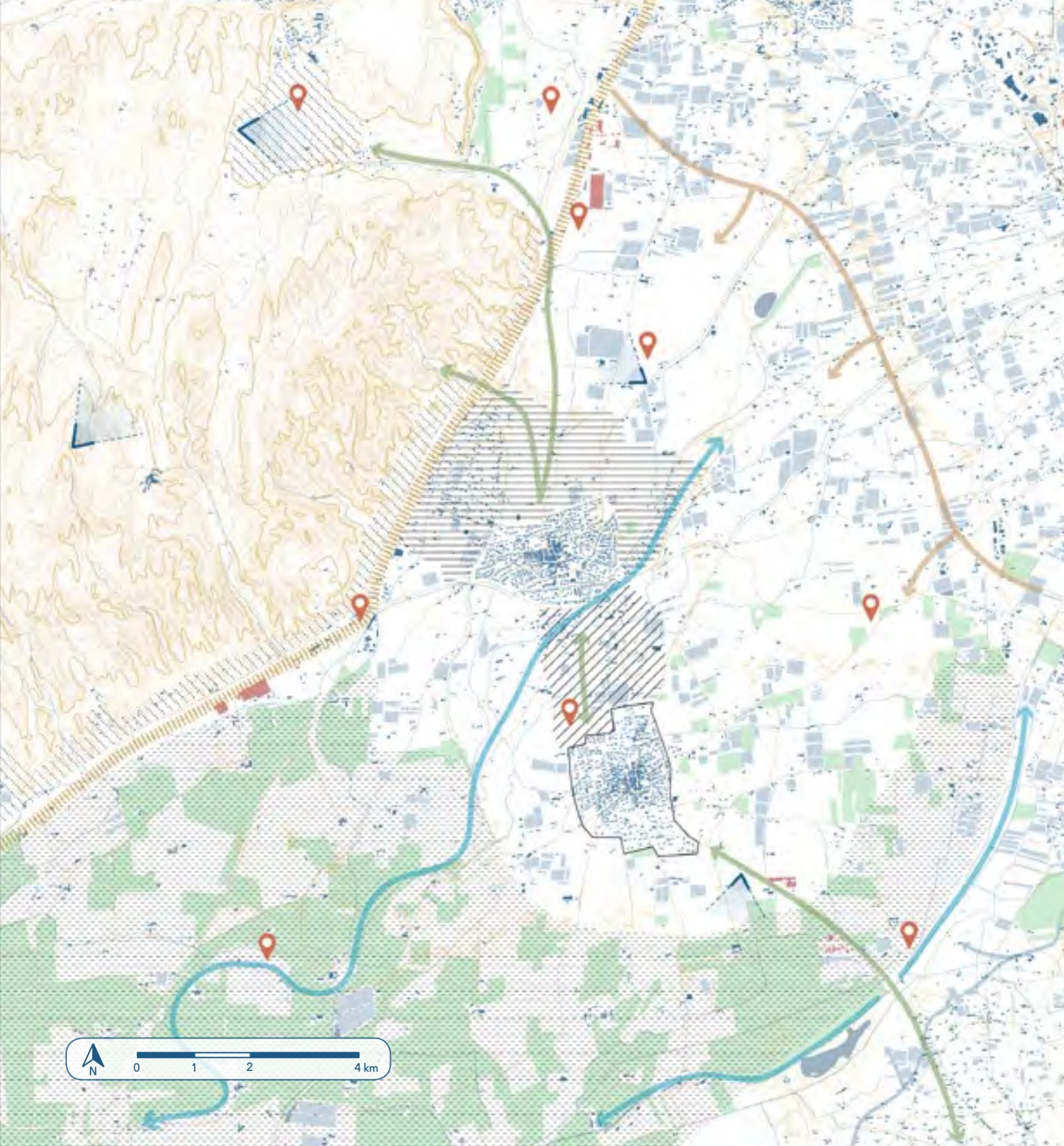
Le territoire de ces deux communes peut aujourd'hui se définir selon quatre grandes dynamiques spatiales. Au vu des éléments pointés du doigt lors de l'analyse de terrain, la problématique des friches est sensible et source de tension entre les acteurs qui ont des intérêts divergents dans leurs gestions. La simplification des milieux agricoles tend à normaliser la serre comme structure de base d'une production maraîchère. Cela fabrique des paysages de plastique qui rompent le lien avec le sol et l'image de la Provence. Ajouter à cela l'urbanisation massive qui dissout le territoire agricole et le rend vulnérable aussi bien dans sa capacité de production que dans sa capacité à se maintenir en entités stables et liées les unes aux autres.

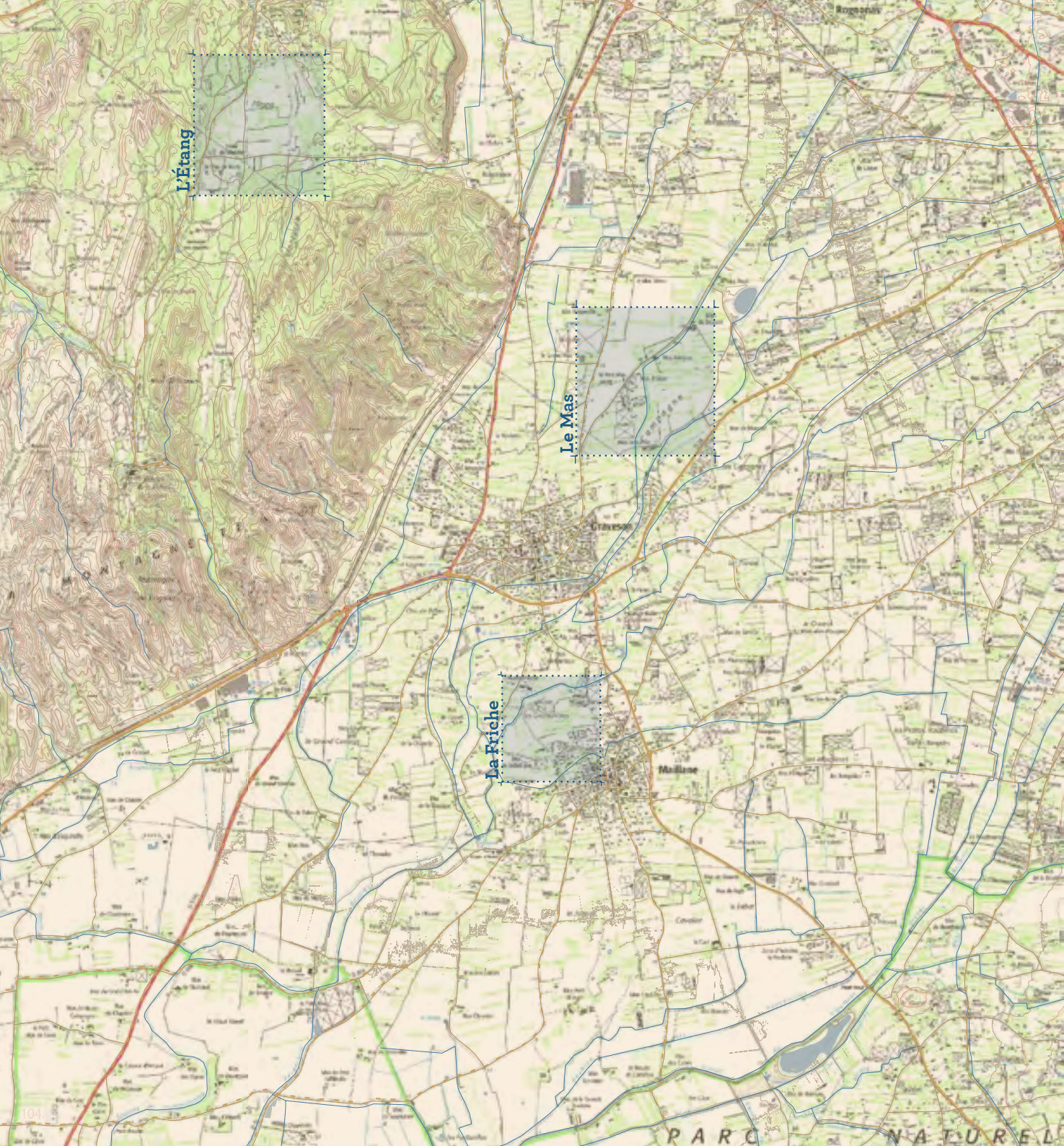
Revue d'actualité

Comme élément de référence dont je me suis rapproché durant ces derniers mois, le projet de la ferme de la Durette, sur la lisière sud d'Avignon a été un cas d'étude intéressant. Issu d'une association entre *Terre de Liens*, le Groupement de recherche en agriculture biologique (GRAB) et 3 agriculteurs, le projet avait pour objectif d'expérimenter à l'échelle d'une ferme et en conditions économiques réelles, l'association de productions de légumes, d'arbres fruitiers et de petits élevages en optimisant la biodiversité cultivée et fonctionnelle (bandes fleuries, haies pluristratifiées). Démarré en 2018, le projet a eu l'aval de la SAFER qu'en mars 2019 et le projet a commencé à produire dès cette année pour des paniers de type AMAP.

- Ce territoire présente néanmoins des avantages certains.
- 1 La ressource foncière est disponible et de qualité pour y penser d'autres activités agricoles et une hybridation des pratiques. Du fait d'un petit parcellaire, les propriétaires sont nombreux.
 - 2 Sa situation proche des deux massifs touristiques en fait une zone de transition entre ces entités calcaires. C'est un point d'ancrage touristique fort avec les mas provençaux qui le caractérise.
 - 3 Les plans locaux d'urbanisme ont révélé les délaissés capables d'accueillir de futurs logements, et ce, dans la nécessité de préserver un terroir agricole fort et habité.
 - 4 Inscrits au centre de la plaine, sur le tracé de l'ancien lit du Rhône et de la Durance, ces deux communes possèdent une situation stratégique pour révéler les anciennes pratiques et les valoriser. Classées au sein des trames vertes et bleues, Maillane et Graveson doivent préserver leurs qualités paysagères et valoriser la ressource hydrique pour repenser les pratiques spatiales.







L'Étang

Le Mas

La Friche

PARC NATUREL

05

//

VERS UN NOUVEAU RAPPORT AU SOL DANS CE PAYSAGE PRODUCTIF

- Objectifs du chapitre :
- Réfléchir l'urbanisation et la dynamique alimentaire conjointement
 - Proposer un cadre réglementaire en lien avec les dynamiques agricoles
 - Définir les acteurs possibles à intégrer aux différentes actions
 - Déterminer des zones d'action vis-à-vis de la localisation et de leur potentiel
 - Comment définir la question alimentaire comme un élément de bien commun ?

Vers une pluralité de modèles agricoles

Le modèle agricole actuel est largement monospécifique, dans la production comme dans les rapports sociaux et commerciaux aux autres acteurs de la chaîne alimentaire. Un agriculteur fait une production pour un distributeur. C'est une structure linéaire qui ne laisse aucune marge de manœuvre et aucune possibilité de repli en cas de manifestations climatiques ou d'événements qui endommageraient la production. La résilience du système actuel passe donc par une diversification des pratiques, mais aussi par une diversification des réseaux de distribution et des acteurs qui y travaillent. J'entends, par résilience, la capacité d'un système d'intégrer dans son fonctionnement une perturbation, sans pour autant changer sa structure qualitative. Cette dynamique vise donc à ouvrir le « champ des possibles » et développer non pas un système agricole ou un modèle agricole, mais des modèles spécifiques. Il s'agit là de déconstruire ce qui a été fait pour le rendre viable et pérenne. Reconstruire des systèmes selon l'ensemble de ses composantes.

Le principe économique des agriculteurs est le leitmotiv qui a guidé la mise en place d'un modèle agricole productiviste. Les aides et subventions de la PAC ont facilité et encouragé cette vision de l'agriculture : réfléchir le montage économique avant de penser le modèle agricole. Ce même montage économique qui n'était pas maîtrisé par les agriculteurs. La création du second pilier de la PAC en 1999 portant sur le développement rural et l'environnement n'y a rien fait puisqu'aujourd'hui encore le premier pilier concentre 80 % des subventions.

Dans un certain sens, il s'agirait de mener de front toutes les composantes qui participent du maintien du monde agricole. Réfléchir l'influence d'une pratique sur un modèle économique, ses effets sur l'environnement et sur le cadre de travail de l'exploitant. Dans ce sens le cadre esthétique serait donc étudié pour développer la pratique éthique au plus grand nombre. Ce qui initierait une nouvelle prise en compte des consommateurs pour chercher à valoriser l'ensemble de la chaîne alimentaire. Dans ce cadre, l'approche esthétique serait un moyen de promouvoir une nouvelle dynamique pour tous et limiter « l'entre-soi » largement perceptible aujourd'hui dans les dynamiques alimentaires innovantes.

La diversification par la transformation

Les stratégies de diversification sont à réfléchir dès l'origine des projets. La diversification des activités est une stratégie majeure dans la gestion actuelle des exploitations. Elle consiste à adjoindre de nouvelles pratiques et activités à celles développées jusqu'alors et proposer ainsi une nouvelle offre sur un autre marché. La transformation des produits agricoles et/ou la vente en circuits courts constituent une forme de diversification structurelle et fonctionnelle, de la même manière que l'ouverture à d'autres secteurs tels que le tourisme. Ceci correspond à l'introduction de nouvelles activités en prolongement de la production initiale. La diversification des exploitations s'est beaucoup développée ces vingt dernières années, en réponse à des demandes sociales en matière de produits alimentaires locaux et de qualité, de récréation du lien entre agriculture durable et territoire.

Mais la transformation des produits nécessite d'importants moyens et investissements (bâtiments et équipements de transformation). Ces investissements peuvent représenter un obstacle à la diversification pour des exploitations agricoles aux ressources financières limitées. Pour surmonter cet obstacle, plusieurs initiatives ont été lancées par des producteurs pour constituer des Ateliers de transformation collectifs (ATC), avec l'appui financier de l'État et des collectivités territoriales (subvention jusqu'à 50 % du coût de l'investissement). Des initiatives d'ATC ¹ se sont multipliées ces dernières années, en phase avec l'intérêt croissant porté aux circuits courts de proximité.

1. GAFSI Mohamed, *Les stratégies de diversification des exploitations agricoles. Enseignements théoriques et empiriques*, Économie rurale n° 360, 2017

Le tourisme dans un nouveau cadre

La question touristique est aussi à soulever dans le cadre des modèles agricoles. L'importance du tourisme sur le département des Bouches-du-Rhône (8 millions de nuitées principalement sur Marseille et le Pays d'Aix) traduit de la nécessité de regarder cette thématique sous le prisme de la dynamique alimentaire, mais montre dans le même temps l'isolement de la plaine du Comtat dans cette dynamique. Il s'agit aussi d'intégrer une prise de conscience collective sur l'environnement et l'impact écologique des déplacements vacanciers. L'agritourisme est un des éléments fondamentaux de la diversification de l'activité agricole et d'une meilleure connaissance du lien entre monde agricole et société civile¹. L'agritourisme analysé dans une posture d'économie alternative et solidaire montre la part grandissante de cette pratique dans le développement territorial et le maintien des exploitations².

Le tourisme semble être une des tendances d'évolution lorsque l'activité agricole décroît. Il n'est que très rarement un des piliers de l'activité. Cette distinction est à questionner pour intégrer dès l'origine du projet la thématique agricole et la thématique touristique autour d'un projet commun et diversifié.

Les flux touristiques internationaux sont en train de se réorienter avec l'apparition de classes moyennes, qui privilégient le tourisme régional ou domestique³. La part de ce dernier, qui avait une croissance relativement faible par rapport au tourisme international, s'est renforcée sur la dernière décennie sous l'effet de la crise mondiale et du chômage, qui ont limité les revenus des touristes et donc favorisé le tourisme de proximité. Il est aussi question de préservation des ressources naturelles qui dans ce cas est au cœur de la problématique alimentaire et de la volonté de préservation du foncier agricole aux fins multiples.

Revue d'actualité

En octobre 2019 a été publiée une application permettant de simuler une installation agricole en définissant un cadre de travail par rapport à des besoins et des objectifs. Menée en partenariat avec *Terre de Liens*, le FNAB et BASIC, la plateforme PARCEL vise à développer les pratiques alimentaires locales, écologiques et citoyennes. Le modèle proposé en exemple serait celui d'un projet pour de la restauration collective où la parcelle fournirait la moitié des besoins alimentaires. C'est un scénario de simulation permettant de définir un premier cadre d'action afin de pouvoir estimer les besoins à plus long terme. Cette initiative ne prend pas en compte la transformation et intègre obligatoirement une part de production animale dans le système, mettant de côté les possibles collaborations qu'il serait possible de mettre en place avec les autres acteurs du territoire.

Modèle réalisé sur la plateforme PARCEL

Les caractéristiques de production ont été les suivantes :

- Fournir 300 repas aux cantines scolaires
- Relocalisation alimentaire de 50 %
- Une production 100 % biologique (légumes, fruits, céréales, élevage)
- Réduction de la consommation animale de 50 %

L'estimation des effets associés est la suivante :

- Nécessité de produire sur 15 ha
 - 1 emploi agricole créé
- Baisse de 44 % des émissions de CO² par hectare



Test d'un modèle agricole avec PARCEL

1. VOLLE Aurélie. *Agritourisme et productions biologiques dans les Alpes-de-Haute-Provence : indicateurs de la redynamisation des campagnes* ? GéoProdig. 2006.

2. GAUTRAT Jacques. *Agritourisme et économie solidaire*, Écologie & politique, vol. 28, no. 1, 2004.

3. RUIZ Gérard. *Le tourisme durable : un nouveau modèle de développement touristique* ? Revue internationale et stratégique, vol. 90, no. 2, 2013.

Des évolutions urbaines à anticiper et maîtriser

Les dynamiques alimentaires ne peuvent mettre de côté l'évolution urbaine du fait de la ressource commune qu'est le foncier. C'est un territoire productif, mais avant tout habité. Réfléchir les deux stratégies conjointement permettrait de limiter les tendances exacerbées de production intensive ou d'urbanisation massive.

Les dernières intentions ministérielles tendent vers une interdiction d'artificialisation des sols dans les années à venir. Jusqu'à ce que cette loi se mette en place, il est nécessaire de penser les prochaines zones de construction pour accueillir une démographie en hausse. Les OAP ont déjà défini certaines zones constructibles. Réfléchir aujourd'hui sur les futures zones constructibles dans 20 ou 30 ans permettent d'ancrer les dynamiques sur un temps plus long et de penser les temporalités comme de réelles phases de projet. Il s'agit là d'anticiper un développement potentiel.

Une artificialisation inéluctable

Dans le cas de la commune de Graveson, plusieurs tendances démographiques ont été révélées par le PLU. Le taux de variation actuel de +2,4 % traduit une croissance dynamique. À l'échelle du SCOT du Pays d'Arles, la croissance moyenne est de +0,78 %. La tendance prise en compte sera celle des Objectifs du SCOT à 1,10 %, faisant croître la population de 4 864 habitants à près de 5 600 dans dix ans. Au vu de la densité moyenne des ménages de 2,4 habitants par foyer, il sera nécessaire d'envisager la construction de 300 nouveaux logements d'ici à 2030. Les OAP en prévoient déjà près de 100 sur la commune de Graveson.

Dans le cas de Maillane, la tendance est supérieure puisqu'une évolution de +2,9 % a été calculée sur ces dix dernières années. En reprenant la tendance des Objectifs du SCOT, la population passerait de 2 600 habitants aujourd'hui à près de 3 000 dans dix ans. Si cette évolution venait à se confirmer, la construction de 160 nouveaux logements serait nécessaire. Les OAP en ont déjà intégré 50 au sein du tissu dense de Maillane.

En cumulé, ces évolutions démographiques apporteraient au territoire 1 150 habitants et auraient donc une influence sur les modèles agricoles de lisières de commune.

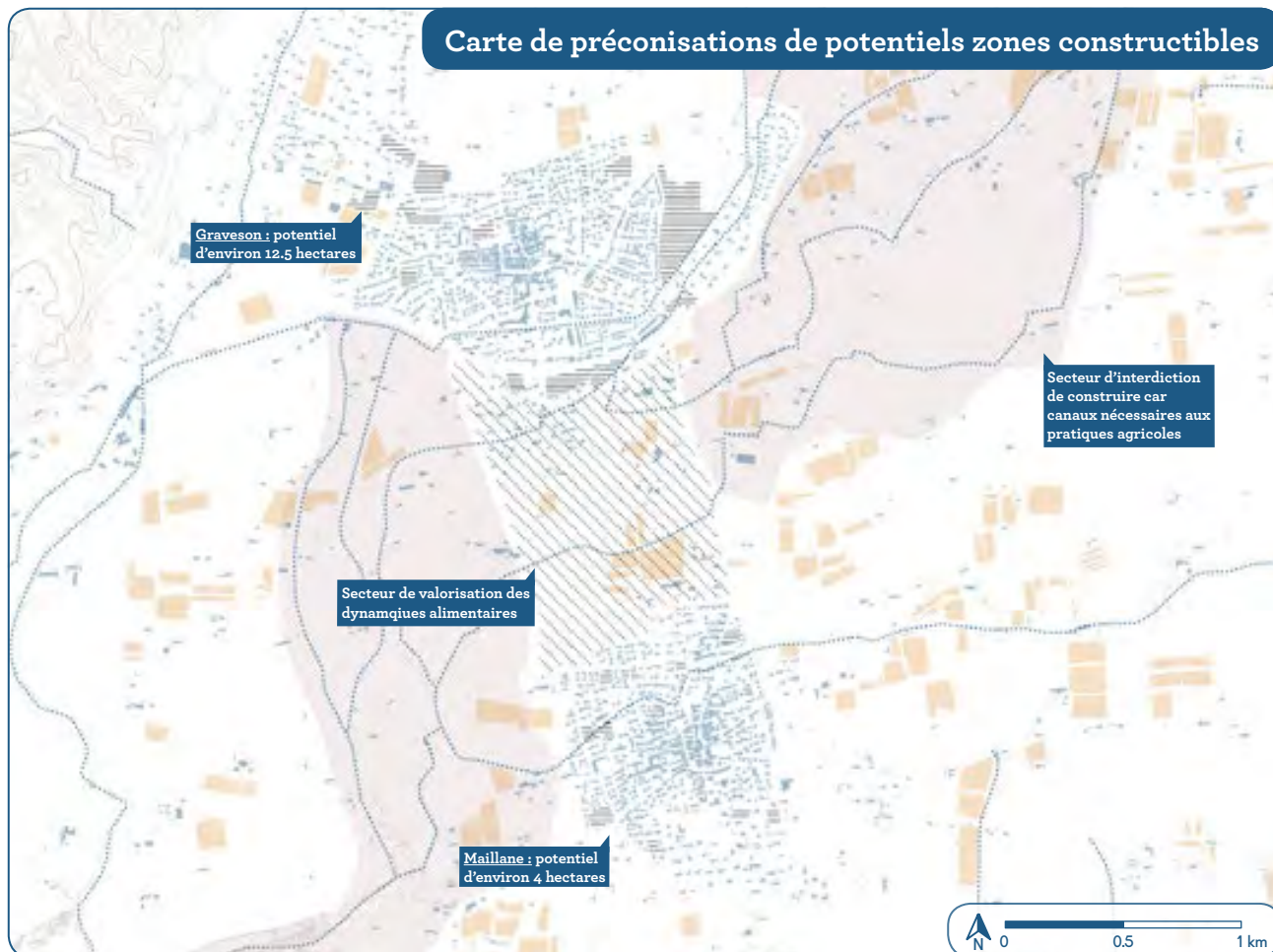
Le modèle d'urbanisation le plus développé actuellement a pour référence la création d'un logement pour 500 m² de terrain. C'est une forme d'habitat que l'on retrouve facilement au nord-ouest de Graveson ou encore sur les piémonts du Massif des Alpilles comme on a pu le voir sur la commune de Paradou. C'est un habitat rural extensif très consommateur de foncier. Il représente cependant une forme de norme aujourd'hui et est complexe à remettre en question. À proximité des centres-bourg comme à Graveson, la densité des projets est plus dense, car les formes urbaines intègrent dès l'origine des bâtis à R+2. En lisière de commune, cette forme-ci n'est pas possible, mais une densification au sol serait à envisager.

Sur le principe actuel, la moyenne est de 20 logements par hectare. Les dernières OAP montrent des tendances différentes en fonction des situations. Cependant, les estimations d'évolutions démographiques démontrent la nécessité d'intégrer environ 220 nouveaux logements. Dans l'état il faudrait donc artificialiser 11 hectares pour accueillir ces nouveaux habitants. Il s'agirait de développer d'autres formes urbaines moins consommatrices d'espace et participant elles aussi de l'esthétique des paysages agricoles provençaux. Les capacités du territoire à supporter ces nouvelles constructions sont les suivantes :

Circuits courts, longs et modèles agricoles

En y intégrant la démarche de circuit court, la densification des bourgs sera recherchée à son maximum. Les entretiens menés sur le terrain auprès d'AMAP ou directement chez les producteurs ont démontré que 5 hectares de terrain maraîcher pouvaient produire une quantité de denrées pour près de 250 personnes, en considérant une exploitation avec du maraîchage et un élevage de volaille. En prenant ces résultats de terrain comme références pour établir un équilibre entre foncier constructible et foncier productif, on peut estimer à 25 hectares la surface nécessaire à nourrir cette nouvelle population. Cette estimation ne doit pas exclure que les modèles agricoles soient des systèmes à hybrider avec les champs de consommation actuels (grandes surfaces, marchés hebdomadaires...).

Carte de préconisations de potentiels zones constructibles



Une réhabilitation de 25 hectares de foncier agricole devra être réalisée afin de compenser l'urbanisation et l'arrivée de nouvelle population. Ceci pourra se faire en récupérant une partie des 500 hectares signalée par les derniers diagnostics agricoles communaux comme fonciers agricoles sous-valorisés.

Ajouter à cela une réhabilitation d'autres surfaces en friche pour apporter une denrée alimentaire de qualité à la restauration collective et aux habitants des communes. Dans ce sens, différents modèles agricoles naîtront d'une mise en lien de Maillane et Graveson, qui porteront les dynamiques alimentaires à l'échelle des deux communes. Une forme d'intercommunalité de l'alimentaire valorisant les terroirs secs et alluviaux de leurs territoires.

Nés dans le cadre des Assises des ruralités organisées en 2014, puis expérimentés à l'issue du comité interministériel à la ruralité (CIR) du 13 mars 2015, les contrats de réciprocité ont pour objectifs d'identifier les enjeux de coopération et de favoriser les interactions positives et équilibrées entre territoires. Ils ont pour enjeux de dépasser les logiques d'opposition et d'encourager les complémentarités et le dialogue entre territoires. Dans cette logique, le territoire de Maillane-Graveson pourrait s'associer à un territoire urbain afin de favoriser le développement d'une production de qualité tout en assurant à celle-ci une sûreté vis-à-vis de sa commercialisation et de sa consommation. Disposant d'un sol extrêmement favorable au maraîchage, il serait intéressant d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Cette dynamique s'inscrirait plus tard dans le projet.

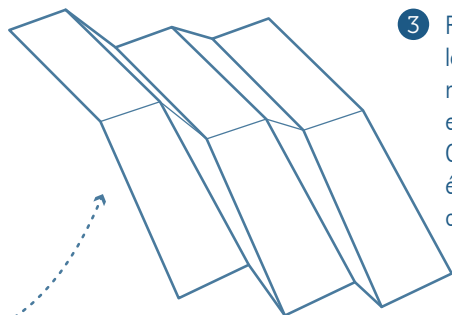
Vers une évolution des outils réglementaires



- 1 Étude du SCOT actuel établie par le PETR Pays d'Arles pour l'intégration de la dynamique alimentaire dans les enjeux de planification. Déterminer les potentiels de production alimentaire et savoir les décliner à plusieurs échelles.



- 2 Révision du PLU par la classification de zone agricole plus précisément caractérisée de type «zone agricole de proximité». Nécessité d'y inscrire la notion de clôture de la ville pour limiter l'étalement urbain et construire sur la ville



- 3 Réalisation de livrets d'actions agricoles pour le rétablissement de zones en friche et pour la réhabilitation de secteur à potentiel tels que les entrées de communes et les mas provençaux. Ce livret sera aussi le moyen de définir le modèle économique à mettre en place et dresser les objectifs agricoles et alimentaires.

- 4 Déterminer les acteurs pour mener à bien les actions et préconisations amenées dans le cadre des livrets agricoles. Les fiches d'identités des lieux sélectionnés seront un moyen de prévoir les structures porteuses du projet et de définir avec elles les objectifs. La définition d'un cahier des charges à l'origine sera nécessaire pour cadrer les attentes tout en se laissant la possibilité d'intégrer une part d'aléa. Ce cahier sera mis à jour pour définir des besoins annuels ou biannuels. Agriculteurs, acteurs publics, acteurs privés, habitants, associations et laboratoire de recherches seront les acteurs qui mèneront les projets à bien. On distinguera les structures porteuses des projets et les structures accompagnatrices.

l'agriculteur



Il est et sera la centralité des projets. Producteur de paysages et de denrées alimentaires, il a un rapport à l'espace tout à fait particulier. Il fait le lien entre le sol — ses ressources, sa pédologie — et les individus. Il aura aussi le rôle de transmission et de définir le cadre de production ainsi que les quantités possibles vis-à-vis de sa connaissance du terroir.

Terre de Liens



Aujourd'hui intégrée, dans des projets tels que la ferme de la Durette au sud d'Avignon ou à Noves, Terre de Liens est une réelle ressource de terrain pour accompagner les porteurs de projets dans leur développement. Leurs connaissances des systèmes fonciers en font un atout fort, ainsi que leurs compétences et leurs réseaux de mise en liens des agriculteurs et de la transmission de savoir-faire.

l'habitant



Intégrés au système d'AMAP et/ou participants des rendez-vous gastronomiques menés par le PNR des Alpilles, les habitants sont la dernière échelle d'action. Ils sont aussi les plus importants dans la stabilité d'un système alimentaire alternatif. Les faire prendre part aux nouvelles pratiques alimentaires ainsi qu'aux choix territoriaux est essentiel. Ils sont eux-mêmes touchés par les évolutions du paysage où la question esthétique devient ainsi un moyen de les fédérer.

le CPIE



Accompagnant des projets de sensibilisation aux actions pour l'environnement et déjà acteur dans l'intégration de l'alimentation dans le parcours éducatif, le CPIE a son rôle à jouer dans le développement des pratiques alimentaires et dans la diffusion de l'alimentation comme bien commun. Il s'agit là de réveiller les consciences autour de l'importance du lien alimentation et environnement.

le touriste



Acteur temporaire, le touriste a déjà démontré qu'il était influent dans les stratégies adoptées par les communes. Au vu du patrimoine architectural et gastronomique ainsi que de la richesse des activités sur le terrain, les touristes doivent prendre part aux dynamiques alimentaires et agricoles. Les évolutions touristiques vers des sites de proximité montrent l'importance de maintenir une offre orientée vers les objectifs agricoles du territoire.

Terre de Provence Agglomération



L'EPCI, qui regroupe treize des communes les plus productrices du département, a mené avec la Chambre d'agriculture des diagnostics agricoles qui démontrent leur connaissance du terrain. Leur expertise est essentielle pour agir correctement et mettre en lien les acteurs de l'agriculture et les habitants autour de la question alimentaire. Unique sur le département, cette échelle doit être conservée pour maintenir la dynamique agricole locale.

PETR Pays d'Arles



Structure pilote du PAT du département, le PETR peut être un moyen de mettre en lien les actions entre les territoires. Certaines déjà existantes sont aux abords de la communauté d'agglomération, d'autres en Camargue jouent aussi avec les thématiques d'actions étudiées précédemment (patrimoine, foncier...). Les compétences acquises depuis deux ans sont une ressource majeure dans l'activation, le développement et la stabilité des projets.

Maillane-Graveson



Cette intercommunalité serait une entité à créer pour réfléchir le projet de paysage. La mutualisation de la production soulève la question de l'intelligence collective qui est nécessaire dans une dynamique stable. La restauration collective est une des structures où la mise en commun des denrées et des surfaces de production est nécessaire. L'alimentation est un lien entre l'agriculteur et l'habitant. Elle l'est de même entre deux communes.

le chercheur



Dans les cas présentés de la ferme de la Durette et de Mouans-Sartoux, les laboratoires de recherches ont souvent été intégrés à ces projets innovants. Ils peuvent intervenir à une temporalité plus lointaine, mais leur accompagnement est obligatoire pour développer les pratiques dans un contexte climatique tendu. La formation est aussi une étape clé dans la transmission d'expériences. La résilience agricole et alimentaire doit passer par eux.

Des actions thématiques diversifiées pour agir sur le socle

Ce processus porte l'idée qu'il faut diversifier les attentes, les objectifs et hybrider chaque action afin de maintenir les enjeux agricoles, alimentaires ou culinaires, spatiaux, environnementaux et sociaux au cœur du projet.

La pratique des CPIE me semble intéressante dans la relation aux acteurs et à l'espace. Il vise à éclairer les choix de consommation alimentaire, faciliter l'accès aux produits de qualité pour tous, promouvoir un rapprochement entre producteurs et consommateurs, et dialoguer avec les collectivités dans leur démarche de développement durable. Il y a une volonté de leur part depuis 2013 d'amplifier l'efficience des actions territoriales avec la mise en place de dispositifs territoriaux d'initiatives à l'agriculture et l'environnement (DTIAE). Ces actions se font conjointement avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. C'est une initiative de grande ampleur qui doit trouver son accroche territoriale pour se maintenir.

Ce principe de classification sous forme de neuf thématiques spatiales ou culturelles trace l'ensemble des champs d'action, ou champ des possibles, des projets et donc des futurs modèles agricoles. C'est par la combinaison des actions qu'un projet résilient peut apparaître.

Dans la détermination des potentiels secteurs de projet, on distinguera par la suite deux dynamiques et ainsi deux méthodes pour classer les espaces. Dans un premier temps, le système sera pensé de manière concentrique, afin de mettre en valeur les abords de communes et les lier à des problématiques de circuits courts et de transformation. Deux secteur annexes ont été ajoutés à cette stratégie car ils présentent des caractères spécifiques nécessitant de les inscrire dans leur environnement proche (céréalicultures laissant des ouvertures sur les massifs, production en lisière de zone industrielle pour les ouvriers, des usines...). La seconde approche tendra à définir des parcours de découvertes. Un réseau de mas, l'ancien lit de la Durance ou une suite de friches oléicoles à rénover le long de Montagnette, ces traversées amèneront à ouvrir la question alimentaire au passé du territoire. Il s'agira aussi de définir les enjeux alimentaires selon des pratiques touristiques contemporaines et aborder les questions d'esthétique.

1



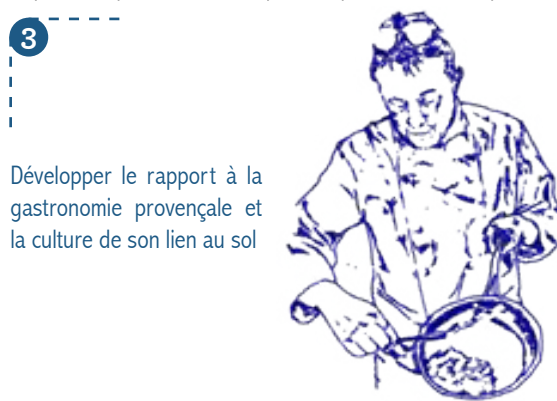
Lutter contre l'enfrichement de la plaine en favorisant la gestion du foncier à des fins agricoles et alimentaires

2



En lisière de commune, limiter l'urbanisation de la plaine comtadine en construisant dans les interstices encore disponibles

3



Développer le rapport à la gastronomie provençale et la culture de son lien au sol

4



Penser la pratique agricole selon un principe expérimental pour intégrer les changements dans un temps long

5



Développer le partenariat «public privé» en y intégrant les établissements scolaires et les structures de sensibilisation

6



Création d'une structure de type Régie Agricole pour faciliter le lien entre les agriculteurs et les collectivités

7



Intégration de systèmes de transformations et stockages pour valoriser les productions de la plaine et les conserver

8

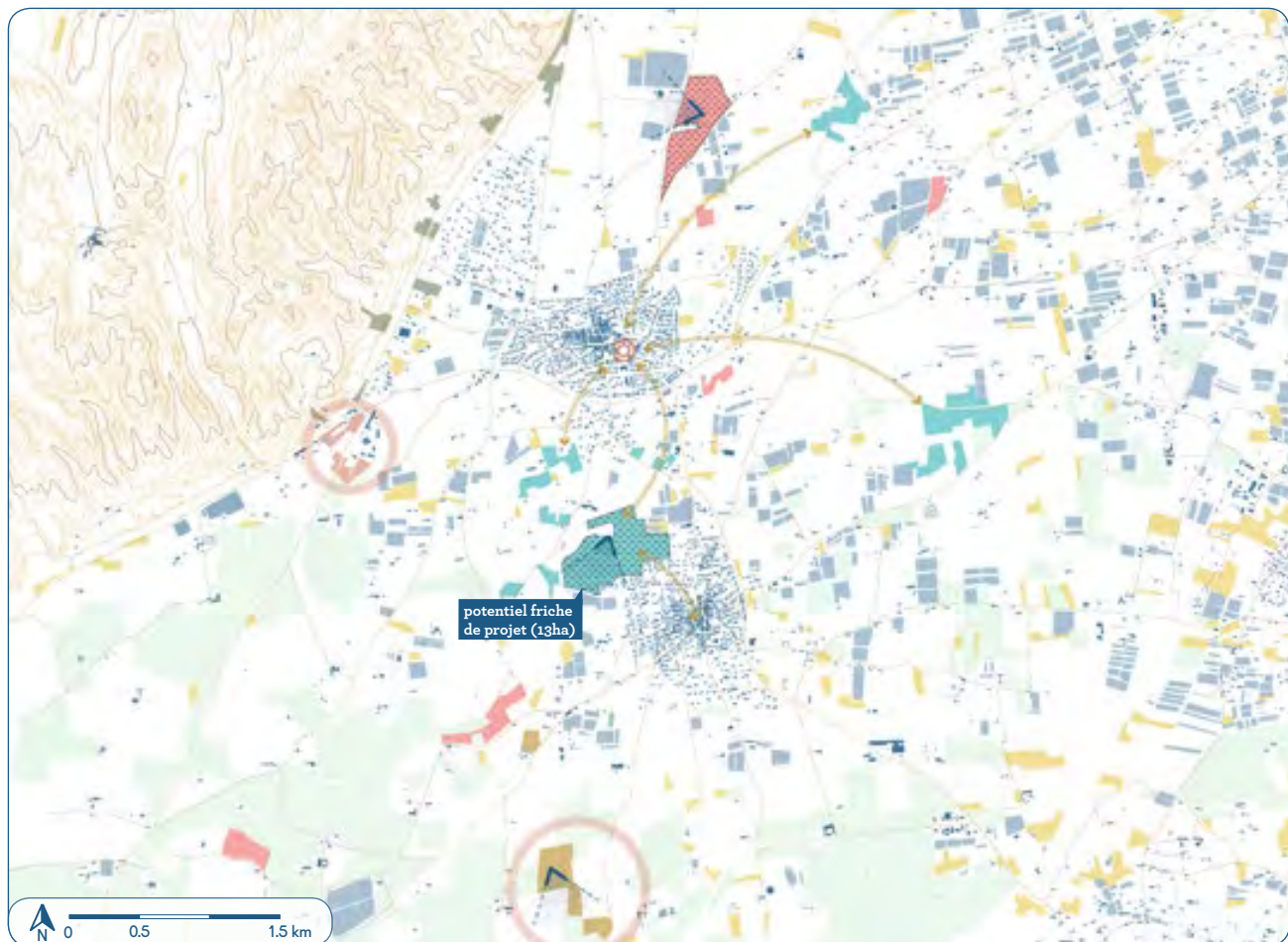


Transformer les systèmes de production monospécifique en intégrant des pratiques diversifiées par la classification des zones agricoles et zones naturelles

9



Agir sur le patrimoine matériel et immatériel comme support et apport dans le système alimentaire



Programmation et phasage

Au-delà du fait d'investir une friche, et dans le même cas de participer à limiter la pression foncière aux abords de la ville, il est nécessaire de déterminer la programmation possible de cet espace. Les communes de Graveson et Maillane comptent aujourd'hui cinq établissements scolaires pour près de 700 élèves. Travailler avec eux et fournir la restauration scolaire serait un enjeu de cette friche. De plus, il pourrait être lieu d'accueil pour que les plus jeunes participent à ce dynamisme autour des questions alimentaires. En mutualisant la production nourricière pour les établissements, Maillane et Graveson devront ainsi porter le projet à deux et définir ensemble les objectifs de cet espace. Dans un temps plus long, des parcelles tests pourraient être proposées à des chercheurs et la production intégrée à des AMAP.

Approche esthétique

L'approche du paysagiste en tant que créateur d'espaces visuels se caractériserait ici par la conservation des vues sur le massif des Alpilles ainsi que la valorisation de l'unique point haut au nord de la parcelle. La préservation du pin au centre de la friche est aussi important de la même manière que les haies diversifiées qui se sont créées avec le temps. Il s'agirait donc de favoriser les dynamiques naturelles en place et développer en parallèle des cultures spécifiques et diversifiées qui tendent vers ses systèmes agroécologiques.

De nouvelles trames seraient créées en reprenant des structures passées. Ce sur quoi il serait aussi intéressant d'y réfléchir des espaces test qui se verrait évoluer avec le temps.

À Maillane, une friche productive pour lier deux communes

État actuel :

-  réseau de friches disponibles
-  céréaliculture
-  réseau routier

Projections territoriales :

-  maraîchage, arboriculture et élevage pour la restauration collective
-  maraîchage, arboriculture et élevage comme support de découvertes territoriales et historiques
-  céréaliculture et agroforesterie
-  oléiculture et pâturage
-  agroforesterie et maraîchage
-  potentiels secteurs de projet
-  liaisons entre exploitations, restauration scolaire et transformation
-  établissement de distribution - supermarché coopératif (au sein des dernières OAP en secteur de services)
-  secteur spécifique de production vis-à-vis du contexte (conserver les ouvertures et le recul sur les massifs environnants)



Caractéristiques

Situé sur sa façade nord-ouest, le terrain d'étude est caractérisé dans le zonage du PLU de Maillane comme faisant partie d'une zone agricole où la proportion de friches est importante. Cet enjeu de la gestion des friches soulevé plutôt dans le mémoire est logiquement au cœur de mes réflexions et intentions de projet. C'est un moyen d'activer selon moi des dynamiques locales qui viennent compléter l'offre alimentaire existante. À la frontière de la ville, entre Maillane et Graveson, cette friche possède un potentiel certain pour le développement d'un système alimentaire basé sur l'intelligence collective pour développer l'action publique. Il s'agit donc de repenser cette friche comme une structure d'intérêt public où la production serait l'apport alimentaire d'une proportion des denrées quotidiennes pour la restauration collective et les habitants à plus long terme.

Intérêts

Cet espace présente un point haut qui amène à dominer la plaine en friche et ouvrir sur les Alpilles au sud. Représentant près de 13 ha, la friche pourrait accueillir un système productif local. Certaines activités sont déjà sur place telles que de l'apiculture et une zone de pâturage à gauche de la route menant à Graveson. La gestion pour les restaurants scolaires serait une idée intéressante qui reste à préciser avec les différents acteurs.

Analyse paysagère

Cloisonnée dans un système de haies sans ouverture sur Maillane et Graveson, la friche est cependant un lieu ouvert où se succèdent des pratiques arboricoles anciennes disparues et des zones herbacées probablement lieu de pâturage sur la saison hivernale. Les vergers ont rapidement été envahis par d'autres espèces, mais encore visibles. On ressent les activités passées de ce lieu.

Atouts et inconvénients

- +**
 - ° friche en entrée de commune
 - ° lien possible entre la commune de Maillane et Graveson
 - ° système de haie existant relativement dense
 - ° apiculture déjà installée
 - ° point haut sur la partie nord de la friche
- - ° plusieurs propriétaires sur les parcelles
 - ° cloisonné entre la commune et la déchetterie
 - ° aujourd'hui utilisé comme dépotoir
 - ° qualité des sols à redéfinir

À Graveson, un mas provençal pour revenir aux usages passés



Programmation et phasage

Dans un premier temps, une large remise aux normes du bâti serait nécessaire. L'annexe du mas est aujourd'hui en ruine, mais les pierres apparentes laissent présager une qualité certaine. Les trois bâtiments faisant entre 200 m² et 1 000 m² peuvent être de futurs espaces d'accueil et de vie pour un tourisme qui rechercherait un cadre provençal porté sur la production alimentaire de proximité recouvrant près de 14 hectares. Dans un contexte isolé du centre-ville, l'intégrer à une dynamique touristique en développant l'agritourisme serait un moyen de diversifier les activités et construire ainsi un modèle économique basé sur plusieurs champs de compétences. Au vu de la surface (14 hectares), la production serait suffisamment importante pour être vendue ou transformée. La thématique de transformation serait ainsi à intégrer au projet pour mettre en lien plusieurs d'exploitants et développer une démarche collective autour d'un atelier de transformation.

Aujourd'hui propriété privée, le bâti présente, cependant, des grands travaux de rénovation. La première étape consisterait en la réhabilitation du mas ainsi qu'une mise à jour des parcelles enrichies. Dans une dynamique globale, la commune se porterait chef de file pour entamer les démarches de projet.

Projections territoriales :

maraîchage, arboriculture et élevage pour la restauration collective	
maraîchage, arboriculture et élevage comme support de découvertes territoriales et historiques	
céréaliculture et agroforesterie	
oléiculture et pâturage	
agroforesterie et maraîchage	
potentiels secteurs de projet	
liaisons entre exploitations pour les réseaux de canaux et chemins de randonnées	
établissement de distribution - supermarché coopératif (au sein des dernières OAP en secteur de services)	

Analyse paysagère

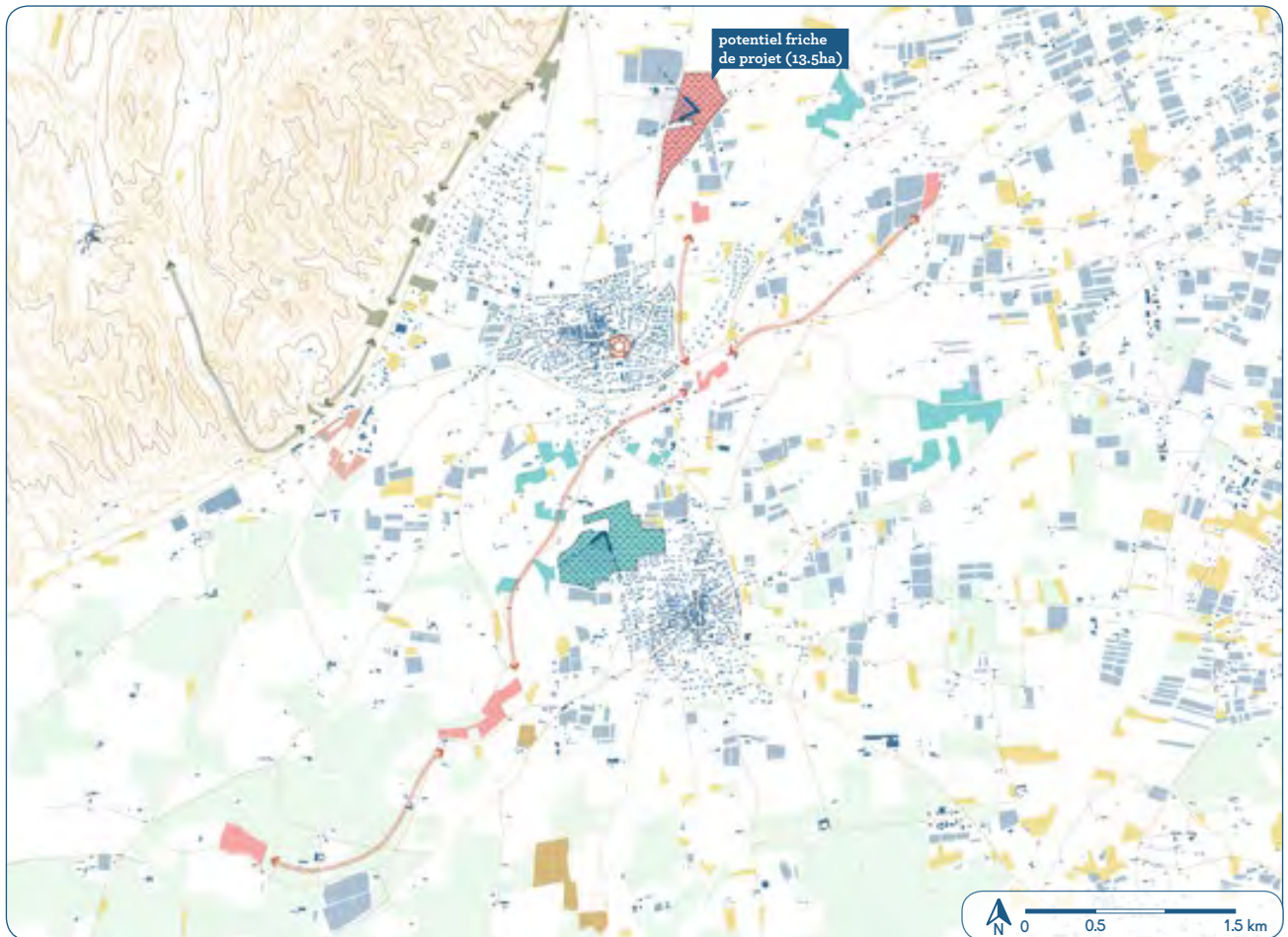
En décalage du centre-ville au sud du parcellaire et des systèmes sous serres accolés à sa limite nord, cet espace n'est pas encore pris dans des dynamiques d'intensification. Les espaces sont très ouverts et les ouvertures sont dégagées sur l'ouest et le massif de Montagnette. Au cœur de ce parcellaire, un mas provençal surligné d'un alignement de platanes marque ce lieu dans son contexte agricole.

Atouts et inconvénients

-  ° friche en entrée de commune
- ° présence d'un mas provençal au cœur de la parcelle
- ° un espace qui laisse des ouvertures sur Montagnette
- ° parcelle d'un seul tenant sur 14 hectares
-  ° propriétaires privés du bâti et du foncier
- ° un mas provençal qui manque d'entretien
- ° une annexe en ruine

Intérêts

Dans sa forme actuelle, le terrain accompagné de son mas peut présenter un intérêt touristique. Le fait de bénéficier de l'image du mas et des vues sur le massif de Montagnette valorise l'attrait provençal que ce lieu peut avoir. De plus, espace en friche, il est intéressant de s'appuyer dessus pour proposer un système touristique en adéquation avec le potentiel alimentaire de son sol alluvial.



Caractéristiques

Ces parcelles se situent dans le continuum de mas parsemés entre Châteaurenard et Tarascon. Au nord-ouest de la commune, un urbanisme diffus s'est installé, reprenant la configuration spatiale des mas provençaux. Construit sur d'anciennes parcelles agricoles, le foncier a muté. Ce vaste parcellaire du probable site de projet est d'un seul tenant et pour l'instant non soumis à une future urbanisation. De part et d'autre des parcelles, des cours d'eau viennent l'irriguer. Ceux-ci sont gérés par les propriétaires actuels. Au centre de cette double parcelle, un mas provençal et son annexe : le Petit Mas. De l'autre côté de la route, le Grand Mas se situe lui aussi au cœur d'une zone en friche. Le réseau de haies est très relâché, laissant de larges ouvertures sur le massif de Montagnette et ses arrêtes calcaires.

Approche esthétique

Le massif ayant un rôle fort dans l'imaginaire auquel il renvoie, il sera nécessaire de conserver les vues sur celui-ci. Le possible choix du secteur autour du Petit Mas est issu de ce dialogue visuel qu'il serait intéressant de valoriser comme cadre de travail des futurs exploitants et des touristes.

La diversité des productions qui y serait mise en place participerait aussi d'une nouvelle image de l'espace productif. Segmenté par des haies, il pourrait être perçu comme un grand espace de loisirs. L'agroforesterie fabriquerait de nouvelles trames dans le modèle existant. Il s'agirait de reprendre la forme arboricole actuelle et d'y pratiquer une gestion différenciée pour multiplier les usages et les ouvertures sur Montagnette.

Le cadre provençal de Montagnette pour un système alternatif



Caractéristiques

Isolé au sud de Barbentane à la frontière avec Graveson, le secteur de l'Étang porte bien son nom puisque c'est la seule zone présentant un sol de type alluvionnaire dans ce massif calcaire. C'est une forme de cuvette dans un ensemble karstique. Maillé par une oléiculture qui se maintient, cet espace présente néanmoins un grand nombre de friches. Le modelé de terrain y est très fin sur un plateau surélevé d'une trentaine de mètres au-dessus de la commune. Le choix de cette zone s'inscrit dans la démarche de projet comme un secteur de préconisations afin de préserver sa structure et d'y réfléchir un enjeu de société tel que celui de l'alimentation.

Le secteur se situe aussi sur la route reliant Barbentane au nord à l'abbaye Saint-Michel-de-Frigolet au sud, lieu touristique majeur du massif. Cet édifice classé Monument historique se situe à proximité du point haut du massif avec des vues dégagées sur la vallée du Rhône et les plaines environnantes.

Atouts et inconvénients

- +**
 - ° cadre provençal,
 - ° sol très propice à une culture diversifiée
 - ° quelques cultures déjà en place à valoriser
 - ° zone peu soumise à l'évolution urbaine
- - ° zone en marge et peu accessible
 - ° un grand nombre de propriétaires
 - ° une annexe en ruine

Projections territoriales :

- bâti résidentiel 
- boisement de pinèdes et feuillus 
- pâturage et agroforesterie 
- oléiculture et pâturage 
- agroforesterie et maraîchage (amandiculture, ...) 
- territoire de gestion différenciée (à la manière d'un parc agricole) 
- valorisation de l'échange entre les pratiques et de partage des ressources 
- faciliter et valoriser l'accès aux exploitations 

Analyse paysagère

Relativement cloisonnées dans la pinède du massif, les ouvertures sont faibles, mais laissent transparaître une atmosphère provençale. Quelques massifs boisés sont éparpillés sur le plateau et cadrent les mas provençaux présents sur le pourtour. Les trames d'oliviers illuminent ce paysage et soulignent les éléments des pinèdes verticales.

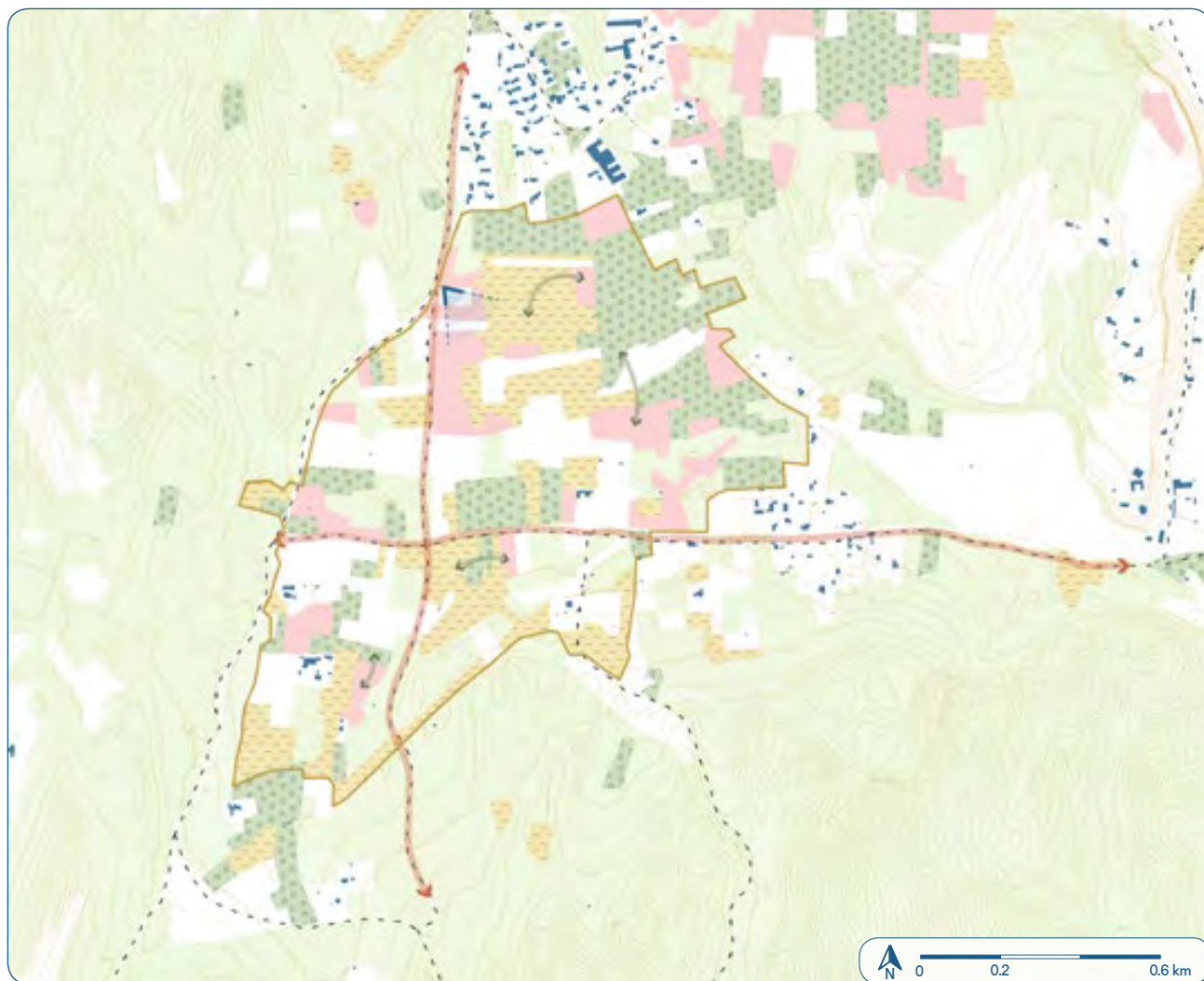
Intérêts

Le cadre provençal présente l'intérêt le plus fort pour traiter cet espace comme lieu de production alimentaire. Il se différencie des deux autres secteurs présentés, car il se situe dans le massif et bénéficie donc de ce regard au sein de la garrigue et des champs d'oliviers. Le sol y est très spécifique et le valoriser par une production diversifiée serait une belle mise en valeur pour une situation aussi atypique.

Programmation et phasage

Avec un sol alluvionnaire riche, la mise en place d'un système diversifié serait logique. Ce pourrait être un secteur de jardins partagés administrés par la commune et dans lequel il y aurait une réelle réflexion autour du sol et de l'alimentation comme bien commun. Ce serait aussi un espace d'échanges. D'autres possibilités peuvent être imaginées telles que l'utilisation de ce parcellaire pour la production de semences utilisées dans la plaine par les exploitants locaux.

La transformation et la vente de denrées alimentaires locales étant en manque sur le territoire, une structure telle qu'un atelier de transformation collectif et un supermarché coopératif pourraient être en lien afin de commercialiser les produits de cette future exploitation.



Aussi spécifique qu'il soit, ce secteur s'inscrit dans un cadre de préconisations de gestion. Ce territoire alluvionnaire unique rend difficile la création d'un modèle transposable. À l'inverse des plaines, où le développement des serres n'est que trop peu maîtrisé, celles-ci allant même jusqu'à Saint-Rémy-de-Provence aujourd'hui, il est nécessaire de conserver la qualité paysagère de ces espaces de la Montagnette. Alignés aux champs d'oliviers, ils sont l'image de la Provence telle que nous la connaissons entre oléiculture, garrigue et alignement de cyprès. Les mas que l'on peut voir en lisière du plateau de l'Étang sont aussi des structures qui participent de cette image.

Parcouru par un sentier pédestre et le long de la route menant au point haut de Montagnette, c'est un lieu de passage où il ferait bon de s'arrêter. Les grandes zones de friches peuvent venir résonner avec des pratiques individuelles de maraîchage ou de cours de cuisine en plein air. Ce secteur peut être perçu comme une grande plateforme. Sans agir sur la totalité du parcellaire en friche, il peut accompagner de plus petits projets. La maison au centre pouvant servir de lieu de stockage. La diversité d'actions est encore grande sur cette zone, qui nécessite quoi qu'il en soit une gestion spécifique.



// OUVERTURE

RÉCITS D'USAGES

Et finalement dans tout ça, vous allez me dire :
C'est quoi la Provence demain ?



Elliott, 27 ans

Je ne sais pas exactement par quoi commencer pour être clair. Je ne suis pas arrivé là par hasard, mais j'ai tout de même l'impression d'être hors du temps. Depuis un an et demi, je suis responsable de quelques hectares de terrain anciennement en friche dans un cadre de « travail » qui se rapproche plus de celui du loisir. Je travaillais avant en tant que chef de culture dans une entreprise qui envoyait sa marchandise au MIN. Je ne sais pas où ça partait après, mais ça nourrissait beaucoup de monde.

Je définirais plus ce qu'il se passe maintenant comme un projet, et non une entreprise. Il n'y a rien de figé, tout est à remettre en question. Dans le terme de « projet », il y a cet élément qui sous-entend qu'on projette, qu'on voit loin. Qu'on définit des règles et des objectifs qui sont revus et repensés en fonction des attentes ! Ce projet est mené dans cette philosophie. Que ce qu'il y a maintenant ne le sera pas forcément demain. Qu'une production d'un hectare de tomate se transformera en deux hectares demain si la demande le nécessite, et si le sol le peut. J'ai l'impression d'avoir retrouvé cette position non pas dominatrice vis-à-vis de « client », mais simplement une place juste pour entamer un dialogue constructif entre ceux qui se nourrissent de ce que nous produisons. Et puis j'ai l'impression de faire évoluer mon cadre de travail. Il n'y a finalement rien de monotone dans ce que je fais. C'est évolutif, réversible, résilient. Aujourd'hui je fournis des cantines et accueille des élèves lorsqu'ils le veulent. Sur les périodes plus propices, je bénéficie du tourisme pour développer l'activité. On est trois sur ce projet et cinq en été.

Au début le mas qui accueille les touristes n'était pas réhabilité. La commune avait mis à notre disposition deux logements qui étaient classés comme logements vacants. On a aidé la commune à les remettre à neufs. Et puis on était au cœur du village donc on prenait un peu la température aussi par rapport au projet de ferme collaborative qu'on essayait de mettre en place. Voir si notre projet se trouvait dans un terroir fertile. Quelques mois plus tard et avec les aides de la communauté d'agglomérations et des fonds LEADER nous avons investi la friche et installé le modèle que nous souhaitions mettre en place. C'était réduit au début. C'était de l'ordre de l'expérimentation, du laboratoire. Mais le sol était d'une si bonne qualité que les premières

récoltes sont rapidement arrivées. Pour financer la suite du projet, nous avons réussi à vendre et créer les premiers partenariats. Les cantines scolaires étaient déjà des cibles par rapport à notre démarche initiale et au vu des premières productions nous nous sommes vite rapprochés de ces établissements. Il fallait qu'ils en bénéficient, c'était trop beau pour ne pas en faire quelque chose de grand.

Ce projet a créé un paysage diversifié. Ce paysage qui était déjà décrit comme diversifié à l'origine, mais dans les faits ne l'était plus par simplification du modèle agricole et évolution des grandes tendances de spécification en dynamique générale qui n'avait plus leur place. Ce modèle ne peut être totalement détruit, car il continue de répondre à des besoins. Mais la mixité des usages et des productions peut bénéficier aux habitants directement. D'autant plus que l'esthétique d'un espace est ce qui nous touche directement. Les haies installées sur nos parcelles et l'hybridation de système agroforestier avec une pâture où un système maraîcher a permis de limiter l'influence du vent et souligner ce paysage linéaire et très structuré qui fait l'image de la Provence. Finalement ces nouveaux espaces sont à l'image d'un grand jardin qu'on pourrait rapprocher d'un espace de loisirs.

Dans un de ses écrits, La Nécessité du paysage, je crois, Jean-Marc Besse expliquait ce passage-là. Celui d'un paysage décor, perçu uniquement comme élément esthétique et attrait mercantile à un paysage vécu, profond, essentiel et nécessaire. Je pense que l'évolution des mentalités tend vers cette seconde forme de paysage. Il reste le support des dégradations de l'activité humaine, mais l'apport de nouvelles formes d'actions. Il inspire à d'autres pratiques. Et ce changement passe aussi par l'expérimentation et l'altérité. Une recherche de nouveaux horizons pour fabriquer différemment. Les rapports aux territoires, aux terroirs et au sol sont différents et l'approche esthétique reste un élément qui peut fédérer. Les peintures de Van Gogh ont affirmé une forme de beauté provençale. Les nouveaux modèles doivent s'inscrire dans ce double rapport entre esthétique et usage.

Marielle, 36 ans

J'avais rencontré il y a quelques années une dame d'un âge plutôt avancé. Elle venait du sud de la France et j'avais toujours été intrigué par ces paysages qu'elle me décrivait. Et puis ça ne semblait pas être n'importe quel «sud». Elle me parlait de cyprès en alignement, d'une lumière sans nul autre pareil, de petits massifs rocheux et puis de champs d'oliviers à perte de vue. De nourriture aussi, qui respirait bon l'Italie. Je me faisais presque une image idyllique de cet espace. Et puis avec mon mari et nos trois enfants, nous sommes descendus y passer du temps. Pour découvrir, mettre des images sur ces mots qui me restaient en tête : «lumière, chaleur, calme». Les quelques jours que nous avons passés là ont été différents de ce que nous imaginions. Beaucoup de serres finalement. Et beaucoup de maisons qui n'inspiraient pas à l'imaginaire de ce «sud» qu'elle nommait Provence. Étant muté dans une école du coin quelques années plus tard, je pensais retrouver ce même territoire qui nous semblait plus beau en image qu'en vrai. Finalement quelque chose avait changé. Il y avait des manifestations sur l'alimentation, les pratiques du «bien mangé». Les familles étaient même investies de mission. Ils appelaient ça «Famille à alimentation positive». Ce n'était pas tellement de notre goût de s'investir dans toutes ces actions qui «faisaient bien» parce que c'était la mode.

Mais petit à petit les écoles ont aussi participé à ces nombreuses manifestations. Le tri des déchets, la venue de chefs qui nous expliquaient le plaisir de cuisiner, de partager, d'investir du temps finalement dans des pratiques qui n'étaient pas dans nos habitudes. Il y avait une telle facilité dans le fait de trouver de la nourriture que nous ne nous étions jamais posé la question de qui était réellement à l'origine de tout ça. Cela en est devenu presque nécessaire de savoir qui produisait. Avec quoi ? Pendant combien de temps ? Les enfants eux-mêmes étaient intéressés par ce qu'il faisait. C'était de belles initiatives qui ne semblaient pas être anecdotiques. Sans intérêt particulier à notre arrivée nous nous sommes intéressés au cadre dans lequel les aliments étaient produits. L'agriculteur qui travaillait là avait un vrai plaisir à partager ce qu'il faisait et il le faisait bien.

Et le paysage aujourd'hui ? Je ne sais si je pourrais le comparer à l'ancien, mais il est vrai qu'il a évolué. Les pratiques biologiques et naturelles se sont répandues. Ce sont principalement les projets innovants qui marquent ce paysage provençal. Les friches ont été la grande source d'inspirations, d'actions, et le maillage de haies s'est reformé à la création de ces projets. Le rapport à l'esthétique est finalement le lien fédérateur dans ce rapport à l'autre, à ce qui nourrit et à ceux qui nous nourrissent. Promouvoir une nouvelle esthétique du paysage provençal revenait à admettre que collectivement nous pouvions agir sur notre espace et en définir d'autres dynamiques. Partant de ce postulat, l'organisation du paysage par l'alimentation était donc un élément central de cette convergence d'idée.

Le rapport aux massifs environnants a été valorisé afin d'ancrer au mieux les actions dans leur contexte large. Il s'agissait là de voir et d'être vu. À l'échelle des parcelles, les réseaux de haies ont été restructurés pour limiter l'érosion des sols et conserver les apports en eau. Lorsque cela était possible, les haies se sont diversifiées. Les serres ont été installées spécifiquement quand cela était nécessaire.

Et ce n'est pas uniquement un paysage comme élément visuel. C'est aussi un réseau dense d'acteurs qui s'est créé derrière toutes ces actions. Certains projets sont des projets forts. Des projets étendards, pourrait-on les appeler ? Mais d'autres se sont créés autour de ce dynamisme territorial. Il y a différentes intensités de projet avec un maillage de plus petites actions qui bénéficient aussi au plus grand nombre. Puis ce sujet alimentaire fait parler. Il devient un sujet de société qui nous touche directement et sur lequel on a une réelle prise et une capacité à faire bouger les lignes.





Julie, 50 ans

Quand je me suis intéressé aux projets alimentaires territoriaux et à ces grandes tendances qui sous-entendaient des rénovations et des mutations de nos pratiques, je me suis dit que ça ne tiendrait pas. Une utopie. Les lois du ministère n'ont pas toujours un ancrage territorial fort. J'ai eu l'impression qu'il fallait tout changer. Il est vrai que notre modèle agricole n'est pas pérenne, mais il a servi lorsque nous en avons besoin. Il était nécessaire d'en préserver une partie pour faire bénéficier des qualités pédologiques hors de nos limites départementales.

Le plus dur aujourd'hui est de convaincre des propriétaires que le monde a changé et qu'ils ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent avec ce qui est censé leur appartenir. Il y a une vision de la propriété en France, qui est perçue comme un statut social, un droit absolu, une manière d'agir et de se sentir exister. Alors qu'il faudrait distinguer ce qui est de l'ordre de la propriété de ce qui est de l'ordre de l'usage. Le modèle ne permet pas aux plus jeunes, et parfois les plus innovants, de s'installer. Les seules terres susceptibles de les accueillir sont bien trop chères. Les propriétaires terriens bloquent ce marché du foncier. Cependant, les dernières avancées communales ont permis de faire un pas en avant dans ce système pourtant très complexe. Il s'agissait de définir un état des lieux collectif. De mettre autour d'une seule et même table les structures nationales, régionales et départementales pour déterminer et fabriquer une charte qui pourrait se rapprocher d'un plan local agricole. À la manière d'un Plan local d'urbanisme, mais en réfléchissant dans le même temps les surfaces constructibles, des surfaces à production alimentaire locale. À l'image du Code de l'urbanisme, il n'existe pas aujourd'hui de Code de l'agriculture. C'est dans ce sens que l'agriculture n'est pas régie par une pensée forte. Elle est le résultat d'une superposition de règles émanant du Code de l'urbanisme, du Code de l'environnement et du Code rural. Ce principe-là induit dès l'origine une prise en compte diversifiée qu'il est complexe de maîtriser.

Se joignaient donc à ces rendez-vous, les Personnes publiques associées (DDT, DREAL, DRAAF...) ainsi que les élus départementaux et les habitants qui diffusaient et transmettaient les grandes tendances d'évolution des projets en cours. Des porteurs de projet ont pris part

aux réunions qui ont suivi. Les séances se déroulaient à l'image de workshop où on étudiait au mieux des cas territoriaux types afin de concevoir une colonne vertébrale aux projets et de percevoir la suite des projets qui pourraient s'y greffer.

À l'opposé des PLU et SCOT qui se disent être coconstruits, mais dans le fond peuvent manquer d'accroche territoriale dans la définition des grandes tendances, les tables rondes permettaient de cerner les dynamiques territoriales et de voir l'alimentation comme un élément de bien commun, nous influençant tous dans nos pratiques quotidiennes. La transformation et la distribution étaient des structures qui manquaient sur notre territoire. Nous devons nous inspirer des ateliers de transformation collectifs et des supermarchés coopératifs qui existaient et faisaient naître une démarche de mise en réseau pour pérenniser l'offre et développer d'autres produits. Ceci a fédéré les habitants et montré que l'idée de tendre vers l'autosuffisance alimentaire était une idée tangible. Le concept de supermarché coopératif commence à se développer dans les grandes agglomérations, mais il prend sa source à New York, où la Park Slope Food Coop existe depuis 1973. Ce supermarché, de 1 800 m², ouvert tous les jours de l'année et est géré par plus de 17 000 membres. Il n'y a aucune commune mesure avec la plaine de Maillane-Graveson, mais le principe de dialogue des consommateurs nous a semblé transposable sur notre territoire.

On m'a donc porté responsable de ces démarches afin de coordonner les exploitants et leurs actions autour de la demande habitante. Le secteur de production autour du Petit Mas transforme une partie de sa production chez nous et revend par la suite dans le supermarché coopératif. De la même manière, le secteur au sud de Barbentane nous fournit une grande partie de sa production. Ma formation dans le développement territorial à faciliter cette mise en commun des idées et le portage collectif du projet.



Plateforme de recensement des
Supermarchés Coopératifs en France

Bibliographie & Références

Essais

- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, *Une métropole à ma table. L'Île-de-France face aux défis alimentaires*. Les Cahiers n° 173, 2017.
- ATTALI Jacques, *Histoires de l'alimentation, De quoi manger est-il le nom ?* Éd. Fayard, 2019.
- JANIN Rémi, *La ville agricole*, Éd. Openfield, 2018.
- DAVIS John. E, *Manuel d'antispeculation immobilière, une introduction aux fiducies foncières communautaires*. Éd. Écosociété, 2014.
- PERNET Alexis, *Le grand paysage en projet : histoire, critique et expérience*. Éd. Métispress. coll. Vues d'Ensemble, 2014.
- PARMENTIER Bruno, *Nourrir l'humanité : les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXIe siècle*. La Découverte poche. Essais, n° 296, 2009.
- ROELLINGER Olivier, *Pour une révolution délicate*. Éd. Fayard. Paris, 2019.
- ENSP Versailles-Marseille, *Nourritures – Carnet du Paysage n° 25*. Éditions Actes Sud & ENSAV, 2014.

Articles

Alimentation

- GUIRAUD Noé, *La relocalisation agricole et alimentaire en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Une étude multi approche des circuits courts (2000-2015)*. Économies et finances. Aix-Marseille Université (AMU), 2016.
- FOURNIER Stéphane et TOUZARD Jean-Marc, *La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ?* Dossier : Des systèmes alimentaires articulés et transversaux pour une sécurité alimentaire, vol. 14, n° 1, mai 2014.
- JOIGNEAU-GUESNON, Caroline, *Vers une alimentation durable des territoires : l'engagement des CPIE*. POUR, vol. 215-216, n° 3, 2012.
- BRAND Caroline, *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée*. Laboratoire PACTE, UMR 5194 dans l'École doctorale, n° 454, Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire, 2006.

Agriculture et urbanisation

- Série magazine Tracés, *Le Sol Contre-attaque (PNR 68 : la cause du sol/ La permaculture : un pari pascalien/ Le sol au service du projet de paysage/ Technosols pour toits verts/ Assainir pour habiter)*, 2019.
- Openfield - Revue ouverte sur le paysage, n° 11. *Le sol*, juillet 2018.
- BELTRANDO Gérard, « *La plaine de La Crau (ouest de la Provence), un territoire aux enjeux socio-économiques et écologiques en mutation* », Space, Society, Territory, décembre 2015.
- CASANOVA Laure et HELLE Cécile. *Ce que les dynamiques foncières révèlent du devenir des territoires : éléments de prospective du sud-est français*. Belin, L'espace géographique, 2012.
- FUMEY Gilles. « *Chapitre 5 – Le défi alimentaire* ». Dynamiques des espaces ruraux dans le monde. Éd. Martine Guibert, Armand Colin, 2011.
- HERVÉ Thérèse. *Mondialisation, déterritorialisation, reterritorialisation*. Mondialisation et géographie. 85e année, 2008.
- DISSART Jean-Christophe, « *Protection des espaces agricoles et naturels : une analyse des outils américains et français* », Économie rurale. 2006.

- PERRIN Coline. « *Faire campagne* » avec la vigne et l'olivier en Provence : un moyen de préserver les espaces agricoles périurbains ? 2005.
- MÉSINI Béatrice. *Résistance et alternatives rurales à la Mondialisation*. Études rurales, 2004.
- JARRIGE François, JOUVE Anne-Marie et NAPOLEONE Claude. *Et si le Capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ?* Courrier de l'environnement de l'INRA n° 49, juin 2003.
- J.J. TOLRON. *L'agriculture périurbaine : paradigme et paradoxes d'une périagriculture. Illustration en région méditerranéenne*. Ingénieries eau-agriculture-territoires, Lavoisier; IRSTEA; CEMAGREF, 2001.
- ASCHAN-LEYGONIE Christina. *La résilience d'un système spatial, l'exemple du Comtat*. Équipe P.A.R.I.S., URA 1243, Paris, 1999.
- DURBIANO Claudine. *Les MIN provençaux face à l'évolution de la filière des fruits et légumes*. Méditerranée, tome 83, 1996. Aspects de l'évolution des espaces ruraux et agricoles méditerranéens.
- BRUNET Pierre. *Conclusions : les agricultures et agriculteurs périurbains*. Bulletin de l'Association de géographes français, 71e année, 1994.
- LUGINBÜHL Yves. *Le paysage rural : la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?* Études rurales. De l'agricole au paysage, 1991.
- DURBIANO Claudine, de Reparaz André. *Le foncier agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur : spécificité, défense et restructuration*. Méditerranée, troisième série, tome 37, 1979.

Podcasts

- La Tête au Carré. *Pour une alimentation mondiale durable*. Mathieu Vidard. France Inter, 22/01/2020.
- Interception. *Supermarchés coopératifs : l'autogestion face à la grande distribution*. P. Bardonnaud, V. Descouraux, G. Hallot. France Inter, 11/2019.
- Grand Reportage. *Paysans-chercheurs : ils régénèrent l'agriculture*. Aurélie Kieffer et Anne-Laure Chouin. France Culture, 27/09/2019.
- Les Bonnes Choses. *Comment créer un avenir alimentaire durable ?* Caroline Broué. France Culture, 23/08/2019.
- Les Bonnes Choses. *Consommer français, oui, mais comment ?* Caroline Broué. France Culture, 13/08/2019.
- Cultures Monde. *Vivre de la terre* (série de 4 épisodes : *L'Europe aux racines du malaise paysan/Protéger la terre : la bataille des modèles/Redistribuer la terre : une utopie ? /S'appropriier la terre : du libéralisme au néocolonialisme*). Florian Delorme. France Culture, février 2019
- Conférence JANIN Rémi et DAIX Clément à l'École de la Nature et du Paysage. *La ville agricole : l'agriculture au regard du paysagiste*, 11/06/2018
- La Série documentaire. *Paysans : les quatre saisons* (série de 4 épisodes : *L'enfance : grandir à la ferme/Jeunes agriculteurs : l'installation/Agriculteurs d'aujourd'hui : le temps du labeur/Anciens agriculteurs : la récolte de demain*). Perrine Kervran. France Culture, mars 2017.
- On va déguster. *La cuisine provençale d'Édouard Loubet*. François-Régis Gaudry. France Inter, 12/08/2015.
- La Marche des Sciences. *Repenser l'agriculture*. Aurélie Luneau. France Culture, 13/09/2012.

Films & documentaires

- BERGERON Édouard. *Au nom de la Terre*. 1 h 43. France, 2019.
- SAUVARD Bruno. *Wine Calling : le vin se lève !* 1 h 30. France, 2018.
- MARCHAIS Dominique. *Le Temps des grâces*. 2 h 03. France, 2009.
- CAUE 77 et CAUE 78. *Carac'Terres*. 1 h 30. France, 2015.
- Repères méditerranéens. INA. *La Nouvelle Durance : la conquête de l'eau en Provence*. 17 min, 1955.

Recette d'une ratatouille

Au marché :

- 3 aubergines
- 4 courgettes
- 3 poivrons (varier les couleurs)
- 4 tomates
- 1 bel oignon ou
- 4 petits oignons frais

Pour la préparation :

- 3 gousses d'ail
 - 10 olives non-dénoyautées
 - thym
 - sel et poivre
 - 6 cuillerées à soupe d'huile d'olive
- (facultatif : une cuillerée à soupe de miel en cours de cuisson)

En cuisine :

Égrainer les poivrons. Les tailler en morceaux assez grossiers de 1 ou 2cm pour obtenir des formes à peu près identiques à celles des courgettes et aubergines. Procéder de la même manière pour les tomates. Pour les oignons et l'ail, veiller à les couper plus finement. Dans une sauteuse ou une marmite d'environ 5 litres, faire revenir dans un filet d'huile d'olive à feu moyen, l'ail puis les oignons jusqu'à ce qu'ils deviennent translucides. Y ajouter courgettes et poivrons. Baisser à feu doux et couvrir afin de monter en température les aliments tout en conservant leurs goûts. Lorsque les ingrédients se sont attendris, y ajouter les aubergines avec un filet d'huile d'olive et recouvrir. Quand l'ensemble a réduit de moitié, ajouter les tomates et le thym. Laisser reposer puis remuer en évitant de casser la préparation. Continuer la cuisson à feu doux pendant une bonne heure jusqu'à ce que le jus de cuisson se soit évaporé.

Fin de cuisson :

L'étape cruciale de cette recette est le passage au four. Après avoir préalablement préchauffé le four chaleur-tournante à 130°C, transvaser votre préparation dans un plat en aluminium de préférence et enfournez. Veillez à bien prélever tous les sucs de votre ratatouille afin de conserver et d'apprécier l'ensemble des saveurs de la cuisson. Ne surtout pas couvrir pour que la préparation puisse continuer à rejeter l'excédent d'eau. À ce moment rajouter les olives qui parfumeront le plat. Laisser cuire entre 2 et 3 heures en veillant à remuer lorsque la partie supérieure est bien dorée.

Conseils :

Dans l'idéal, réaliser cette ratatouille en début de matinée pour la déguster le soir. Le temps de cuisson étant variable en fonction de la qualité des produits et de la performance du four. Elle peut se manger froide le lendemain afin de prolonger sa macération.



Remerciements

En premier lieu, un grand merci à mes encadrants, **Christophe Le Toquin** et **Sylvain Morin** pour leur écoute, leur enthousiasme et leurs conseils qui m'ont guidé dans l'avancé de ce mémoire.

Merci à **Maxime, Marguerite, Quentin et bien d'autres** pour leur soutien ininterrompu ces derniers mois et pour les moments passés ces quatre dernières années.

Un immense merci à **ma famille** pour leur accompagnement, les discussions et les relectures. Toutes ces prises de recul m'ont largement aidé à ouvrir mon regard et nourrir mes réflexions. Enfin je remercie **Clara** pour sa délicate présence.

Personnes sollicitées

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont reçu sur leur terrain et m'ont conseillé dans l'évolution de mes recherches.

William Beduchaud

Terre de Provence Agglomération

Aurélie Gabon

Aurélien Despinasse

PETR Pays d'Arles

Anne-Catherine Privat Madelin

Sylvain Della Torre

Laurent Filipozzi

Parc Naturel Régional des Alpilles

Joël Guitard

Terre de Liens PACA

les membres de l'AMAP La Graniho

à Saint-Rémy-de-Provence

